

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 9 décembre par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

Présents

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER (à partir de la délibération n° 4), M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE (à partir de la délibération n° 6), Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA.

Absents ayant donné pouvoir

M. Gilles PASSOT à M. Lucien MURZI, M. Mahdi NOUIBAT à Mme Fanny FESNOUX, M. Yohan RIVOLLIER (jusqu'à la délibération n° 3 incluse) à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Fadwa FADHLOUN à M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE (jusqu'à la délibération n° 5 incluse) à Mme Maryvonne LOUGHRAIEB.

Secrétaire

Mme Catherine DUFOSSE est élue secrétaire.

Adoption des procès-verbaux

Madame Riamon : Pas de correction ou d'observation dans le PV Monsieur le Maire, juste une petite remarque avec un sourire.

Vous avez prétendu lors du dernier Conseil Municipal et le PV le retranscrit très bien, que j'aurais dicté à Monsieur Vanhecke ce qu'il avait dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Alors je voudrais dire ici, en toute franchise, que tout le monde sait que Monsieur Vanhecke est une plume et qu'il a à son actif et je vous recommande la lecture de ses ouvrages, des publications qui prouvent, Madame Dumoulin suggère même un cadeau pour Noël mais je ne sais pas, je laisse chacun juge, bref le fait est que je ne me permettrai jamais en aucun cas de dicter quoi que ce soit à Monsieur Vanhecke parce que je ne pense pas que j'arriverais à la même hauteur que l'écrivain qu'il est.

Monsieur le Maire : Eh bien grâce lui soit rendu.

Monsieur Vanhecke : Juste un mot pour reprendre le PV du 4 novembre effectivement, il y a une reprise page 18, j'avais parlé d'écriture et j'avais dit que Madame Riamon avait une écriture politique et il a été mis dans le compte rendu qu'elle avait une écriture poétique. Je pense que Madame Riamon à ses heures perdues est certainement une grande poétesse mais si vous pouviez faire la modification de cette écriture de procès-verbal.

Monsieur le Maire : Très bien donc nous remplaçons « elle a une écriture poétique » par « une écriture politique ».

Les procès-verbaux des séances des 14 octobre et 4 novembre 2021 ont été soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 23 mai 2020.

2. Lancement des marchés publics - Information

Monsieur le Maire : Monsieur Grange n'est pas encore arrivé, je vous propose de le remplacer pour vous donner l'information de lancement de quatre marchés publics :

- Un marché en procédure adaptée concernant la démolition des 4 et 6 rue Roger Salengro. Ce sont des travaux qui doivent durer quatre mois et qui débuteront en janvier. La période de consultation était de novembre à décembre ;
- Ensuite nous avons aussi lancé des travaux de dépollution du site de Gambetta République toujours en procédure adaptée pour une durée prévisionnelle de travaux de douze mois durant l'année 2022 ;
- Enfin nous avons des installations et gestions de machines à laver et sèches linges au Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy et l'installation et gestion de distributeurs de boissons chaudes et froides.

Madame Riamon : Sur les installations de distributeurs, si vous pouvez nous confirmer qu'il s'agira bien de fournisseurs bio ? Je n'ose pas dire locaux parce que comme je pense qu'il y a du café et du chocolat, cela ne serait pas ...

Monsieur le Maire : Ils ont tous des produits certifiés Max Havelaar, cela fait partie du cahier des charges.

Madame Riamon : En l'occurrence éthique.

Monsieur le Maire : Absolument.

Le Conseil Municipal en prend acte.

RESSOURCES HUMAINES

3. Mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Approbation

Madame Fesnoux : Je vous présente ce soir la délibération sur la mise en place du RIFSEEP, c'est un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Il s'agit d'une obligation réglementaire qui concerne tous les fonctionnaires et les contractuels sur emploi permanent. Les Policiers Municipaux ne sont pas concernés par ce dispositif.

En quelques mots, je vous laisse regarder la délibération mais je vous ai repris quelques termes, c'est la fonte des primes dans une seule prime appelée IFSE, c'est l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise. Cette prime est liée au poste et valorise l'exercice des fonctions. Vous pourrez lire, c'est une indemnité qui est principale du régime indemnitaire. Le postulat de départ c'était de bien maintenir le niveau de salaire des agents et d'avoir une équité de traitement et une transparence.

Je tiens tout d'abord et sincèrement à souligner l'énorme travail qui a été réalisé par le service des Ressources Humaines, qui est porté par Madame Ouazou, et également le Directeur Général et les Directeurs de chaque service en lien avec les chefs de services, qui eux aussi ont œuvré pour cette mise en place et je ne veux pas aussi oublier les organisations syndicales, qui ont porté aussi des idées. Je tenais à les féliciter parce que cela a été vraiment un travail de co-construction, tous ensemble, qui va permettre de mettre en place ce dispositif.

Monsieur le Maire : En clair c'est une simplification d'un système très fouillé de primes, qui a été décidé par l'Etat et autant Roannais Agglomération s'était déjà mis en ordre de marche, la Ville l'a fait également et par conséquent au 1^{er} janvier nous aurons un système unifié. Ce système est passé devant les représentants du personnel.

Madame Chevillard : Ce ne sera pas une question particulière mais plutôt une remarque. J'aurais tendance à dire que c'est très dommage que l'Etat ait retravaillé sur les régimes indemnitaires. On n'est pas pour le régime indemnitaire en soi, on est pour une augmentation de salaire puisqu'à un moment donné le régime indemnitaire n'est pas calculé dans la retraite. Donc c'est vraiment dommage qu'à un moment l'Etat ne prenne pas en charge et ce n'est pas contre la Ville de Roanne que je dis cela, c'est bien l'Etat, qu'il n'y ait pas une prise en compte des augmentations de salaire de la Fonction Publique Territoriale mais plus largement de la Fonction Publique en règle générale et qu'on soit obligé d'en passer par des régimes indemnitaires qui sont en quelque sorte des « usines à gaz » donc nous nous abstiendrons par rapport à cette question-là.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1er janvier 2022, d'abroger les délibérations précédentes du Conseil Municipal relatives à l'attribution des primes qui sont dorénavant englobées dans le RIFSEEP et le CIA ne sera mis en œuvre que lorsque les crédits budgétaires affectés à cet effet seront votés.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

4. Rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes - Année 2020 - Examen

Madame Lupu Bratiloveanu : La loi de 2014 impose désormais aux communes et E.P.C.I. de plus de 20 000 habitants, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement au débat sur le projet de budget.

Nous nous devons de mettre en place un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et cette notion d'égalité a d'ailleurs été inscrite dans notre règlement intérieur, mis en place le 1^{er} janvier 2019.

Vous trouverez dans ce rapport qui vous a été transmis, plusieurs données dont les suivantes :

- Les caractéristiques des effectifs par sexe, par statut, par filière,
- La durée et l'organisation du temps de travail,
- Les rémunérations de la même manière, par sexe, filière, catégorie,
- Les formations en nombre de jours,
- Les emplois permanents ...

On trouve aussi détaillé dans ce document les axes poursuivis par la Ville de Roanne pour l'année 2022.

Vous l'aurez donc compris, notre ville a la volonté de garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de favoriser le développement de la mixité professionnelle qui constitue un facteur d'enrichissement collectif et un gage d'égalité salarial.

Madame Dumoulin : Il y aura une question à la fin.

Quelques remarques, puisque vous nous invitez à lire ce rapport qui est toujours très intéressant.

Certes il traduit une situation immédiate c'est à dire celle de la question de l'égalité femmes hommes de notre collectivité mais évidemment je crois qu'il faut avoir un regard un peu plus profond, un peu plus loin, en montrant que ce rapport offre aussi une vision de l'état de notre société en matière de la place des femmes au travail.

Je pourrais alimenter mon propos avec de nombreuses remarques, mais étant donné que le temps est limité mon propos le sera aussi. A la page 6, les pages ne sont pas numérotées mais on a vite fait de le lire, nous relèverons un taux important de femmes dans les emplois non permanents donc précaires, 74 contre 26 % pour les hommes. Il serait d'ailleurs intéressant Monsieur le Maire, si nous en avons le temps, je sais bien que la soirée va être un peu longue, de déterminer la nature de ces emplois dits non permanents.

Autre ligne qui doit retenir notre attention, il s'agit de la rubrique mixité sur l'évolution de carrière et les titularisations, on peut lire que sur onze promotions interne, on ne retrouve qu'une seule femme, est-ce que ce chiffre traduit le fameux plafond de verre qui bloque les femmes dans leur progression professionnelle, comme on le dit dans l'entreprise ?

J'arrêterai là mes remarques car les éléments relevés en disent déjà assez long, je dirais sur tout le travail qu'il nous reste à faire dans les collectivités territoriales pour apporter un peu plus d'égalité entre les hommes et les femmes.

Puis Monsieur le Maire une question en fin de compte très simple, est-ce que vous avez une action déjà prédéfinie sur la suite de ce mandat, qui vous laisse encore de nombreuses années pour améliorer la situation entre hommes et femmes ?

Parce que vous savez je pars du principe que l'inégalité homme femme n'est pas une fatalité et il existe encore malheureusement de nombreux endroits où on analyse cette situation de cette façon là, moi je crois que nous, collectivité territoriale, nous sommes capables d'être un exemple pour l'entreprise et pour que les femmes au travail trouvent leur place et que surtout le travail soit le lieu de la progression de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Monsieur le Maire : Madame Dumoulin, d'abord répondre à vos questions précises, concernant la première, il s'agit des remplaçantes dans les écoles.

Pour la seconde question, vous dites une seule femme promue. En fait, il s'agit d'agents de maîtrise dont 98 % des effectifs sont des hommes, donc vous aurez forcément moins de femmes promues parce que nous avons moins de femmes qui sont agent de maîtrise.

Néanmoins les choses progressent, vous avez pu voir que déjà depuis le début de la mandature, je ne veux pas dire que les femmes ont pris le pouvoir, dans nos services à la Ville de Roanne, les hommes résistent mais il y a un mouvement important et dont nous nous réjouissons.

En clair, je vais être très simple, nous sommes, la Ville de Roanne, un exemple en matière d'égalité femmes hommes. On peut toujours dans la vie, progresser, mais je peux vous dire qu'il n'y a pas d'inégalités à la Ville et si le seul critère qui consiste à mesurer par exemple la masse salariale consacrée aux salaires des personnels féminins par rapport à celle des personnels masculins, ne dépend tout simplement que de deux facteurs. D'abord la différence entre les hommes et les femmes en termes d'agents, le pourcentage, on n'est pas à 50 - 50, nous avons plus d'agents homme dans les services techniques, plus d'agents femme dans les services administratifs, peut-être qu'un jour les choses seront différentes mais pour l'instant c'est comme cela, et nous avons aussi, c'est un fait, c'est une constatation, plus de femmes qui travaillent à temps partiel et par conséquent avec des salaires qui sont moins élevés à la fin du mois mais c'est un temps partiel qui est choisi, volontaire, qui n'est absolument pas imposé. Sincèrement nous sommes un exemple en la matière et nous continuerons à l'être.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022. La présentation du rapport a donné lieu à différents échanges.

5. Etat annuel des indemnités perçues par les élus - Information

Monsieur Lambert : Il y a deux ans une loi avait prévu de nous imposer la présentation annuelle de l'état des indemnités perçues par les élus. A savoir que cet état doit présenter les indemnités de toute nature que perçoivent les élus locaux, notamment au sein du Conseil Municipal, Communautaire, tout syndicat mixte, des E.P.C.I., du syndicat mixte de collectivités territoriales, groupement de collectivités territoriales ..., sociétés d'économie mixte locale, sociétés publiques locales, société d'économie mixte à opération unique et leurs filiales.

Ainsi il est joint en annexe de la délibération un état annuel présentant l'ensemble des indemnités perçues sur l'année 2020 au Conseil Municipal, sachant que nous sommes sur une année double puisqu'il y a la fin du précédent mandat avec l'équipe antérieure et la nouvelle équipe depuis les dernières élections.

Monsieur Gerbot : Une remarque tout d'abord et ensuite une question. Le tableau que l'on voit n'est pas complet, en effet il y a des Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales qui ne sont pas inscrits sur ce tableau, donc ma question est la suivante, pourquoi ?

Monsieur le Maire : Lesquels par exemple ?

Monsieur Gerbot : Par exemple, nous qui sommes dans l'opposition.

Monsieur le Maire : Parce qu'il n'y a pas d'indemnités, vous ne percevez pas d'indemnités, vous connaissez la réponse Monsieur Gerbot.

Monsieur Gerbot : Oui d'accord mais cela ne vous empêche pas du tout, dans le tableau, de mettre nos noms, nos prénoms et au niveau indemnité 0 €.

Monsieur le Maire : Ah oui, très bien, je vous propose effectivement de le rectifier et de rajouter vos noms et le montant.

Monsieur Gerbot : Comme cela au moins ce tableau sera vraiment objectif.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une question d'objectivité, c'est factuel, jusqu'à présent nous mettions comme on nous le demandait, les indemnités perçues par les élus, vous avez pu voir aussi que vous aviez des élus qui ne sont plus élus, qui sont dans le tableau, parce que c'est l'année 2020, qu'ils ont été élus pendant quelques mois durant l'année 2020 mais si vous souhaitez que l'on rajoute le nom de l'ensemble, de celles et ceux qui ne perçoivent pas d'indemnités, et dont vous faites partie, et bien ce sera fait.

Le Conseil Municipal prend acte de l'état annuel des indemnités versées aux élus locaux.

6. Mise à disposition individuelle d'un agent de Roannais Agglomération au bénéfice du Théâtre de la Ville de Roanne – Convention - Approbation

Monsieur Brasseur Minard : Le Théâtre de Roanne depuis le jeudi 25 novembre est heureux d'accueillir à sa direction, Madame Catherine Zappa, nous lui souhaitons tous au nom du Conseil Municipal réuni ce soir, la bienvenue. Cet agent faisant partie des effectifs de Roannais Agglomération, et intéressé pour être mis à disposition pour deux ans, il convient donc d'établir une convention pour formaliser cet accord entre nos deux collectivités.

Monsieur Vanhecke : Concernant cette mise à disposition d'un agent de l'Agglomération au poste de direction du Théâtre de Roanne, à la lecture de la convention rien ne précise comment sera remplacée Madame Zappa, qui il ne faut pas oublier, a un mandat politique de Conseillère Régionale et qui sera amenée, ce qui nous semble tout à fait logique, par ses fonctions politiques, à s'absenter pour des réunions.

Ma question, la loi lui autorise de s'absenter jusqu'à concurrence d'un mi-temps et ma question est de savoir comment Madame Zappa sera remplacée durant ses absences ? Est-ce que vous avez prévu de nommer un Adjoint ? Qu'est-ce qu'il en est pour ses absences ?

Monsieur le Maire : Cette question un peu malicieuse trouve une réponse à votre droite et à votre gauche.

Madame Zappa est salariée de Roannais Agglomération, et elle a un temps de travail à effectuer pour la collectivité désormais affecté au Théâtre. Ce temps de travail elle le fait, elle dispose comme n'importe quel élu d'une décharge avec un nombre d'heures qui est fixé par la loi et qui lui permet ainsi de pouvoir répondre à ses obligations d'élue.

Je connais suffisamment la conscience professionnelle de Madame Zappa pour savoir qu'elle ne manquera pas de faire non seulement ses heures de travail au Théâtre, mais voire même davantage, qu'elle ne serait légalement obligée de faire.

Posez cette question à Madame Dumoulin, qui au niveau de l'Education Nationale dispose des mêmes délégations de temps, en tant que Conseillère Départementale ou à Madame Riamon, qui lorsqu'elle était Conseillère Régionale disposait également vis-à-vis de son employeur de décharges. Il n'y a pas de traitement différent et je pense que l'Education Nationale comme l'employeur de Madame Riamon hier, trouvait que le travail était suffisamment bien fait.

Madame Dumoulin : Suffisamment très bien fait.

Monsieur le Maire : Suffisamment très bien fait, donc parallélisme des formes, le travail sera bien fait et le Théâtre pourra bien évidemment fonctionner de bonne manière.

Monsieur Vanhecke : Ce n'était pas véritablement ma question, et ce n'est pas à Madame Dumoulin que je pose la question ni à Madame Riamon, c'est à vous Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je vous donne les réponses que j'ai envie de vous donner aussi, si vous me posez les questions que vous avez envie de me poser, je vous donne les réponses que j'ai envie de vous faire.

Monsieur Vanhecke : Elle n'est pas véritablement, ce n'est pas la réponse, on vous pose la question de savoir s'il y aura un remplacement, je ne parle pas de Madame Riamon ni de Madame Dumoulin, de leurs fonctions, c'est effectivement ...

Monsieur le Maire : Vous ne m'en parlez pas mais moi je vous en parle.

Monsieur Vanhecke : Je parle de l'employeur du Théâtre qui est la Ville de Roanne ...

Monsieur le Maire : L'employeur connaît la loi comme n'importe quel employeur, Madame Zappa a un nombre d'heures, elle a droit à des décharges, elle fait son travail et cela se passe très bien.

Monsieur Vanhecke : Cela veut dire qu'elle ne sera pas remplacée ou est-ce qu'il y aura un agent qui pourra avoir ...

Monsieur le Maire : Non non non, mais est-ce que Madame Dumoulin ou est-ce que Madame Riamon était remplacée dans leur travail ? Non.

Monsieur Vanhecke : Ce n'est pas la question

Monsieur le Maire : Mais si c'est la question, quand on est objectif et quand on est honnête c'est la même question, après sinon c'est une question malicieuse que vous voulez de dire, voire pernicieuse.

Monsieur Vanhecke : Vous mettez l'adjectif que vous voulez mais ce n'est pas le problème, ce n'est pas le propos non plus.

Monsieur le Maire : Je vois bien que cette désignation, cette nomination vous gratte quelque part, n'hésitez pas grattez-vous mais cela ne change rien, Madame Zappa est directrice du Théâtre, Madame Zappa est Conseillère Régionale et les choses se passent très bien et elle a pris soin à la Région de ne pas être dans des commissions qui sont liées à son activité professionnelle pour ne pas être en situation ni de conflit d'intérêt ou d'autres situations qui pourraient être préjudiciables, aussi bien à la collectivité qu'à elle-même.

Monsieur Vanhecke : Vous avez bien écouté ma question, donc je ne remets pas en cause le poste de direction de Madame Zappa.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de soucis même si j'avais lu il y a quelques semaines que certains remettaient en cause des compétences professionnelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition individuelle de Madame Catherine ZAPPA, agent de Roannais Agglomération au poste de Directrice du Théâtre de la Ville de Roanne, à compter du 20 décembre 2021, pour une durée de 2 ans, cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement semestriel à terme échu par la Ville de Roanne.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

7. Convention de mise à disposition de services de "Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau" à la Ville de Roanne - Approbation

Monsieur Bost : Cette délibération concerne un partenariat avec la Roannaise de l'Eau qui date déjà de 2016. A l'époque, la Ville de Roanne accueillait des contrats aidés et suite à la disparition de ces contrats aidés, nous avons dû chercher des solutions pour continuer à pouvoir accueillir des contrats, des personnes en insertion au sein de nos services. Nous avons profité, on va dire, de l'agrément « atelier chantier d'insertion de Roannaise de l'Eau » afin que certains agents soient mis à disposition de la Ville de Roanne et depuis 2016 c'est le cas.

Il vous est demandé de renouveler cette convention. Il faut savoir que l'atelier chantier d'insertion de la Roannaise de l'Eau c'est 20 agents en insertion, il y en a 7 qui sont utilisés par la Roannaise de l'Eau pour l'entretien notamment des berges de cours d'eau et 13 qui sont mis à disposition de la Ville de Roanne, à savoir 8 agents au niveau de l'équipe bois et parcs paysagers pour l'entretien de nos espaces naturels, je pense notamment aux Bords de Loire, à la gravière de Mâtel, et 5 agents en contrat d'insertion qui sont mis à disposition pour l'équipe désherbage des trottoirs, donc qui sont en charge de l'entretien des trottoirs sans utilisation de produits phytosanitaires.

A ces 20 agents s'ajoute 1 agent ressource, qui est chargé de recruter les agents en insertion, qui est chargé de les accompagner dans leur insertion socio-professionnelle, cet agent-là est basé à la Roannaise de l'Eau.

Nous avons au final 21 personnes qui sont concernées par cette convention, la Ville de Roanne rembourse à la Roannaise de l'Eau les frais liés aux 13 agents en insertion mis à disposition et le prorata de l'agent ressource en fonction du nombre d'agents d'insertion suivis. Pour votre information, le Comité Technique de la Ville de Roanne a été saisi de ce projet de délibération de convention et a émis un avis favorable lors de sa séance du 30 novembre 2021.

Madame Dumoulin : Concernant la délibération 6 nous allons nous abstenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition de services à intervenir avec Roannaise de l'Eau, Syndicat du cycle de l'eau.

M. Murzi Lucien, Vice-Président de Roannaise de l'Eau, n'a pas pris part au vote.

8. Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération - Mise à disposition de services de la Ville de Roanne - Convention - Approbation

Monsieur Rivollier : Roannais Agglomération ne dispose pas des moyens humains lui permettant d'exercer pour partie des compétences transférées, c'est ainsi qu'une convention de mise à disposition de services a été passée entre les deux collectivités, donc Ville de Roanne et Roannais Agglomération, pour les années 2019 à 2021.

La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il convient donc d'adopter une nouvelle convention de mise à disposition de services intégrant les tarifs horaires agents et matériels.

Les services de la Ville de Roanne et de Roannais Agglomération ont réajusté la liste des sites concernés par la mise à disposition de services le prévisionnel d'heures par site et par service est indiqué en annexe du projet de convention, seul le tarif horaire pour un contrat d'insertion est passé de 15 à 16 € par heure, les autres tarifs restent inchangés.

Le Comité Technique Paritaire du 30 novembre 2021 a donné un avis favorable à ce projet de convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition de services à intervenir avec Roannais Agglomération, la date d'effet de cette convention est fixée au 1^{er} janvier 2022.

9. Convention de Service commun de Direction de la communication et de l'évènementiel entre Roannais Agglomération et la Ville de Roanne – Approbation

Madame Petit : Comme vous le savez déjà certainement le pôle communication évènementiel est composé de 17 agents qui se répartissent sur différents pôles, l'éditorial digital, l'évènementiel, le print graphique. Cette convention est une convention que nous renouvelons puisqu'elle est arrivée à terme. Le travail des agents consiste à être sur la rédaction des supports webprint et ils sont également sur les relations avec les médias, les élus, la gestion de l'évènementiel.

C'est une convention de mise en service que je vous propose ce soir de renouveler, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et qui prendra fin le 31 décembre 2024.

Monsieur Beysson : Une question mais une explication de vote aussi on va s'abstenir sur cette délibération.

On avait déjà dû aborder ce sujet là dans d'autres Conseils, la question de la mutualisation des services spécifiquement entre la Ville de Roanne et Riorges avec la Vice-Présidence et la mairie en même temps sous votre nom, pose pour nous des réflexions sur la manière dont on communique. Cela nous pose des questions sur la lisibilité entre les actions de la Ville, de la mairie, ou le site internet, enfin cet aspect communication là pour nous est un petit peu discutable et à discuter sans pour autant qu'on ait un avis définitif et contre sur la mutualisation, c'est pour cela qu'on partira sur une abstention sur cette délibération et non pas sur un vote contre.

C'est l'occasion puisqu'on parle communication de demander si vous aviez réfléchi à la proposition que je vous avais faite, il y a peut-être deux ou trois Conseils Municipaux, de réfléchir à la place de l'espace communication en ce qui concerne les élus d'opposition à travers les différentes possibilités qu'utilise aujourd'hui la Ville entre les mag, les mini mag, le site internet, les réseaux sociaux, les espaces vidéos ...

Monsieur le Maire : Merci j'ai pris note de votre explication de vote.

En ce qui concerne votre question sur la place de l'expression politique des oppositions au niveau des publications, désormais vos expressions sont toutes sur le site internet de la Ville.

Après, je ne pense pas que nous allions plus loin puisque c'est une question de place et comme je vous l'ai dit, l'expression municipale est une expression qui n'est pas politique, c'est une expression factuelle sur les actions menées par la Ville, préparée par les services et par conséquent, il n'y a pas d'expression politique au sens politique du terme donc politicien et d'opinion, je ne vois pas pourquoi lorsqu'on rend compte des travaux que l'on fait dans une école, il devrait y avoir une expression d'opinion de la part de l'opposition.

Nous respectons la réglementation faisant en sorte que dans les bulletins municipaux qui paraissent, vous puissiez avoir une expression, elle est respectée et après sur les autres publications qui sont beaucoup plus occasionnelles, il n'est pas prévu de modifier les modes d'expression.

Monsieur Beysson : Merci pour la réponse qui au moins nous permet de ne pas avoir d'attente par rapport à cela, en tout cas le débat c'est bien cela, c'est qu'on avait une lecture différente sur où était la limite et la frontière entre ce qui relevait de l'expression politique et de l'expression factuelle de la Ville à travers l'ensemble des supports de communication qui mettent en avant une manière unilatérale votre action d'une manière générale, et qui sert aussi votre mandat politique et l'ensemble des actions qui sont derrière.

On a une lecture et une interprétation des choses qui est différente et on le regrette mais merci de la réponse.

Madame Dumoulin : J'ai une petite question relativement simple, est-ce que les roannais peuvent trouver sur le site de la ville, les PV des Conseils Municipaux ? Le texte entier ?

Monsieur le Maire : Un oui, la réponse est oui, me dit le directeur de la communication, plus les vidéos, les enregistrements, vous savez que nous sommes aujourd'hui retransmis ce soir et que cela peut être revisionné.

Madame Dumoulin : Alors j'ai dû mal chercher parce que je ne trouve pas les PV, mais peut-être que j'ai mal cherché.

Monsieur le Maire : Les comptes-rendus de Conseil sont sur le site.

Madame Dumoulin : Avec exactement.

Monsieur le Maire : Non il n'y a pas le verbatim.

Madame Dumoulin : Ah c'est cela que je voulais savoir moi.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas le verbatim parce que justement il y a la vidéo.

Madame Dumoulin : D'accord.

Monsieur le Maire : Il y a le compte-rendu et vous avez la vidéo qui ...

Madame Dumoulin : C'est dommage Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Dommage ...

Madame Dumoulin : Si je vous assure, c'est dommage.

Monsieur le Maire : Qui peut le plus peut le moins.

Madame Dumoulin : Non mais franchement c'est dommage ...

Monsieur le Maire : Je pense que le verbatim, vous savez ...

Madame Dumoulin : Je pense que ce serait rendre service à notre démocratie que de retrouver les textes et non pas d'avoir simplement la vidéo où ce n'est pas si facile de manipuler, je trouve que l'on pourrait avoir le texte.

Parce que je vais vous dire, quand on regarde les délibérations, on a l'impression, quelqu'un qui regarde la délibération, il a l'impression qu'en fin de compte ce Conseil Municipal il a une majorité qui présente et puis personne ne parle, moi je pense qu'il faut une forme écrite de ce qui est échangé ici, c'est mon avis.

Monsieur le Maire : Je l'entends, j'en prends note après je pense que, vous savez la démocratie c'est aussi une question de volonté de la part des citoyens, celles et ceux qui recherchent une information, qui veulent la connaître, ils la trouvent et nous leur mettons à disposition beaucoup de moyens.

Je ne suis pas sûr que le fait de mettre in extenso le verbatim de chaque Conseil Municipal qui va représenter des pages et des pages d'écriture, soit beaucoup plus accessible que de regarder une vidéo sur un sujet qui intéresse des personnes.

En plus ce que je trouve de bien dans la restitution de la vidéo c'est que non seulement vous avez les mots mais vous avez l'ambiance, vous avez le ton et cela des fois c'est très évocateur, n'est-ce pas Madame Dumoulin ?

Madame Dumoulin : Seuls les mots restent Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Les écrits restent.

Madame Dumoulin : Les mots justement.

Monsieur le Maire : Si les mots sont prononcés, ils restent aussi, vous savez on est passé de Gutenberg à des sujets qui sont plus modernes aujourd'hui.

Monsieur Beysson : Mon opinion sur la question ce serait de dire que peut-être techniquement ce n'est pas une difficulté, une fois qu'on l'a approuvé le PV, de le mettre là où on trouve chaque vidéo, c'est-à-dire que les gens puissent choisir l'un ou l'autre, sachant que quand même je vois une différence et là je suis en train de regarder, je n'ai pas eu le temps, mais les services techniques pourront le vérifier, il me semble qu'à minima dans les vidéos il y a, je ne suis pas sûr qu'il y ait toujours, un sommaire qui permet d'aller vite et rechercher.

Quand il y a quelque chose qui est très pratique, et je ne sais plus si c'est Conseil Communautaire ou Conseil Municipal, il y a un des cas, il me semble que cela ne l'a pas toujours été, à revérifier, en tout cas cela peut être très pratique pour quelqu'un qui veut ne pas écouter 20 minutes d'une partie de Conseil mais qui veut simplement aller voir pour tel sujet qui l'intéresse, prendre dans le verbatim, le compte-rendu de séance qui s'est dit et aller lire très rapidement cette partie en diagonale, cela peut être à mon avis un plus et une autre approche qui répond à deux publics différents, si la possibilité technique c'est peut être intéressant que l'on ne s'en prive pas parce que c'est juste un lien à rajouter.

Monsieur le Maire : Pour répondre à votre question sur la vidéo, on peut faire une recherche par thème, par sujet, là le moteur de recherche existe et puisque nous sommes à l'approche de Noël, la magie de Noël, Madame Dumoulin, je vais vous donner satisfaction. On va rajouter le PV de chaque Conseil Municipal, par contre j'aimerais bien Monsieur le Directeur de la communication qu'on puisse me faire un état du nombre de consultations quand cela sera fait pour voir qui va le voir, qui le lit de façon à voir quelle est la progression démocratique que nous aurons opérée ce soir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le renouvellement de la convention de Service commun de Direction de la communication et de l'évènementiel à intervenir avec Roannais Agglomération, la convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et prendra fin au 31 décembre 2024 et pourra être reconduite pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2027, de façon expresse, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

BUDGETS

10. Examen des budgets - Budgets Général et Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre - Exercice 2022 - Approbation

Monsieur le Maire : Nous allons passer à la partie la plus digeste, la plus légère de notre soirée, puisqu'après le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé au dernier Conseil Municipal, nous devons voter les moyens qui seront consacrés à nos projets et aux services pour l'année 2022.

Avant cela je voudrais d'abord vous convaincre pour ceux qui ne le seraient pas encore que nous avons la chance de mener une ville dans un contexte budgétaire qui est parmi les plus favorables. Oui la ville de Roanne est une ville particulièrement bien gérée.

Vous savez que la loi prévoit par l'article L.2313 du Code Général des Collectivités Territoriales, la publication avec les documents budgétaires de 10 indicateurs qui sont des indicateurs obligatoires, que nous devons publier, porter à connaissance des roannais et par conséquent du Conseil Municipal, pour savoir comment notre ville se situe par rapport aux dépenses de fonctionnement, aux dépenses d'investissement, par rapport à la dette, par rapport à la DGF qui est apportée par l'Etat, les dépenses de personnel ... Il y a 10 indicateurs.

Cette année je suis particulièrement heureux de vous dire que ces 10 indicateurs sont tous au vert et pour cela je vais juste vous donner quelques chiffres. Dans le domaine des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, par rapport au nombre d'habitants, la moyenne nationale des villes de notre importance, des villes aux alentours de 30 à 40 000 habitants, la moyenne nationale est à 1 212 € par habitant.

Au budget 2022, nous serons à 1 076 € c'est-à-dire plus de 15 % en dessous en termes de dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire que nous dépensons moins en termes de fonctionnement que la moyenne des communes de notre importance.

En matière de produit des impositions directes c'est-à-dire l'impôt que nous prélevons auprès des roannais par rapport à la population, la moyenne dans les villes de notre importance est de 670 €/habitant. Nous ne prélevons que 588 €/habitant. Là encore, nous sommes largement en dessous de la moyenne, c'est encore un indicateur qui est au vert.

Le troisième indicateur c'est celui des recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population et là encore, nos recettes sont inférieures à la moyenne, cela veut dire que si on ajoute aux impôts ce que l'on fait payer, par exemple le service funéraire, la culture, les billets de théâtre, les billets de musée ... la moyenne nationale est à 1 405 €, nous sommes à 1 317 €.

Ensuite vient l'indicateur des dépenses d'équipement brut par rapport à la population, là c'est au contraire plus on dépense par rapport à la moyenne nationale, plus nous avons une ville qui est équipée, qui s'équipe et par conséquent qui offre à sa population des équipements de nature à la satisfaire, en tout cas on l'espère, là la moyenne est à 301 €/habitant et bien nous ne sommes pas ni à 350, ni à 400, ni à 500 mais à 583 €/habitant.

L'encours de la dette, on pourrait se dire qu'avec tout cela la dette est importante, l'encours de la dette par rapport à la population pendant que la moyenne est à 1 018 €/habitant, nous ne sommes qu'à 276 €/habitant.

La DGF, cela veut dire est-ce que l'Etat nous traite bien, est-ce que l'Etat nous donne autant que les autres ? Légèrement plus que les autres, la moyenne est à 202, nous sommes à 206, on est dans la moyenne mais un petit peu au-dessus.

Quant aux dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, est-ce que nous n'avons pas trop de collaborateurs ? Ou est-ce que nous n'avons pas assez de collaborateurs ? Ou est-ce qu'on les paie trop ou pas assez ? La moyenne est à 62,40 %, nous sommes à 59,36 % donc nous sommes dans la fourchette basse, c'est encore un indicateur qui est au vert.

Les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette en capital par rapport aux recettes de fonctionnement, là où la moyenne des communes est à 93,4 %, nous ne sommes qu'à 83,63 %, 10 points en dessous de la moyenne, là aussi c'est une bonne nouvelle.

Les dépenses d'équipement brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, elles par contre c'est, est-ce que vraiment on équipe bien ? Là pendant que la moyenne est à 21,40, nous sommes à 44, plus du double, c'est encore un indicateur particulièrement favorable.

Enfin, l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, là où la moyenne est à 72,40 %, nous ne sommes qu'à 20,99, plus de trois fois en dessous, et là encore c'est particulièrement favorable.

Tout cela pour vous indiquer que nous avons la chance, mais cette chance elle se mérite quelque part, elle se travaille, d'avoir une ville qui est bien gérée.

Le budget 2022 qui va vous être présenté dans quelques instants par Christophe Pion se situe, vous imaginez bien, dans la ligne droite, on pourrait même dire, des orientations budgétaires que nous avons évoquées le mois dernier lors du précédent Conseil Municipal.

Ce budget est à la fois la parfaite traduction des engagements que nous avons pris devant les roannais en 2020, et ce budget c'est un budget des engagements tenus, notre feuille de route est claire et malgré les vicissitudes liées à la crise économique, à la crise sanitaire, nous maintenons autant que faire se peut le cap, tout en nous adaptant aux contraintes qui pèsent lourdement sur les acteurs économiques, les secteurs culturels, associatifs et sportifs et également sur chaque roannais.

Le budget 2022 va permettre de poursuivre, d'une part la modernisation de la ville, dans le but de renforcer son attractivité économique et démographique, d'offrir un cadre de vie plus agréable encore aux roannais, la dynamisation de la vie associative, culturelle et sportive, et de l'action en faveur des plus fragiles.

Malgré le contexte incertain, l'année 2022 devrait être marquée par la confirmation du rebond de l'économie tant national que local, ce qui va entraîner, nous l'espérons tous, un retour à la vie normale et donc aussi une hausse des recettes de fonctionnement attendue à hauteur d'1 M€ de plus que l'année dernière.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, il convient d'être particulièrement vigilant mais cela n'est pas nouveau, dans la mesure où, avec la suppression de la Taxe d'Habitation les collectivités ont perdu de leur autonomie fiscale pour devenir de plus en plus tributaires, dépendantes du pouvoir centralisateur qui décide en lieu et place des communes, sans pour autant leur donner lisibilité dans le temps.

Ainsi avec une évolution de seulement 1 % de la DGF attendue entre 2021 et 2022, alors que le contexte de hausse de l'inflation est prévu aux alentours de 3 %, la Ville de Roanne, est bien, elle aussi, en situation de perte de pouvoir d'achat. C'est pourquoi, il est nécessaire que les ressources de l'Etat transférées aux collectivités locales bénéficient, nous le souhaiterions, d'un mécanisme d'indexation, à l'approche des fêtes de Noël tout est permis en matière d'espérance mais nous avons quand même quelques doutes.

Afin d'atteindre nos objectifs et de concrétiser nos engagements en matière d'investissement, nous devons être aussi particulièrement vigilants sur nos dépenses de fonctionnement et nous le sommes puisqu'en 2022, si les dépenses de fonctionnement augmenteront, mais de 1,58 %, du fait de l'inflation, des obligations salariales et de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, les recettes attendues devraient être en hausse de 2,26 %.

Cette saine gestion nous permet d'envisager sereinement l'avenir avec un programme de dépenses d'investissement de l'ordre de 21 M€. Cet effort important se fera sans hausse d'impôt pour la 7^{ème} année consécutive, après la baisse de 3 % opérée en 2015, avec un retour à l'emprunt modéré et tout à fait supportable compte tenu de notre taux d'endettement particulièrement faible, puisque je vous le rappelle, à Roanne, l'encours de la dette n'est que de 276 €/habitant alors que la moyenne est à 1 005 €.

2022 s'annonce donc sous des auspices favorables en matière budgétaire puisque vous le voyez, tous les voyants sont au vert.

Les principales opérations d'investissement vont concerner la poursuite de la rénovation du Centre Administratif pour lequel nous allons inscrire 4,5 M€, la construction de l'équipement intergénérationnel Gambetta République pour lequel nous avons inscrit 2,1 M€, la poursuite du réaménagement du square Cassin, de l'avenue de Lyon où nous avons inscrit 2 M€, la phase 2 de l'aménagement des Bords de Loire pour lequel nous avons inscrit 1,4 M€, la réhabilitation thermique du groupe scolaire de l'Arsenal pour lequel nous avons inscrit 1 M€, le début des travaux de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue Jean Jaurès pour lequel nous avons inscrit 750 K€ et la création des terrains de sport 3-3 et le début de réhabilitation du gymnase de Mâtel en Dojo pour lesquels nous avons inscrit 550 K€.

Bien évidemment, nous poursuivrons également nos actions en faveur de la culture, avec la poursuite du projet culturel scientifique du Musée et les études sur sa complète réhabilitation et la présentation d'une saison particulièrement dense et riche au Théâtre. La démocratie participative n'est pas oubliée avec le maintien du budget participatif, le soutien aux Conseils de Quartier et le développement durable avec le plan vélo, la plantation d'arbres, le zéro phyto et tous les travaux de rénovation énergétique engagés seront poursuivis.

Nous poursuivrons également nos actions en faveur des plus fragiles et des roannais isolés et si certains se complaisent à pourtant tenir des discours qui sont un petit peu électoraux ou misérabilistes voire populistes, l'équipe que je conduis n'a vraiment pas à rougir des actions de soutien et de solidarité qu'elle conduit envers les plus démunis, bien au contraire.

S'il fallait dépenser plus pour obtenir de vrais résultats cela se saurait, d'autant que nous avons avant beaucoup affiché des dépenses colossales en matière d'action sociale pensant sans doute que le monopole du cœur était réservé à certains, comme aurait dit un ancien Président de la République. Malheureusement, la pauvreté n'a pas disparu avec les sommes énormes qui ont été inscrites à certains endroits et ce n'est pas toujours qu'une question d'argent. Nous préférons faire le choix de la proximité, le choix de la discrétion mais de l'efficacité, le choix de la raison aussi car nous sommes convaincus qu'il ne suffit pas de dépenser des millions pour éradiquer cette pauvreté. Nous avons fait le choix de l'accompagnement global et de l'aller vers plutôt que de, comme dirait certains, "cramer la caisse".

Vous le voyez nous ne ménages pas nos efforts, nous sommes sur tous les fronts pour Roanne, pour les roannais et nous abordons 2022 avec force et courage ainsi qu'avec détermination mais également bienveillance. Je souhaite en particulier, avant que Monsieur Pion reprenne la main et vous détaille ce projet de budget, remercier publiquement ici nos services, services municipaux, services financiers et puis tous ceux qui contribuent à la composition de ce budget parce qu'ils sont, nous le savons tous, la cheville ouvrière des actions que nous menons sur tout le territoire communal.

Monsieur Pion En ce qui concerne le Budget Primitif 2022, il est composé de 68,5 M€, dont 46 M€ en fonctionnement et 22,5 M€ en investissement. Comme le disait Monsieur le Maire, c'est la 7^{ème} année consécutive qu'il n'y a pas de hausse d'impôt, après une baisse en 2015. L'investissement lui également est soutenu à hauteur de 20,8 M€, il y a un recours à l'emprunt très mesuré pour les finances de l'investissement.

En ce qui concerne le fonctionnement, la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 48 M€. Elle permet un virement à l'investissement à hauteur de 8 M€ parce qu'il y a cet auto-financement qui permettra d'abonder pour les investissements à venir.

En ce qui concerne la structure d'investissement, les recettes sont principalement alimentées par le virement de fonctionnement à hauteur de 8,4 M€ par des subventions à hauteur de 4,5 M€, un emprunt de 9,1 M€ et des opérations financières à hauteur de 334 K€. La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 22,455 M€ dont 20,8 M€ pour les dépenses d'équipement, l'équilibre est assuré comme je vous le disais par l'auto-financement qui sera réajusté au moment de la reprise du résultat de l'exercice 2021.

En ce qui concerne le fonctionnement, pour ce qui est des recettes, les recettes réelles de fonctionnement prévues sont en augmentation de 1 M€ comme annoncé au moment du D.O.B..

Le produit fiscal quant à lui représente 44,66 % des recettes et il est en hausse de 3,4 %, liée notamment au fait qu'il y ait des évolutions sur les bases et les revalorisations forfaitaires nationales de plus de 2,8 %.

Il y a également l'attribution de compensation versée par Roannais Agglomération qui représente 21 % du montant des recettes, c'est stable du fait qu'il n'y ait pas de transfert prévu en 2022.

En ce qui concerne la stabilité des dotations versées par l'Etat, on remarque qu'elles sont à hauteur d'entre 15 et 16 % hormis une hausse de la Dotation Solidaire Urbaine qui est la seule variable dynamique.

En ce qui concerne la fiscalité, il y a une hausse indirecte de 4,75 % qui est liée notamment au dynamisme des droits de mutation et de l'immobilier sur la place roannaise. Les produits d'utilisation de service 10,87 % eux aussi augmentent avec un retour espéré à la normale des services notamment en ce qui concerne les stationnements et la restauration collective.

En ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement, ce sont principalement des charges de personnel comme indiqué, qui évoluent peu d'une année sur l'autre. Les dépenses quant à elles, sont en hausse de 583 K€ soit plus 1,58 %, c'est une augmentation inférieure à la hausse des recettes et qui est identique à la prévision au stade du D.O.B.. Les charges à caractère général qui représentent 28 % des dépenses sont en augmentation légère de 370 K€ notamment liée à l'évolution de l'inflation et au coût des matières premières qui a tendance un peu à grimper.

En ce qui concerne les charges brutes de personnel, elles représentent près de 60 % des dépenses et sont prévues à la hausse à hauteur de 475 K€ de BP à BP. Comme le disait tout à l'heure Fanny, c'est lié au RIFSEEP, qui va rentrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022, la revalorisation du SMIC et puis la rémunération des agents de catégorie C.

Quant aux charges de gestion courante, elles représentent 11 % des dépenses, elles sont en diminution de 180 K€ par rapport au BP 2021.

Les autres charges, essentiellement des charges exceptionnelles, sont prévues à la baisse. Quant aux frais financiers, les intérêts d'emprunts, ils sont légèrement en hausse du fait que l'on ait contracté cet été un emprunt pour la réfection des services administratifs.

Voilà un tableau assez significatif par rapport à une base de 100 € en termes d'emploi et en termes de ressources. On se rend compte que ces 100 € en termes d'emploi sont principalement destinés à financer la gestion des services publics, à savoir les fonctions support, donc payer les fonctionnaires de la mairie en tant que tel.

Ensuite le 2^{ème} poste de dépense est l'aménagement du patrimoine et du cadre de vie à hauteur de 17 % et vient ensuite derrière, l'éducation à hauteur de 14,37 % et la solidarité et vie sociale à hauteur de 8,70 %.

En ce qui concerne ces ressources, elles restent globalement stables, elles proviennent essentiellement de la fiscalité des ménages à hauteur de 44 %, elles n'évoluent pas d'une année sur l'autre.

Le 2^{ème} poste de ressources est le reversement de Roannais Agglomération à hauteur de 21 % et l'Etat là aussi à hauteur de près de 19 %.

En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes, on va parler tout d'abord des recettes réelles d'investissement hors opérations comptables sont établies à plus de 22 M€. Elles sont réparties en trois postes, d'une part l'auto-financement qui permet de couvrir 38 % des dépenses d'investissement, et d'autre part les financements externes tels que les subventions, le F.C.T.V.A., les cessions qui permettent de récupérer 4,5 M€.

A noter que les subventions de l'Europe en cours d'instruction pourront être inscrites au budget si elles sont toutefois attribuées.

Enfin, tertio il y a un emprunt d'équilibre à hauteur de 9,1 M€ qui sera réajusté en Décision Modificative au moment de la reprise du résultat de l'exercice antérieur.

Toujours pour la section d'investissement, venons-en aux dépenses, les dépenses d'équipements restent à un niveau très ambitieux à hauteur de 20,8 M€, remboursement du capital de l'emprunt continue de diminuer en 2022 car l'annuité du nouveau prêt est largement inférieure à celle des emprunts arrivant à échéance.

Pour ce qui est des sections d'investissement, comme l'a dit Monsieur le Maire, il y a de nombreux projets qui sont inscrits au budget à venir, ces dépenses-là sont principalement le Centre Administratif, le site Gambetta République, le square Cassin et l'avenue de Lyon.

En ce qui concerne les ratios qui ont été évoqués tout à l'heure, ils témoignent d'une excellente santé de la ville et notamment un encours de dette qui ne peut qu'être plus important dans les années à venir sachant qu'il est de 20,99 % chez nous alors que la moyenne nationale est à 72 %, l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, donc cela laisse une belle marge de manœuvre. Voilà pour ce qui est du Budget Général.

Venons en maintenant aux Budgets Annexes. Ces Budgets Annexes sont décomposés en quatre parties, il y a tout d'abord le Budget Annexe des Services Funéraires. C'est un service qui est équilibré à hauteur de 1,6 M€ en fonctionnement et 305 K€ en investissement. Le produit de l'activité constitue principalement la recette, il est inscrit à hauteur de 1,5 M€ soit 6,8 % de BP à BP.

Quant aux investissements, le principal fait marquant de ce budget est l'enveloppe de 300 K€ qui est accordée à un projet d'extension du funérarium.

Quant au crématorium lui a un budget équilibré à hauteur de 300 K€ en fonctionnement, il augmente de 9,5 % et à 115 K€ en investissement, le produit vient essentiellement du produit des crémations qui est en augmentation de 9,5 % comme prévu. La section de l'investissement prévoit une enveloppe de 100 K€ qui servira à l'aménagement d'une salle de recueillement à destination des familles.

Pour ce qui est du Théâtre, il est prévu un budget équilibré à hauteur de 1 280 000 € en fonctionnement soit plus 5 % et à 64 000 € en termes d'investissement, assez faible. En ce qui concerne la subvention d'équilibre du Budget Général, elle est à hauteur de 918 000 €, elle augmente de 4,7 % du fait d'une programmation nettement plus importante. Il y a 10 spectacles qui ont été reportés en raison des confinements. Pour ce qui est des investissements, on achève les travaux de rénovation des stucs.

En ce qui concerne les Parkings Aménagés pour 2022, une prévision de budget équilibré à hauteur de 500 K€ en fonctionnement et de 277 K€ en investissement. Les recettes sont essentiellement liées au produit de stationnement des parkings République et du Palais de Justice à hauteur de 115 K€ et il faut accompagner cela d'une subvention du Budget Général de 126 K€. Quant aux investissements, il prévoit essentiellement un remplacement d'ascenseur.

Monsieur Beysson : Une intervention courte, merci pour la présentation de tous ces éléments, une intervention courte puisqu'on a déjà eu une discussion lors du Débat d'Orientations mais simplement pour rappeler l'explication de vote que nous allons faire, en votant contre le Budget Général et puis en s'abstenant sur les Budgets Annexes, parce qu'on les vote séparément on est d'accord.

Contre le Budget Général parce que pour nous, il incarne une vision du développement de la ville que vous avez, qui n'est pas en phase avec celle que nous nous souhaiterions et qui se matérialise à travers des fusions d'écoles qu'il peut y avoir, à travers le projet Foch-Sully, à travers l'aménagement urbain, la non volonté que vous avez de réfléchir, de vous intéresser à la question de la pollution lumineuse par exemple dont on a parlé la dernière fois, la vision aussi de la cantine et tout ce qui est précarité, alors vous avez tout à l'heure dit qu'il n'y avait pas à rougir de ce côté-là et je pense que le C.C.A.S. fait de très bonnes choses de ce point de vue-là.

Maintenant on a une autre vision de la manière dont cette structure pourrait être un levier pour travailler la précarité et les difficultés que tous les habitants et tous les citoyens qui habitent le territoire pourraient avoir et puis aussi toute la question, que l'on a déjà évoquée plusieurs fois, des non recours, puisqu'aujourd'hui vu la ligne que vous avez exprimée à plusieurs reprises étant celle qu'en fait, il n'y a pas de demande, je pense que c'est quelque chose dont on parle peu le non recours aujourd'hui c'est beaucoup plus. Alors, je ne vais pas donner de chiffres au niveau local je n'en ai pas, au niveau national en tout cas c'est des budgets beaucoup plus importants que tout ce qui va concerner toute la fraude sociale, tout type d'aides confondues, donc c'est un enjeu qui est extrêmement important et sur lequel il faut qu'on travaille puisque c'est un levier important pour pouvoir sortir de la pauvreté beaucoup de personnes.

Après j'ai donné quelques lignes, on a une autre vision de la vidéo protection, une autre vision de la manière dont on comptabilise et dont on s'intéresse aux impacts des chantiers de la ville, on en a parlé la dernière fois, il y a beaucoup de choses qui vont expliquer ce vote-là.

L'objet d'une question qui, alors du coup parce que j'ai un doute, je ne sais plus si l'information est officielle ou pas, en ce qui concerne la volonté que vous avez au niveau de l'Hôtel de Ville, vous avez fait quel choix du coup au final en ce qui concerne les places de parking ? Est-ce que vous êtes partis plutôt sur aucune place ou est-ce que, en tout cas c'est la position qu'on avait portée dans cette assemblée, ou est-ce que vous avez choisi une autre option ? Ce qui ferait une orientation de plus avec laquelle on serait en désaccord.

Madame Riamon : Dans le même état d'esprit sans revenir au débat qui a déjà eu lieu, peut-être des précisions concernant notre position.

Vous avez, Monsieur le Maire, de manière très engagée, défendu votre budget, ce qui est dans votre rôle, j'entends aussi parce que vous avez dit que nos avis, nos propositions, nos positions portent et visiblement, elles vous font réagir, donc cela m'engage à continuer d'exprimer ici, à la fois ce sur quoi nous vous suivons, il y a beaucoup de choses sur lesquelles, vous le noterez, contrairement à ce que vous prétendez, nous vous suivons et nous approuvons en connaissance de cause ce que vous proposez, et puis il y a des points sur lesquels décidément nous ne sommes pas d'accord.

Sur la situation budgétaire que vous avez décrite, j'ai envie de dire heureusement, moi je trouve que c'est normal et important que, sauf catastrophe catastrophique et parfois il arrive que dans une collectivité, ou dans le contexte national et international, des tuiles nous tombent sur la tête, c'est déjà arrivé dans l'histoire récente de notre ville à tout point de vue et sauf cas particulier, je trouve indispensable et normal que dans votre responsabilité de Maire, vous nous garantissiez le bon état des finances de notre commune, en tant que vous vous employez au maximum. Cela c'est le premier point.

Le deuxième point sur lequel nous marquons notre différence, et c'est normal me semble-t-il, il n'y en pas énormément mais ils sont importants pour nous. D'abord, il y a des points de méthode, dans le domaine de la méthode, nous restons attachés, nous l'avons dit plusieurs fois, au fait que vous puissiez et c'est encore possible que vous le fassiez, consulter en appel à candidature quand vous mettez en vente un terrain ou quand vous envisagez la réhabilitation de tel ou tel bâtiment, et cela ne va pas manquer d'arriver puisque des écoles vont se libérer prochainement. Il serait heureux que vous preniez volontairement ce parti d'ouvrir à candidature pour permettre à ceux, ils ne sont pas si nombreux je vous l'accorde, mais à tous ceux qui pourraient postuler de le faire et j'en connais qui aimerait pouvoir le faire, cela c'est le premier point.

En matière de méthode aussi peut-être puisque vous avez pris une option intéressante en matière de participation et de budget participatif, nous vous proposons d'aller plus loin et au-delà de réunion d'information, peut-être d'ouvrir encore plus souvent et de manière volontaire la consultation, pas seulement dans le cadre obligatoire, la consultation des habitants sur un certain nombre de projets.

En matière, sur le fond, sur les choix que vous faites en matière d'investissement ou de dépense, nous restons peu convaincus et même pas convaincus du tout du manque de lutte contre la précarité alimentaire, cela ne passe pas que par les tarifs de cantine sur lesquels évidemment nous reviendrons, mais cela passe aussi par une médiation plus importante en matière d'alimentation.

Monsieur le Maire : 3 minutes.

Madame Riamon : Cela passe aussi par une approche plus complète de la lutte contre la précarité, nous l'avons défendu ici plusieurs fois, et puis évidemment bien sûr nous ne sommes pas convaincus du moins jusqu'à ce jour, sur la révision du programme de Foch Sully et surtout sur le risque financier à long terme qu'elle fait peser sur notre collectivité et je note néanmoins et quels que soient les termes que vous ayez employés de marge de manœuvre, que le budget de cette année 2022 est marqué, c'était inévitable, vous l'aviez annoncé, nous le mesurons, par une augmentation de l'emprunt.

Cette augmentation est judicieuse pour réaliser des investissements, pas pour subvenir au déficit futur et avéré de l'opération Foch Sully. Voilà pourquoi sur ce budget nous resterons, au Budget Général, nous resterons à l'abstention, et nous serons favorables aux Budgets Annexes sauf celui des Parkings Aménagés sur lequel vous m'autoriserez, Monsieur le Maire, à revenir un instant au moment du vote de ce Budget Annexe.

Monsieur Iacovella : Le budget de cette année présente un parti pris fort en faveur de l'investissement, analogue à celui de l'an dernier.

22 M€ comme vient de le rappeler Monsieur Pion, sont ainsi proposés pour poursuivre la réalisation de nouveaux projets destinés au développement de la ville de Roanne.

Je réaffirme, comme je l'ai fait l'an dernier, mon accord avec cette structure budgétaire, qui est en mesure d'assurer la réalisation des grands projets qui sont maintenant connus des roannais, qui ont été présentés, et qui vont représenter, vous l'avez annoncé, un total de 120 M€ sur l'ensemble du mandat municipal jusqu'en 2026.

Oui que ce soit clair, je suis favorable au principe de l'investissement et au recours de l'emprunt.

C'est au regard de l'importance des investissements projetés sur ce mandat, les 120 M€, comme je viens de le rappeler, que j'ai souhaité disposer d'une projection des évolutions à venir de l'extension du patrimoine, des parcs et des jardins, des équipements, des matériels et des coûts de leur entretien. Cette projection des évolutions à 5, 10 ans, 15 ans, loin d'être un tracassé serait au contraire un moyen de rassurer les roannais sur l'avenir de la ville, de favoriser un débat serein sur notre développement et sur les conséquences sur son fonctionnement.

Au vu de l'intérêt que cette projection des évolutions pourrait avoir sur l'avenir de la ville, elle aurait eu sa place dans le Débat d'Orientations Budgétaires du mois dernier et lors de la présentation des grands projets du 9 septembre, comme je l'avais demandé.

Je regrette que ce débat n'ait pas eu lieu. Je suis convaincu qu'il reste plus que jamais nécessaire au vu des ambitions à venir en matière d'investissement, c'est pourquoi malgré ma position en faveur des nouveaux projets de développement, je m'abstiendrai cette année de voter le budget 2022.

Monsieur le Maire : Monsieur Iacovella je vais commencer par vous. Vous avez manifesté un accord sur la stratégie budgétaire, néanmoins vous vous abstenez si j'ai bien compris sur le vote de ce budget sous un prétexte qui est celui d'un manque de visibilité par rapport aux dépenses de fonctionnement qui seraient induites par les dépenses d'investissement que nous menons.

Permettez-moi de vous dire, et quand je fais le calcul je finis par me dire « cela fait un petit bail quand même », cela fait 15 ans que j'exerce avec une alternance, cette fonction de Maire, 15 ans que j'assume cette responsabilité avec une équipe municipale qui m'accompagne. Elles ont été différentes sous les mandats 2001-2008 et ensuite 2014-2020 et désormais 2020-2026, mais est-ce que vous vous êtes penchés sur la façon dont nous travaillons ? Parce que moi, ce que je constate, c'est que 15 ans après, la ville se porte de mieux en mieux, les dépenses de fonctionnement n'explorent pas, notre ville se modernise, elle investit comme jamais et donc je ne vois pas où pourrait se fonder votre inquiétude d'envisager des dépenses de fonctionnement qui galopent tout d'un coup, comme si le cheval sur lequel nous étions montés se mettait, piqué par une guêpe, à partir au galop alors qu'il menait un trot tout à fait naturel et positif.

J'aurais tendance à vous dire, faites-moi confiance, faites-nous confiance et puis si vous n'avez pas confiance, regardez le passé pour pouvoir essayer d'envisager l'avenir de façon plus sereine. Je ne suis pas homme à laisser les dépenses de fonctionnement galoper, sinon cela se saurait. D'autres l'ont peut-être fait durant un certain temps mais en ce qui nous concerne, jamais les choses ne se sont produites de cette manière.

Il n'est pas encore trop tard pour revenir sur votre abstention et donc rejoindre si vous le souhaitez la majorité municipale dans le vote du budget.

Quant à Madame Riamon, Madame Riamon c'est un petit peu toujours les mêmes critiques, quand on a du mal à critiquer le fond, on critique la forme et donc la critique porte sur la méthode, la méthode que vous employez Monsieur le Maire n'est pas celle que nous aurions employée. Probablement mais est-ce que la méthode que vous auriez employée aurait été meilleure que celle que nous employons ? Cela reste à démontrer.

Vous avez fait une digression sur, là aussi sur la méthode, pour illustrer votre propos sur les ventes par exemple de terrains, ou les ventes de biens. Vous avez raison, on va se retrouver lorsque l'école Gambetta République sera construite avec 4 bâtiments municipaux, Crozon, Paul Bert, Carnot 1, Carnot 2, sans affectation. On a le temps, la rentrée prévue pour l'école Gambetta République c'est septembre 2024, nous sommes aujourd'hui en décembre 2021. On aura le temps collectivement de s'interroger sur le devenir de ces bâtiments.

Maintenant, on a aussi et vous l'avez remarqué, quelquefois on vend des terrains parce que nous avons des gens qui viennent nous proposer de les acheter et vous me dites que cette méthode serait préférable parce que vous connaissez des gens qui seraient intéressés, demandez-leur de venir me voir. Ils seront traités de façon tout à fait égalitaire comme nous traitons toutes les demandes.

Nous vendons des terrains à des promoteurs, à des investisseurs qui viennent nous voir, qui nous font des propositions. Comme le veut la loi nous demandons lorsque nous vendons un bien municipal, l'estimation des domaines. Nous leur disons que nous ne pourrions pas accepter de vendre en dessous de cette estimation et donc ils nous font des propositions. On ne leur donne pas l'estimation mais s'ils nous font une proposition qui est inférieure à l'estimation des domaines, on leur dit que ce n'est pas possible, si elle est supérieure nous l'acceptons. Tout cela pour vous dire que, ce n'est pas parce que vous allez lancer des appels à projets, que vous allez générer des gens qui vont vouloir investir.

Maintenant je suis quelqu'un, vous le savez, plutôt libéral sur le plan économique, j'ai tendance à dire que celles et ceux qui veulent investir soient libéraux, prennent l'initiative et viennent nous voir. Vous savez aujourd'hui, il y a plein d'outils qui vous permettent de localiser des bâtiments, des terrains, des vues aériennes ... s'il y en a qui sont intéressés, qu'ils viennent nous voir, les agences immobilières nous connaissent, la plupart des promoteurs roannais savent où est l'Hôtel de Ville, s'ils ont envie d'acheter quelque chose personne ne les contraint à venir nous le dire.

Ensuite, et là par contre c'est plus embêtant pour moi, vous êtes réintervenue de façon brève mais néanmoins blessante, sur le projet Foch Sully parce que vous parlez d'un déficit futur et avéré. Je trouve cette présentation particulièrement malhonnête sur le plan intellectuel.

Pourquoi Foch Sully, à partir du moment où la Ville intervient pour ce qui la concerne, sur un parking qui va rester propriété de la Ville, public, sur des espaces publics et que nous allons financer, et qui vont nous coûter, vous allez le voir tout à l'heure, 25,6 M€, serait considéré comme un déficit, alors que quand vous avez fait la place des Promenades, quand vous avez fait les rues piétonnes, vous n'avez pas présenté cela comme un déficit ?

Nous enrichissons le patrimoine municipal, ces 25,6 M€ correspondent à des investissements qui vont rester dans le patrimoine de la ville. Nous allons nous, Ville de Roanne, dépenser 25,6 M€ et je vous l'affirme ici, moins lorsque nous aurons récolté tous les partenariats que nous attendons.

Je vous avais annoncé que la Ville ne pourrait pas participer au-delà de 25 M€ nets sur ce projet, et vous le verrez avant la fin du mandat vous aurez des comptes, et je vous confirme que la participation de la Ville sera bien inférieure à cette somme-là. Mais quand bien même cette somme étant dépensée, même si nous avons des subventions, cela restera le patrimoine municipal, ce n'est pas de l'argent qui s'évapore, nous ne gaspillons pas l'argent. C'est pour cela que je trouve que cette présentation n'est pas honnête parce qu'à ce moment-là, à chaque fois que l'on fait un gymnase, qu'on fait une école, qu'on dépense X millions, il faudra qu'on le présente comme un déficit.

Nous investissons dans Foch Sully, oui, pour dynamiser l'offre commerciale, pour dynamiser l'offre de logements. Qu'est-ce que l'on fait quand on fait des rues piétonnes ? On investit pour dynamiser l'offre commerciale. Qu'est-ce qu'on fait lorsque l'on investit sur un programme pour qu'il y ait des investisseurs immobiliers qui viennent construire des logements ? Nous investissons pour améliorer l'habitat et l'offre de logements.

C'est exactement la même chose sauf que tout cela est mis dans une société qui s'appelle la SEMOP, en toute transparence avec la Caisse des Dépôts qui est quand même pas, je veux dire qui n'a pas la réputation de dépenser son argent à tort et à travers. Elle existe depuis des centaines d'années -la Caisse des Dépôts et Consignations- et c'est une institution particulièrement bien gérée. Lorsqu'elle vient accompagner la ville à hauteur d'1/3 de cette société, je pense que certains ont réfléchi aux enjeux et par conséquent ont donné leur feu vert. Je vous invite vraiment à revoir votre jugement sur ce sujet en particulier.

Enfin Monsieur Beysson, vous avez le mérite de la cohérence. Vous dites, nous avons une autre vision, cela je n'en ai aucun doute, on est d'accord, enfin on n'est pas d'accord, vous avez une autre vision, nous avons une vision, vous avez la vôtre, elles sont différentes. Vous avez porté cette vision durant les élections, nous en avons porté une autre, donc aujourd'hui vous avez une autre vision, c'est, comme je vous le dis, le mérite de la cohérence. Je n'ai pas de critique à faire par rapport à cela sur ce que vous avez dit. Après vous avez, par contre j'ai peut-être mal noté, mais vous avez parlé de parking non ? Ah oui le parking, c'est cela.

Monsieur Beysson : C'était la question par rapport à l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire : La question par rapport à l'Hôtel de Ville. La question n'est pas encore tranchée par contre, parce que nous attendons, si vous voulez on a demandé au cabinet que nous avons retenu de retravailler suite aux réunions publiques, aux échanges qui ont eu lieu, de retravailler les projets et j'attends cette nouvelle version travaillée par le cabinet Urbi & Orbi. Ils doivent nous rendre cela donc nous n'avons pas encore pris de décision. Quand ils nous auront représenté les choses, nous prendrons une décision.

Après je ne vous cache pas que ce qui semble convenir au plus grand nombre, c'est de conserver une capacité, certes réduite, mais une capacité quand même de stationnement par rapport à une disparition totale de stationnement sur la place de l'Hôtel de Ville. Mais la décision n'est pas prise. Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport à vos trois interventions.

En tout cas je voulais juste vous remercier pour avoir peu ou prou, je dirais tenu vos propos dans les temps de parole que nous nous sommes fixés mais il est vrai aussi que lors du Débat d'Orientations Budgétaires beaucoup de choses ont été dites et que par conséquent, aujourd'hui, comme ce n'est que la traduction des orientations budgétaires de façon fidèle, il était peut-être inutile de refaire des débats très longs sur ce sujet.

Néanmoins si certaines veulent reprendre la parole sur le sujet elles sont les bienvenues ou ils sont les bienvenus.

Monsieur le Maire met au vote les délibérations :

Budget Général :

POUR :	32 voix	Groupe Majorité
CONTRE :	3 voix	Groupe "Collectif 88 %"
ABSTENTION :	4 voix	Groupes "A Gauche pour Roanne" et M. IACOVELLA, "Réussir Roanne Ensemble"

Service Funéraire Public : approuvé à l'unanimité

Crématorium : approuvé à l'unanimité

Théâtre : à l'unanimité

Le Groupe "Collectif 88%" s'est abstenu pour les Budgets Service Funéraire Public, Crématorium et Théâtre.

Parkings Aménagés :

POUR : 33 voix Groupes Majorité et M. IACOVELLA, "Réussir Roanne Ensemble"
CONTRE : 3 voix Groupe "Collectif 88 %"
ABSTENTION : 3 voix Groupe "A Gauche pour Roanne"

Madame Riamon : Sur ce point précis des Parkings Aménagés, j'ai observé dans les différents comptes-rendus qu'il y a eu des réunions publiques que vous avez tenues et j'en ait pas été surprise parce que j'ai connu cela aussi en tant qu'Adjointe, que la question du stationnement était revenue d'une manière prégnante. Cela m'a fait sourire un petit peu mais cela arrive des fois vous savez et ce n'est pas méchant de ma part.

Néanmoins pour en revenir sur le fond, je m'interroge sur le fait et je vous demande s'il ne serait pas envisageable à ce stade d'avoir quand même un panorama, une étude, une prospective sur l'ensemble des parkings que vous souhaitez aménager, créer, parce que cela représente quand même des dépenses importantes, on le voit dans les différents budgets que vous avez présentés, entre autre dans Foch Sully mais pas que.

Lors de la réunion publique où sans surprise finalement, vous avez été interrogés dans Bords de Loire sur le fait que vous ne faisiez pas de parking sur la place des Mariniers et vous vous rappelez qu'ici en réunion fermée, on s'en était aussi étonné. J'avoue qu'on avait été surpris. On a entendu vos réponses et en privé ici et public et du coup vous avez indiqué mais dites-moi si je me trompe, que vous allez acheter la friche Descours & Cabaud pour compenser cette perte de parking de périphérie et d'hyper centre ? Donc c'est un nouvel emplacement.

Vous avez le parking de la rue de la Berge, est-ce qu'il n'y a pas quand même nécessité de revoir globalement, enfin de nous représenter globalement la stratégie, la prospective, les dépenses, les coûts et je rejoins l'analyse pour le coup de Andréa Iacovella parce que dans cet investissement-là des parkings, 25 000 € la place de parking quand elle est en silo ou en souterrain, ...

Monsieur le Maire : Les silos c'est moins cher que les souterrains.

Madame Riamon : Un peu moins mais enfin bon on ne sait jamais, bref je reste en moyenne, j'ai regardé excusez-moi Monsieur le Maire ...

Monsieur le Maire : En moyenne deux fois moins.

Madame Riamon : J'ai regardé quand même en moyenne sur d'autres équipements que vous aviez d'ailleurs cités lors de la présentation du silo, du parking silo. Cela a des conséquences aussi en termes de fonctionnement, vous avez choisi du barriérage.

Moi je pense que vu ce que l'on consacre en termes de budget à cette dépense, c'est quand même important de se mettre en prospective spatiale, financière bref, qu'est-ce que vous faites avec le stationnement à Roanne, qui est quand même un peu une obsession ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas pour qui c'est une obsession, moi mon obsession c'est qu'il y ait suffisamment de stationnement pour permettre à l'activité commerciale de centre-ville, un, de fonctionner normalement, pour permettre aux riverains de pouvoir également se stationner pour vivre et stationner dans un environnement relativement proche tout en privilégiant les places de l'hyper centre pour l'activité commerciale, c'est la raison pour laquelle je dirais dans l'hyper centre mais lorsque vous étiez Première Adjointe vous en conveniez également, le stationnement est partout payant pour obtenir des rotations.

A partir de là, votre question sur, on a senti une stratégie de barriérage des parkings, quel est l'objet de cette stratégie ? Cette stratégie c'est de faire en sorte que le paiement soit respecté, il ne vous a pas échappé lorsque vous étiez en situation de responsabilité qu'il y a quand même un petit jeu français mais qui est assez prononcé à Roanne, où je me stationne et si je peux éviter de payer je le fais. Je veux que le risque encouru soit maximum et par conséquent, je veux que les gens lorsqu'ils stationnent puissent payer.

Il y a des systèmes aujourd'hui qui ont fait leur preuve et qui nous permettent de mieux contrôler le paiement. Celui qui est le plus efficace, c'est le barriérage que nous avons mis en place, Place de l'Hôtel de Ville, Place des Minimes, qui va se mettre en place rue de la Berge et qui permet d'avoir zéro faute, pour sortir il faut s'être acquitté de son droit de stationnement, le droit peut être nul si on reste moins d'une demi-heure sinon il est payant.

Tout à l'heure vous aurez une délibération qui vous permettra de voir que nous avons décidé avec Madame Rotkopf de faire en sorte d'harmoniser et surtout de simplifier la politique tarifaire.

Notre objectif est d'aller chaque fois que cela est possible vers du barriérage parce que cela permet un meilleur contrôle et donc de meilleures recettes. Il y a un temps d'adaptation qui fait, il faut le reconnaître, lorsque nous avons mis en place c'était il y a quasiment deux ans, il a fallu une petite année pour que les choses se calent, que les gens comprennent que la barrière ne s'ouvrait pas toute seule en sortant, qu'il fallait préalablement aller dire bonjour à l'horodateur ...

Aujourd'hui les chiffres que nous avons, c'est que les recettes progressent et par conséquent l'investissement est un bon investissement puisque non seulement cela ne coûte pas plus cher mais au contraire cela rapporte. Il faut que nous continuons dans cette politique, ce n'est pas toujours possible, ce n'est pas toujours souhaitable d'ailleurs mais en tout cas nous sommes là-dessus.

Après nous avons le stationnement de rue qu'il faut aussi vérifier mais là, cela nécessite des moyens humains qui sont importants et je n'écarte pas la possibilité demain d'avoir d'autres systèmes, par exemple des systèmes d'alertes comme cela existe quelque part où vous avez des bornes qui préviennent l'automobiliste que le temps qu'il avait choisi de payer est arrivé à son terme.

Par contre, vous ne me verrez pas aller sur des systèmes répressifs comme on le trouve dans certaines villes où vous avez des véhicules qui passent et qui verbalisent automatiquement, je ne le veux pas, pourquoi je ne le veux pas ? Parce que je trouve que c'est quelque part, pas toujours, mais injuste. Quelqu'un qui s'arrête, qui est dans sa voiture, qui mange un sandwich et qui va repartir et bien, il peut se faire verbaliser parce qu'il n'est pas passé préalablement à l'horodateur. Quelqu'un qui s'arrête, qui va à l'horodateur, le temps qu'il aille à l'horodateur la voiture passe, il est verbalisé parce qu'il n'a pas acquitté son droit de stationnement, c'est trop strict et cela je n'en veux pas, cela m'a été proposé mais je n'en veux pas ni aujourd'hui ni demain, je pense que nous devons conserver un certain discernement dans la verbalisation.

Ensuite sur le reste, le parking Foch Sully sera un parking qui sera public, géré par la Ville dont une partie des places, un peu moins d'une centaine, sera concédée par une location à la surface alimentaire, les places qui sont au moins 1 et rez-de-chaussée, et les 4 étages au-dessus seront publics donc payés par un système de ticket et de barrières qui se lèvent après paiement. Nous allons également continuer cela. Voilà un petit peu cette stratégie, elle est très pragmatique sur le stationnement.

Madame Riamon : Je trouve intéressant que l'on ait cet échange, je vous en remercie et cela apporte des précisions. Néanmoins, je continue de m'interroger d'où notre abstention sur le budget des Parkings Aménagés, sur les montants consentis à cette fonction indispensable dans la ville, nous en convenons, mais qui nous semble aujourd'hui déjà bien pourvue et qui ne nous paraît pas une nécessité à ce point là de dépenses dans les projets que vous proposez, d'où notre abstention c'était une explication de vote là aussi, nous pouvons différer Monsieur Maire.

Monsieur le Maire : Bien sûr on ne peut pas être d'accord sur tout, loin de là, après je vais vous redonner un élément, une perception personnelle. Avant que nous ayons mis en place ces systèmes de barrières aux Minimes ou place de l'Hôtel de Ville, nous recevions chaque semaine plusieurs, peut-être pas dizaines mais en tout cas plusieurs courriers de gens qui avaient une verbalisation parce qu'ils étaient restés 5 minutes de trop, 3 minutes de trop et qui contestaient et qui n'étaient pas contents et qui critiquaient d'ailleurs et vous avez connu cela, l'exécutif municipal. Depuis que nous avons mis en place ce système c'est terminé, les râleurs ont disparu, les têtes en l'air ont disparu aussi.

Alors on a encore quelques cas où des gens qui n'ont pas compris ou qui ne veulent pas comprendre, décident de lever manuellement la barrière, pas de chance la vidéo permet de les retrouver puisque sur chaque voiture, il y a une plaque minéralogique associée à un propriétaire, cela nous arrive de temps en temps. Il y en a même -nous étions en visite avec Monsieur Murzi au C.P.U. la semaine dernière, samedi dernier, avec Madame le Maire du Coteau-, qui joue au petit train, pas de chance la vidéo les repère et bien évidemment derrière on les rappelle et ils viennent s'acquitter de leur droit de stationnement.

On a gagné aussi un certain confort en tant qu'élu et cela décharge les services de préparer des réponses pour les demandes d'indulgences qui n'avaient pas forcément lieu d'être. Moi je suis un militant du barriérage pour son efficacité.

Après vous savez il y a une règle, c'est comme tout, les règles elles ne font pas toujours plaisir à tout le monde même nous, vous savez en ce moment nous portons le masque, on aimerait tous s'en passer, récemment la Préfète a pris un nouvel arrêté concernant les espaces extérieurs, on rêverait tous de ne pas avoir à le faire, il y a des règles, quand on est républicains ces règles on les respecte. Il y a des gens qui pensent que la règle c'est de ne pas l'appliquer et donc ils ne veulent pas payer, ils ne veulent pas aller dans un endroit où c'est payant, libre à eux, nous ne forçons personne, simplement quand on refuse d'appliquer la règle on s'expose à une sanction, c'est naturel, chacun prend ses risques et ses responsabilités.

11. Impôts locaux - Vote des taux - Année 2022 - Approbation

Madame Robin : Il s'agit d'un rapport récurrent qui propose comme chaque année le vote des taux des trois taxes locales qui relèvent de la compétence communale. Comme annoncé dans le Débat d'Orientations Budgétaires, il s'agit de les reconduire à l'identique c'est-à-dire 2022 serait comme 2021.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 11,63 %, la taxe sur le foncier bâti à 38,67 %, la taxe sur le foncier non bâti 49,61 %.

Monsieur le Maire : Pour la 7^{ème} année pas d'augmentation d'impôt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le vote des taux des impôts locaux proposés pour 2022.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

FINANCES – MOYENS GENERAUX

12. Décision Modificative n° 3 - Budget Général - Exercice 2021 - Approbation

Monsieur Pion : En ce qui concerne cette Décision Modificative n° 3, on reprend la Décision Modificative n° 2 qui elle a été votée le 4 novembre dernier à la demande de la Trésorerie Municipale en raison d'une erreur d'imputation comptable de la T.V.A. relative à l'acquisition d'un tènement qui se situe au 37, rue du Moulin Paillasson., il est proposé au Conseil Municipal de ce jour, le vote de la Décision Modificative de crédits n° 3 qui annule et remplace la Décision Modificative n° 2.

Elle s'inscrit sans aucun nouveau crédit et cette Décision Modificative de crédits n° 3 a pour unique objet de rectifier l'erreur mentionnée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette Décision Modificative de crédits n° 3.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

13. Budgets Annexes Parkings Aménagés et Théâtre - Investissements divers - Versement d'une subvention d'équipement du Budget Général aux Budgets Annexes Parkings Aménagés et Théâtre - Approbation

13.1 Budget Annexe Parkings Aménagés - Investissements divers - Versement d'une subvention d'équipement du Budget Général au Budget Annexe Parkings Aménagés - Approbation

Madame Redeuilh : Un crédit de 46 600 € H.T. avait été autorisé, voté et inscrit en 2021 pour les Parkings Aménagés, les dépenses H.T. mandatées et engagées qui sont détaillées dans cette délibération représentent 38 238 € H.T..

Monsieur le Maire met au vote la délibération :

POUR :	33 voix	Groupes Majorité et M. IACOVELLA, "Réussir Roanne Ensemble"
CONTRE :	3 voix	Groupe "Collectif 88 %"
ABSTENTION :	3 voix	Groupe "A Gauche pour Roanne"

Le Conseil Municipal, décide d'autoriser le versement d'une subvention d'équipement du Budget Général au Budget Annexe Parkings Aménagés de 38 238 € H.T. pour financer ces dépenses d'investissement, les crédits nécessaires figurent dans les écritures budgétaires du Budget Général et du Budget Annexe Parkings Aménagés, la subvention d'équipement de la Ville sera versée suivant les décaissements effectués pour le financement des investissements ; une partie de l'aide allouée pouvant être reportée sur 2022 si la totalité des dépenses engagées n'est pas entièrement réglée sur l'exercice 2021, la subvention d'équipement de la Ville sera amortie, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, au même rythme que les biens qu'elle finance.

13.2 Budget Annexe Théâtre - Investissements divers - Versement d'une subvention d'équipement du Budget Général au Budget Annexe Théâtre - Approbation

Madame Redeuilh : Comme vu précédemment le Conseil Municipal a autorisé et voté en 2021 les crédits nécessaires pour les investissements mais concernant le Théâtre cette fois-ci à hauteur de 100 000 € H.T. dont notamment la restauration de salle Théâtre à hauteur de 38 000 € H.T..

Les dépenses mandatées sont détaillées également dans cette délibération à hauteur de 67 696,38 € H.T..

Monsieur Beysson : Pas une question mais une rectification, on avait fait l'amalgame en pensant qu'on votait les deux en même temps, du coup on va simplement faire contre et abstention s'il vous plait, contre sur les Parkings Aménagés sur la première somme et puis abstention sur la deuxième s'il vous plait.

Madame Riamon : C'est pareil pour nous dans nos documents c'est jumelé ces deux délibérations.

Monsieur le Maire : Et donc ?

Madame Riamon : Donc on fait abstention sur les Parkings Aménagés et pour sur le Théâtre.

Monsieur le Maire : C'est noté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le versement d'une subvention d'équipement du Budget Général au Budget Annexe Théâtre de 67 696,38 € H.T. pour financer ces dépenses d'investissement, les crédits nécessaires figurent dans les écritures budgétaires du Budget Général et du Budget Annexe Théâtre, la subvention d'équipement de la Ville sera versée suivant les décaissements effectués pour le financement des investissements ; une partie de l'aide allouée pouvant être reportée sur 2022 si la totalité des dépenses engagées n'est pas entièrement réglée sur l'exercice 2021, la subvention d'équipement de la Ville sera amortie, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, au même rythme que les biens qu'elle finance.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

14. Budgets Annexes Parkings Aménagés et Théâtre - Subvention d'équilibre 2021 - Approbation

14.1 Budget Annexe Parkings Aménagés - Subvention d'équilibre 2021 - Approbation

Madame Lapalus : Le Budget Annexe Parkings Aménagés qui vous est présenté retrace les activités des parkings "Palais de Justice" et "République".

Le produit des recettes ne permettant pas d'assurer l'équilibre et ce surtout du fait de la section investissement qui reste encore à couvrir, il convient de verser une subvention exceptionnelle du Budget Général à hauteur de 84 695,71 € tout en sachant que l'on avait inscrit 103 000 € dans notre budget.

Madame Chevillard : Très rapidement mais simplement peut-être une réflexion par rapport à cela, c'est vrai que les Parkings Aménagés systématiquement, toutes les années cela revient, on parle de subvention exceptionnelle mais chaque année quand même ce n'est pas vraiment une subvention exceptionnelle, c'est bien une subvention d'équilibre qui revient chaque année. On la retrouve systématiquement, c'est récurrent.

Monsieur le Maire : Cela s'appelle un terme juridique.

Madame Chevillard : Oui je le sais très bien mais c'est vrai que pour les gens qui nous regardent la subvention exceptionnelle qui revient chaque année cela veut dire qu'à un moment donné ces parkings-là ils n'arrivent pas à s'auto-financer qu'on le veuille ou non quelque part.

Monsieur le Maire : Il faut distinguer deux choses, les recettes ne permettent pas d'amortir l'investissement et le fonctionnement à la fois, par contre les recettes couvrent le fonctionnement. Il faut transférer la section d'investissement des moyens qui viennent de la section de fonctionnement, du coup on est obligé d'avoir cette subvention d'équilibre.

Je fais observer aussi que comme cela vient de vous l'être dit par Madame Lapalus, nous avons inscrit 103 000 € au budget et la dépense réelle ne sera que de 84 695, ce qui est un progrès. Cela veut dire qu'aujourd'hui, on assiste à des recettes qui sont en augmentation, je ne sais pas si c'est une hirondelle qui fait le printemps ou si c'est un phénomène climatique favorable exceptionnel là aussi, nous verrons, mais c'est quand même une bonne nouvelle pour cette année.

Monsieur le Maire met au vote la délibération :

POUR :	33 voix	Groupes Majorité et M. IACOVELLA, "Réussir Roanne Ensemble"
CONTRE :	3 voix	Groupe "Collectif 88 %"
ABSTENTION :	3 voix	Groupe "A Gauche pour Roanne"

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre du Budget Général vers le Budget Annexe Parkings Aménagés pour un montant de 84 700 € ; des crédits suffisants étant inscrits au Budget Général au chapitre 67 – compte 67441 « subvention aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière ».

14.2 Budget Annexe Théâtre - Subvention d'équilibre 2021 - Approbation

Madame Lapalus : En deuxième Budget Annexe, vous trouverez celui du Théâtre qui affiche des recettes estimées à hauteur de 330 400 € et des dépenses de 1 053 000 €, afin d'équilibrer ce budget il était prévu un virement interne pour l'année 2021 de 875 988 € qui sera en définitif de 722 600 €.

Monsieur le Maire : Là également plutôt bonne nouvelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le versement d'une somme de 722 600 € du Budget Général au Budget Annexe Théâtre ; des crédits suffisants étant inscrits au Budget Général au chapitre 65 - compte 6521 « Déficits des budgets annexes à caractère administratif ».

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

15. Autorisation de Programme - Création d'un équipement éducatif et intergénérationnel sur le site Gambetta-République - Approbation

Madame Dufossé : Petit rappel de ce projet dans le cadre de notre politique du vivre ensemble même si j'espère que maintenant tout le monde est déjà bien au fait de ce projet qui va regrouper sur un site de 4 000 m², 3 écoles, Carnot, Paul Bert, Crozon plus le restaurant scolaire, plus le club sénior et un centre de loisirs.

Cet équipement qui se veut moderne, exemplaire d'un point de vue environnemental puisque nous visons une labellisation BEPOS est estimé à un coût de 14 100 000 €. Compte tenu de l'importance de ce coût, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme et de crédits de paiement entre 2021 et 2024.

Je laisse libre à chacun le soin de prendre connaissance de tous les chiffres, je ne vais peut-être pas vous les énumérer ici.

Simplement préciser que cet échancier est proposé à titre indicatif et que bien évidemment il pourra être modifié en fonction de l'avancée du projet sans dépasser toutefois le montant global voté aujourd'hui. La situation sera présentée chaque année en annexe du Budget Primitif et du Compte Administratif.

Monsieur Gerbot : Si nous avons bien compris l'équipement éducatif et intergénérationnel Gambetta République coûtait 14 100 000 € sans compter les inévitables dépassements de budget qui peuvent parfois être importants.

Certes on remplace des bâtiments vétustes, énergivores et peu fonctionnels, seulement nous sommes contre les regroupements scolaires qui souvent s'accompagnent de fermeture de classe, qui compliquent le travail en équipe et qui génèrent des dimensions qui ne sont pas proposées à la vie des petits, par exemple la récréation avec beaucoup d'enfants, les cantines surchargées, les déplacements difficiles dans les couloirs ...

Nous estimons qu'il est possible de faire des aménagements et des remises aux normes des bâtiments en maintenant de petites structures et à moindre coût, c'est donc pour ces raisons que nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur Gerbot je suis au regret de vous dire que vous pensez mal, en tout cas vous pensez faux.

Monsieur Gerbot : Certes, c'est à moi de le penser.

Monsieur le Maire : Justement vous dites que vous êtes attentif aux conditions d'accueil des enfants pour la restauration scolaire, pour le périscolaire, dans les classes ... Et vous avez bien raison mais c'est grâce à cet équipement qu'on va pouvoir le faire. Le faire dans des équipements qui datent de 1900 c'est impossible, lorsque vous avez des murs porteurs c'est impossible ou alors si ce n'est pas impossible, parce qu'impossible n'étant pas français, c'est très coûteux et quand vous avez 4 sites qu'il faut réhabiliter lourdement, 4, les mettre aux normes d'accessibilité c'est certainement plus coûteux que ce que nous allons faire avec le projet Gambetta République et en plus nous allons offrir de meilleurs espaces, de meilleurs confort aux enfants, comme aux enseignants, comme aux parents d'élèves, comme aux ATSEM qui vont le faire.

Vous avez le droit de voter contre, vous avez le droit de vous dire que ce n'est pas un bon projet mais moi je vous le dis, vous pensez mal, c'est une erreur.

Monsieur Gerbot : Une petite question aussi au niveau du stationnement, pour les enfants parce que tout de même il y aura 3 entrées et il y a une entrée notamment rue Emile Noirot. La rue Emile Noirot n'est pas très grande, pas très large et donc à partir de là en principe il faut amener l'enfant directement à l'école donc cela veut dire que la voiture des parents va rester un moment, cela ne va pas être l'arrêt minute, cela peut être plus long.

Monsieur le Maire : Monsieur Gerbot pas vous, pas cela, vous n'allez quand même pas prôner le fait que les parents doivent absolument prendre leur voiture, l'emmener jusque dans l'intérieur de l'école avec leurs enfants, Monsieur Gerbot, mais non, les gens vont venir à pied, en vélo, en poussette.

Monsieur Gerbot : Oui non mais d'accord.

Monsieur le Maire : Mais oui.

Monsieur Gerbot : Vous savez très bien.

Monsieur le Maire : En tout cas c'est ce que nous voulons nous.

Monsieur Gerbot : Oui non mais d'accord, mais bon, en attendant.

Monsieur le Maire : On a un point de divergence Monsieur Gerbot.

Monsieur Gerbot : Quoi qu'il en soit il faut être aussi pragmatique, on sait très bien qu'il y a des personnes qui vont venir en voiture.

Monsieur le Maire : Ah je vous la ressortirai celle-ci, faut être aussi pragmatique.

Monsieur Gerbot : Vous pouvez, moi vous savez je ne suis pas un intégriste vert, attention je ne suis pas un intégriste écologiste.

Monsieur le Maire : Non non non non.

Monsieur Gerbot : Y'en a qui le sont dans mon parti.

Monsieur le Maire : J'ai des fois un peu de doute mais bon peu importe.

Monsieur Gerbot : Non.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le sujet. Le stationnement, d'abord la rue Emile Noirot est une rue calibrée qui correspond aux règles habituelles et l'accès par la rue Emile Noirot pourra se faire de façon normale, vous le savez puisqu'on vous a présenté le projet. Il y aura un parking de dépose minute ou dépose à la volée comme on l'appelle, pour permettre à ceux qui ne peuvent vraiment pas faire autrement de pouvoir se garer, déposer leurs enfants à l'entrée, voire à l'intérieur de l'école et repartir dans les quelques minutes qui suivent.

Tous les autres, nous avons la chance d'avoir un magnifique parking qui s'appelle le parking République, qui est juste à côté, qui aura d'ailleurs une communication avec le site par le cours de la République et qui permettra en toute sécurité de pouvoir amener à pied son enfant. Pour les autres, ceux qui viennent en vélo, ceux qui viennent en poussette, ceux qui viennent en tricycle ou je ne sais quoi, tout est prévu, sincèrement on a fait un projet que vous auriez dû signer des deux mains sans pousser à trop de voitures.

Monsieur Beysson : Non, on continue de soutenir que moins il y a de voitures mieux on se portera, quand même ne perdons pas de vue cela.

La question qui se pose par rapport, sur juste cette question là de stationnement ou de potentiel embouteillage, on verra peut-être et on espère se tromper mais il me semble et c'est peut être à vérifier, en ce qui concerne des maternelles notamment je ne suis pas sûr qu'il y ait possibilité de, on va dire laisser les enfants au loin et puis de dire allez-y et puis filez vite et de ce point de vue là, cela peut faire un volume de voitures qui est trop important par rapport au dimensionnement, à l'organisation du lieu en tant que dépose minute c'est cela un petit peu la réflexion que l'on a, qui n'est pas la seule raison pour laquelle on ne saute pas des deux pieds dans ce projet-là.

On a d'autres réflexions par rapport à la question des regroupements scolaires ou de ce qu'on aurait pu faire de différent et là on a une lecture différente des choses, peut-être que l'on pense faux, peut-être que, chacun en jugera. Il y a d'autres éléments par rapport à l'organisation du lieu, la manière dont c'est structuré sur 2 étages mais juste sur l'élément parking c'était cette précision là après je ne sais pas si c'est peut-être des choses que vous avez bien dimensionnées et je l'espère mais c'est une réserve que l'on a.

Madame Dufossé : Une petite intervention sur deux points. D'abord concernant l'aspect des regroupements, des fermetures de classes, le mandat précédent nous a prouvé que les regroupements nous permettaient d'éviter des fermetures de classes, aujourd'hui sur ces écoles on a 12 classes. Rendez-vous en 2024, vous verrez combien on aura de classes sur ces établissements.

La deuxième chose d'un point de vue pédagogique aussi c'est que quand une école devient trop petite avec deux ou trois classes, des projets ne sont plus possibles à construire, je vais vous donner un exemple très précis, lorsqu'il y avait l'école des deux faubourgs qui était seule et qu'on avait encore le fuyant, la maternelle n'allait plus à la piscine, n'allait plus à la patinoire parce qu'il n'y avait pas suffisamment de classes donc pas suffisamment d'encadrants, pas suffisamment de personnes pour rester dans l'école pendant que les autres classes partaient, donc beaucoup d'enseignants vous diront que quand on arrive dans une école où il n'y a plus que trois ou quatre classes d'un point de vue pédagogique, cela devient très compliqué de monter des projets.

Dernière chose sur le stationnement, une petite précision, on aura l'occasion d'y revenir, mais ce qu'il faut savoir c'est que sur cette école déjà, il y a 1/3 des enfants voire plus qui viennent à pied, et c'est une école où on a beaucoup de parents qui travaillent, il y a beaucoup d'enfants inscrits à la garderie du matin, qui restent à midi à la cantine et qui restent au périscolaire le soir. Ce qui fait qu'en fait, le matin et le soir, il y a un accueil sur une plage horaire, les parents viennent au fil de l'eau et repartent le soir aussi, ce qui fait qu'aux heures fixes 8h30, 11h45, 13h30 et 16h30, il n'y a pas beaucoup de monde, c'est vraiment une école où sur une amplitude les parents amènent leurs enfants, ce qui fait qu'on n'a pas tant de monde que cela au même moment et donc cela solutionne beaucoup le problème de l'encombrement et du stationnement.

Monsieur le Maire : Vous savez cela me fait penser à une chose, Jacques Chirac avait dit qu'un chef c'est fait pour cheffer, une opposition s'est fait pour s'opposer mais une opposition peut aussi reconnaître que le projet qui est porté par la majorité, correspond en tout point à ce qu'elle aurait fait.

Moi ce que je regarde, c'est que vous nous dites on est contre cela parce que regroupement, on va perdre des classes, Madame Dufossé vient de nous dire aujourd'hui, on a 12 classes et on va passer à 15, perte de classes ? Et bien non au contraire.

Ensuite on passe de vieux bâtiments, énergivores, inconfortables, mal pratiques à des bâtiments écologiques, à énergie positive, pratiques, confortables et tout ce que vous souhaitez.

Enfin on propose en restreignant, en n'ouvrant pas les vannes pour le stationnement, qu'on ait un accompagnement en mode doux des enfants et c'est vous qui nous dites, ah il n'y a peut-être pas assez de places de parking.

Enfin cerise sur le gâteau, on a construit ce projet avec une association citoyenne puisque cela a été construit avec les parents d'élèves, les enseignants, les ATSEM, tout ce que vous prônez et vous me dites on ne vote pas, moi je ne sais plus comment faire, c'est-à-dire qu'on fait tout comme vous auriez voulu et vous dites non, alors comme disait Madame Riamon c'est peut-être la méthode.

Madame Dumoulin : Ma question sera brève je n'ai plus beaucoup de voix en plus, Madame Dufossé, et on a le droit parfois d'être sûr de soi, Madame Dufossé est très sûre d'elle lorsqu'elle annonce l'ouverture de 3 classes, mais vous le savez Madame Dufossé que sur cette question-là, il y a quand même la décision de l'Education Nationale qui pèse lourd et est-ce qu'aujourd'hui, vous auriez des informations qui nous permettraient déjà de prévoir dans quelques temps, dans un temps quand même qui n'est pas demain, l'ouverture de 3 classes au centre-ville ?

Monsieur le Maire : Mais non je vais répondre à la place de Madame Dumoulin, bien sûr que non, euh entre le moulin et le fossé je m'y perds et je tombe dans l'un, pardon, bien sûr qu'on n'est pas capable de savoir combien on aura, si on en a, des ouvertures de classes, des fermetures en 2024, en 2025, en 2026.

Ce que l'on sait en revanche c'est la tendance que nous avons actuellement, et cette tendance elle n'est pas mauvaise, on le voit au fil des années par rapport à la carte scolaire que nous validons en Conseil Municipal, en tout cas sur laquelle nous avons un avis à rendre chaque année en Conseil Municipal, mais nous anticipons, comme on a dit on aurait pu faire 12 classes. On dit on va parier sur 15 classes, ce qui ne veut pas dire que les 15 classes seront ouvertes, quand le Département, Madame Dumoulin, a reconstruit le collège Jules Ferry, il a anticipé les choses, très beau collège d'ailleurs et avec plus de classes que d'élèves aujourd'hui, il y a une marge de progression, et bien là nous prévoyons une marge de progression aussi et ce serait mentir que de vous dire bien sûr que les 15 classes seront pleines en 2024, en 2025, je n'en sais rien.

Après, nous avons quand même un outil et vous le savez qu'est celui de la carte scolaire, je rappelle que nous avons mis en place la carte scolaire, ce qui nous permet d'orienter les parents sur les écoles qui ont besoin d'être rééquilibrées par rapport à d'autres.

Madame Dufossé : Une dernière précision qui va répondre à une question de Monsieur Beysson tout à l'heure et par rapport à la carte scolaire aussi. Il y a une classe dont on est sûr qu'elle sera ouverte c'est la classe pour accueillir les enfants ULIS, parce que ce que je vous disais quand les écoles sont trop petites, on perd des classes.

On avait une classe qui accueillait les enfants ULIS à l'école Crozon, et comme l'école Crozon aujourd'hui n'a plus que 4 classes, l'inclusion des enfants en grande difficulté est compliquée quand les écoles sont petites, donc l'Education Nationale a fait le choix de retirer la classe ULIS de l'école Crozon et de l'installer dans l'école Clermont quand on a fait le regroupement et par contre on a l'assurance de l'Education Nationale qu'on aura dans l'équipement Gambetta République, une classe pour accueillir les enfants ULIS.

Madame Riamon : C'est juste pour bien que vous nous précisez les choses, d'ailleurs je vous remercie Monsieur le Maire et Monsieur Castells d'avoir mis à notre disposition aujourd'hui même, l'ensemble des documents de travail correspondant à l'ensemble des projets que vous nous aviez présentés début septembre.

Monsieur le Maire : Nous tenons nos engagements, nous.

Madame Riamon : Cela ne vient pas le lendemain de la réunion mais cela vient, c'est vrai il faut le constater.

Juste pour bien qu'on se comprenne, parce qu'en plus vous nous avez fait passer, enfin vous nous avez proposé des délibérations concernant certains aspects de pollution et de restructuration du site Gambetta République, moi je ne mets pas du tout en cause votre chiffrage de l'AP, j'imagine qu'il est complet à cette heure-ci, vous le connaissez de 14 M€, on souhaite évidemment, moi je ne rejoins pas obligatoirement l'avis de notre collègue Monsieur Gerbot, cela ne dépasse pas toujours, enfin cela fait partie de l'exercice qu'on évoquait de l'engagement que nous devons prendre pour ne pas dépasser, parfois cela ne dépend pas de nous surtout en ce moment.

Juste lors des premières présentations publiques de l'ensemble du projet que vous aviez faites, vous aviez annoncé et je ne vous mets pas en cause du tout là-dessus, c'est juste pour que vous m'expliquiez la différence, vous nous aviez dit que ce serait entre 8 et 10 M€, moi je connais bien hors taxes, toutes taxes, je connais bien les chiffrages VRD ... Est-ce que vous pouvez juste nous redire pour tout le monde, ce qui justifie ou explique la différence entre ce chiffrage à la louche du départ et aujourd'hui y compris, et je l'ai bien entendu, vis-à-vis des problèmes de pollution du site ?

Et j'aurai, si vous m'autorisez Monsieur le Maire, une question subsidiaire que vous nous rappeliez aussi les subventions que vous avez déjà obtenues pour l'ensemble de cette opération, parce que vous nous aviez indiqué en avoir sollicité, on a délibéré aussi en ce sens.

Monsieur le Maire : Sur les subventions, on n'a pas encore d'informations.

Madame Riamon : Vous n'avez pas de réponses ?

Monsieur le Maire : Non, on n'a pas de réponse.

Madame Riamon : C'est par rapport à la délibération que vous nous aviez fait prendre.

Monsieur le Maire : Oui oui. La différence entre les 10 M€ de travaux et les 14 M€ T.T.C. c'est le montant global de l'opération, c'est-à-dire d'une part la T.V.A. et ensuite toutes les études et honoraires ... dépollution, il y a 10 M€ de construction et on arrive à 14 M€ T.T.C..

Madame Riamon : Y compris dépollution du site comprise ?

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Riamon : Il a dit c'est à part.

Monsieur le Maire : Non c'est à part.

Madame Riamon : Il a dit à part Jean-Luc.

Monsieur le Maire : C'est à part.

Madame Riamon : C'était juste pour bien être sûre de vous suivre en compréhension dans cette opération et nonobstant en suivant l'avis aussi de notre collègue Denis Vanhecke qui a participé au choix du maître d'œuvre et de l'architecte, nous restons néanmoins sur une abstention concernant cette opération.

Monsieur le Maire : Après si j'étais incomplet dans les participations de l'Etat, nous avons 980 K€ par rapport au fond friche sur l'ensemble du tènement, cela nous a été confirmé. Sur le reste, les subventions à venir sur l'école elle-même, pour l'instant nous n'avons pas de réponse mais elles viendront parce que l'Etat nous a confirmé ...

Madame Riamon : Vous espériez combien ? Je ne vous demande pas ...

Monsieur le Maire : Mes espérances sont infinies mais après ...

Madame Riamon : On sait ce qu'on demande enfin je ne sais pas, vous avez repéré j'imagine un appel à projet correspondant.

Monsieur le Maire : On va demander 30 %.

Madame Riamon : Oui d'accord OK.

Monsieur le Maire : Voilà.

Madame Riamon : Moi je n'ai pas, le plus ce sera le mieux il n'y a pas de soucis là-dessus.

Monsieur le Maire : Bien sûr.

Madame Riamon : Et on a voté avec vous les demandes de subventions dans ce sens, néanmoins bon voilà moi, je n'ai pas d'état d'âme par rapport à cela et vous le savez Monsieur le Maire on en a déjà parlé.

Monsieur le Maire : Oui mais je ne vous fais pas de critique.

Madame Riamon : Projet intéressant mais néanmoins oui, c'est vrai, tous les éléments du projet ne nous ont pas encore convaincus, cela peut venir.

Monsieur le Maire : Après, sur cette somme importante de 14 M€, il faut voir aussi les économies que nous allons faire notamment en termes de fonctionnement par rapport aux 4 sites actuels et puis peut-être, je ne sais pas aujourd'hui, très honnêtement je n'en sais rien, mais peut-être que nous vendrons une ou tout ou partie des écoles actuelles et que cela viendra en recettes du projet, mais c'est beaucoup trop tôt pour le dire, je n'en ai aucune idée.

Monsieur Beysson : J'ai juste un dernier mot pour répondre à quelques remarques quand vous dites que pour vous le projet coche toutes les cases, nous derrière la question, je garde quand même un joker sur la question des fermetures de classes puisque quand même, je pense qu'il est plus facile d'enlever un enseignant quand il en reste 13 et de regrouper des enfants de cette basse classe dans 13 autres que quand il y en a que quelques-unes, donc on verra à l'usage mais je mets quand même une réserve par rapport à cela.

Ce n'est pas la seule raison pour laquelle nous on défend le maintien d'écoles de proximité et d'un point de vue pédagogique, pour moi, il n'y a pas de frein à ce que dans une petite école avec peu de classes, il puisse y avoir des projets aussi intéressants développés, je veux dire il y a plein d'endroits où il y a des classes qui ne sont pas en ville, mais avec des petits effectifs, en classe unique, où c'est une autre dimension, c'est un autre rapport au collectif et là, on se rappelle vraiment de taille de petits collèges avec une autre ambiance de vie scolaire qui nous, ne nous parle pas alors.

Après voilà, c'est ce qui fait la différence de fond sur ce projet-là, on pense que pédagogiquement il y a des enjeux derrière de ce point de vue-là et après bien sûr je vous rejoins, il ne s'agit pas pour nous de laisser des petites écoles en état de ruine face à des gros projets qui seraient écologiques mais c'est de réfléchir à ce qu'on peut faire sur des petites échelles avec des aspects qualitatifs aussi bien sûr.

Monsieur le Maire met au vote la délibération :

POUR :	33 voix	Groupes Majorité et M. IACOVELLA, "Réussir Roanne Ensemble"
CONTRE :	3 voix	Groupe "Collectif 88 %"
ABSTENTION :	3 voix	Groupe "A Gauche pour Roanne"

Le Conseil Municipal décide d'approuver la création de l'Autorisation de Programme portant sur l'aménagement Gambetta République pour un montant de 14 100 000 € T.T.C., d'approuver la ventilation de cette Autorisation de Programme suivant l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement ci-dessus, la répartition annuelle des Crédits de Paiement, mentionnée à titre indicatif, pourra être modifiée si nécessaire en fonction de l'avancement du projet sans dépasser, toutefois, le montant global voté de l'Autorisation de Programme.

16. Autorisations de Programme/Crédits de Paiement - Ajustements - Approbation

Madame Troncy : Actuellement le Budget Général de la Ville de Roanne comporte 5 Autorisations de Programme pour l'année 2021 dont le détail vous est fourni dans le tableau figurant dans la présente délibération.

Effectivement ces différents projets évoluant dans leur réalisation, un ajustement de la programmation des Crédits de Paiement de certaines Autorisations de Programme est donc nécessaire. Cela concerne l'Autorisation de Programme 330, Quartier Bourgogne. En effet pour la réalisation de ce projet une enveloppe de 3 000 000 € T.T.C. avait été prévue initialement. Or, afin de mener à terme cette opération et de prendre en compte les travaux liés au réseau de chaleur sur le quartier de Fontquentin, non compris initialement, une réévaluation du montant de cette Autorisation de Programme à hauteur de 3 180 000 € est donc nécessaire.

Est concernée également l'Autorisation de Programme 872 « Aménagement des Bords de Loire Phase 1 et Phase 2 ». Pour rappel en 2016, lors du lancement de cette opération, une somme de 25 000 000 € avait été estimée pour les deux phases de travaux. Une Autorisation de Programme a été créée au démarrage de la phase 1 pour la période 2016-2020 pour un montant de 13 200 000 €. La phase 2 des travaux devant être lancée, comprenant la requalification du quai Commandant Fourcault, de l'esplanade des Mariniers et du quai Commandant Lherminier, mais également la construction d'une passerelle entre le square des Martyrs et la place Aristide Briand, il y a lieu d'augmenter le montant de cette Autorisation de Programme à hauteur de 23 700 000 € T.T.C. pour les deux phases de l'opération.

Par ailleurs, doit également faire l'objet d'une modification, une Autorisation de Programme ouverte cette fois-ci sur le Budget Annexe du Service Funéraire du fait de l'état d'avancement du chantier de modernisation et d'extension du Funérarium municipal en ajustant la programmation des Crédits de Paiement et en inscrivant la somme de 300 K€ au budget prévisionnel 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les montants des Autorisations de Programme 330 « Quartier Bourgogne » et 872 « Aménagement des bords de Loire », d'ajuster les Crédits de Paiement des Autorisations de Programme détaillés ci-dessus.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

17. Attribution de compensation versée par Roannais Agglomération - Modification du montant - Approbation

Monsieur Sergenton : Par délibération en date du 7 juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées sur la réintégration du club cycliste Club Routier des 4 Chemins dans le champ de compétence de la Ville de Roanne ainsi que le montant de l'augmentation de l'Attribution de Compensation correspondant.

Le Conseil Communautaire de Roannais Agglomération, par délibération en date du 28 octobre 2021, a fixé le nouveau montant de l'Attribution de Compensation attribué à la Ville de Roanne à 9 736 414 €.

Il convient aujourd'hui de délibérer de façon concordante sur le montant de l'Attribution de Compensation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le nouveau montant d'Attribution de Compensation attribué à la Ville de Roanne par Roannais Agglomération, fixé à 9 736 414 €

18. Tarifs municipaux - Exercice 2022 - Approbation

Madame Dana Burnichon : Comme chaque année, il nous est demandé d'approuver le catalogue des tarifs municipaux, les augmentations se situent entre 0 et 2 % soit en dessous de l'inflation.

Il est à noter une hausse de 5 % des tarifs des concessions due à l'interdiction des produits phytosanitaires. En effet le zéro phyto nécessite beaucoup plus de temps homme pour l'entretien des cimetières.

Il est à noter également une simplification des tarifs de stationnement entraînant ainsi une meilleure lisibilité. Désormais il n'y aura qu'un seul tarif sur la voirie comme dans les parkings aménagés, 0,60 € la ½ heure contre 0,70 €, 1,20 €/heure supplémentaire contre 1,10.

Désormais il n'y aura qu'un seul prix d'abonnement pour les parkings aménagés quel que soit le type d'automobiliste, 25 €/mois, 62,50 €/trimestre et 250 €/an. Il n'y aura qu'un seul prix d'abonnement sur la voirie quel que soit le type d'automobiliste, 20 €/mois, 50 €/trimestre, 200 €/an.

Enfin, il est à souligner la création des tarifs liés à l'ouverture, début 2022, du cimetière des animaux.

Monsieur Vanhecke : Concernant les tarifs, vous aviez proposé il y a quelques temps la gratuité concernant la Lecture Publique, que nous avons votée, et nous vous demandons de poursuivre cette démarche et de réitérer cette action en donnant l'accès gratuit au Musée pour tous, ce qui se fait aujourd'hui dans de nombreuses villes.

Aussi, nous observons depuis un certain temps la franche dynamique du Musée, impulsée par son nouveau conservateur et son équipe, ce que nous observons avant de prendre connaissance du projet scientifique culturel, donc nous aimerions que vous alliez un peu plus loin dans ces tarifs et mettre la gratuité pour les entrées au Musée.

Monsieur le Maire : Monsieur Vanhecke vous connaissez ma réponse.

Monsieur Vanhecke : Vous connaissez nos questions.

Monsieur le Maire : Vous me demandez d'aller sur un terrain où quasiment personne ne va.

Monsieur Vanhecke : Si, justement, certaines villes y vont et pourquoi vous, vous n'iriez pas, c'est cela la question.

Monsieur le Maire : Parce que nous n'en avons pas les moyens, certaines villes augmentent les impôts, pas nous, ce sont des choix.

Monsieur Vanhecke : Mais nous sommes ouverts de tous les côtés, vous l'avez bien dit tout à l'heure, regardez c'est déjà vert là, c'est vert de tous les côtés donc vous pourriez faire au niveau culturel un effort supplémentaire et amener cette ...

Monsieur le Maire : D'abord je vous fais observer qu'il y a une vraie différence entre la gratuité de la Lecture Publique à Roannais Agglomération, gratuité qui s'applique aux habitants de Roannais Agglomération, ceux qui n'habitent pas une des communes de Roannais Agglomération n'ont pas droit à cette gratuité.

Ici le Musée, il est uniquement porté par la Ville de Roanne et sa fréquentation est très minoritaire au niveau des habitants de Roanne. Cela reviendrait à faire payer les dépenses par les seuls contribuables de la ville de Roanne alors que cela profite très largement à tous ceux qui sont de l'extérieur. Alors qu'on est dans un système complètement à l'inverse au niveau des médiathèques de l'agglomération puisque, je ne sais pas quel est le pourcentage, Madame Suchel Mercier, mais peut-être 90 %, 92 % des gens qui vont à la médiathèque sont issus des 40 communes, donc on est sur autre chose complètement différent et très honnêtement, au-delà même de la dépense, je pense que ce ne serait pas juste que le Musée, qu'on ait une gratuité pour les habitants de la ville de Roanne, c'est leurs impôts cela pourrait s'entendre, mais là pour le coup cela nécessiterait d'avoir quelque chose qui soit complètement pour moi pas très correct.

Monsieur Vanhecke : On pourrait commencer par la gratuité pour les roannais ...

Monsieur le Maire : Je rappelle que vous avez déjà une gratuité le premier dimanche de chaque mois, c'est gratuit pour les moins de 26 ans, on fait des choses quand même.

Madame Chevillard : Peut-être plusieurs questions et réflexions. Au niveau des tarifs, je crois qu'on l'avait déjà évoqué l'année dernière mais ce qui serait peut-être intéressant parce que c'est vrai que quand on a autant de feuilles à regarder, autant de masse d'informations, est-ce qu'on pourrait avoir une colonne de ce qui se faisait l'année d'avant et ce qui se fait l'année, on l'avait déjà dit mais voilà cela reste très technique, ce n'est pas le plus important sauf si cela ne bouge pas.

On a regardé pour l'École Roannaise des Sports, il y a une augmentation de 2 % pour toutes les tranches, on voulait savoir pourquoi ? Qu'est-ce qui avait motivé cette augmentation-là ?

Une réflexion aussi qui nous a interrogé quelque part en se disant quand il y a le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, quand il y a des sorties, qu'est-ce qui motive qu'on demande des participations aux familles ?

Et puis la chose récurrente mais qui revient sans arrêt et qui reviendra à mon avis souvent et on le reverra encore à la fin du Conseil Municipal, au niveau du tarif de la cantine c'est vrai qu'on l'a regardé pour un quotient familial qui est entre 0 et 450, 3 € pour un repas c'est important, cela correspond à 450 € de quotient familial c'est environ 1 000 €/mois, c'est vrai que c'est souvent une femme seule ou un homme seul avec un enfant et c'est vrai que quand on regarde les dépenses aujourd'hui et plus cela va, les salaires n'augmentent pas mais les dépenses ont tendance à augmenter de façon importante. C'est vrai que la part cantine scolaire représente quelque chose d'assez important dans un budget et ce serait peut-être intéressant qu'on se repenche sur cette question-là, et peut-être à travailler aussi sur une tranche supplémentaire de quotient familial, enfin bon il y a des choses peut-être à imaginer par rapport à cela.

Madame Dumoulin : Nous avons ressorti le document que Madame Chevillard vient d'évoquer, c'est la page qui nous intéresse depuis déjà plusieurs années en fin de compte, on a essayé de calculer, on ne se souvient pas exactement mais vous pourrez nous le dire, depuis quand ces tarifs n'ont pas changé, c'est-à-dire depuis quand le tarif le plus bas avec le quotient familial le plus bas est à 3 € ?

Nous voterons entièrement contre ces tarifs parce que depuis plusieurs années nous avons dénoncé ce choix que vous avez fait qui, en aucun cas, ne correspond à la façon dont nous pouvons envisager l'accès à une alimentation saine à un prix raisonnable pour que tout le monde puisse accéder à cette cantine scolaire. Nous voterons contre ces tarifs.

Monsieur le Maire : Madame Chevillard sur l'Ecole Roannaise des Sports, c'est les coûts qui motivent cette augmentation de 2 %, qui va rester en deça de l'inflation. Sur les CME-CMJ, on applique le même principe que lorsque vous avez des voyages extrascolaires y compris dans les écoles publiques, on demande une participation aux familles et puis celles qui ne peuvent pas, je pense que le sou des écoles le fait mais on n'a pas eu de récriminations particulières ou de demandes particulières, je me tourne vers Hélène Lapalus.

Madame Lapalus : Non, quand on a voulu appliquer ces tarifs, on avait fait un sondage auprès des familles et on leur avait demandé si cela leur posait un problème, on n'avait eu aucune réponse négative.

Monsieur le Maire : Et puis la cantine, Madame Dumoulin, vous connaissez les choses, on va vous proposer une délibération tout à l'heure, donc je pense que l'on va reparler de ce sujet. Ceci étant, je rappelle que nous avons mis en place cette nouvelle tarification, il y a déjà plusieurs années et nous avons annoncé d'ailleurs, c'était progressif, on est passé de 0,75 à 1 € puis à 2 € puis à 3 € et on a fait cela, et lorsque les 3 € sont arrivés on était quasiment en fin de mandat et que là encore, je veux dire les familles ont bien compris.

J'ai plus de demandes aujourd'hui, je n'ai même aucune demande de famille qui se plaint de la tarification y compris la plus basse. Par contre, j'ai des demandes notamment en ce moment, lorsque nous avons à cause du Covid, des annulations de repas où là on apprend malheureusement qu'une classe est fermée le matin même, les repas sont commandés qu'est-ce qu'on fait ? Et bien la Ville de Roanne prend en charge et paie donc je veux dire on sait aussi jouer la solidarité lorsqu'effectivement cela est nécessaire.

Après je le dis souvent et vous l'avez d'ailleurs confirmé, nous avons la chance d'avoir un système de restauration scolaire qui apporte aussi bien la qualité que la quantité et avec des produits qui sont sains et je sais que quelques fois c'est peut-être le seul repas dans la journée pour certains élèves de manger de cette manière-là.

Maintenant c'est un coût de fabrication, un coût de service, un coût de production qui est beaucoup plus important et le contribuable, la Ville de Roanne fait déjà un effort très important pour arriver à sortir ce tarif de 3 €. On y reviendra sur la délibération tout à l'heure.

Je voudrais juste insister sur une chose qui n'a pas soulevé de questions, mais je tiens quand même à vous le dire qu'avec Madame Rotkopf, nous avons souhaité modifier non pas les tarifs mais la politique tarifaire, qui concerne le stationnement. Cela a été souligné par Madame Dana Burnichon, où nous maintenons bien sûr la politique que nous avons c'est-à-dire celle qui favorise la rotation mais qui permet aussi à chacun de pouvoir venir faire ses courses en centre-ville avec la ½ heure gratuite chaque jour et les 2 heures. Simplement, on baisse le tarif de la ½ heure pour le mettre en cohérence avec le tarif de l'heure. Je rappelle que la ½ heure payante jusqu'à présent était à 0,70 €. Elle descend à 0,60 € par contre l'heure est à 1,20 € elle était à 1,10 € ou 1,20 € selon les parkings. On harmonise, ce sera partout 1,20 € en sachant qu'il n'y a pas eu d'augmentation, de modification de tarifs depuis 2015. Moi j'aurais préféré peut-être faire 1,10 € mais 1,15 € pardon puisque c'était 1,10 € mais que malheureusement les horodateurs ne prennent pas les pièces de 5 centimes donc c'est 10 centimes ou rien, c'est comme cela.

Puis on harmonise aussi tout ce qui touche aux abonnements. Vous aviez beaucoup, selon que vous étiez riverain ou alors professionnel, que vous habitiez en ville ou pas en ville, il y avait des tarifs différents. On harmonise tout cela, il y a simplement un tarif sur les parkings aménagés couverts qui sont éclairés, vidéosurveillés et qui vont être à 25 €/mois et puis les abonnements en extérieur qui vont être à 20 €/mois et vous voyez qu'à 20 €/mois on est à 0,66€/jour donc avec une tarification dégressive selon qu'on prend l'abonnement au trimestre ou à l'année. On fait un geste et on n'attend aucune recette supplémentaire, donc on ne le fait pas pour des raisons financières mais on le fait pour des problèmes de visibilité, de simplicité, de façon à faire en sorte que partout où vous vous trouvez et bien il y ait une tarification qui soit homogène. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

Sur les concessions funéraires, Madame Burnichon vous a dit qu'il y avait une augmentation certes importante, enfin importante, elle est de 5 %, alors après vous avez aussi des baisses, je ne veux pas vous donner tous les tarifs mais que ce soit par exemple une urne en granit elle va baisser de 25 %, une fourniture et pose de caveau en 2 éléments elle va baisser de 34 %. Par contre, vous allez avoir une augmentation sur les concessions et là encore, la dernière augmentation c'était 2019 donc on ne le fait pas tous les ans. Cette année on le fait mais il y a certes une augmentation des concessions, mais par contre il y a des baisses par ailleurs du reste. Pourquoi est-ce que l'on a fait cette augmentation de concession ? Pour se mettre là encore en phase le plus possible avec les communes environnantes de façon à ce qu'il n'y ait pas des divergences trop fortes entre la tarification à Riorges, à Mably, au Coteau ou à Villerest. Voilà ce que je pouvais apporter comme complément par rapport à ce rapport.

Monsieur le Maire met au vote la délibération :

POUR : 33 voix Groupes Majorité + M. IACOVELLA, "Réussir Roanne Ensemble"
CONTRE 6 voix Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne"

Monsieur Banchet : Simplement une précision au sujet de la vente au Musée dans la boutique, l'ouvrage "s'évader dessiner, une correspondance dessinée depuis le Stalag IA à Königsberg par le prisonnier 11711" sera finalement vendue au prix de 18 € au lieu de 15 € comme annoncé par l'éditeur, il fallait le préciser.

Monsieur le Maire : On considère que l'intervention de Monsieur Banchet a eu lieu avant le vote si vous le voulez bien, je sais que c'est un peu limite Madame Dumoulin mais je n'ai pas eu la perspicacité de porter mon regard sur l'Adjoint à la Culture et pourtant je sais, j'aurais dû, j'espère qu'un jour il me pardonnera.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

19. Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n° 4 - Modalités de mise à disposition du public - Approbation

Monsieur Dorange : Par arrêté du 9 décembre 2021, la municipalité a engagé une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet d'adapter le règlement et de rectifier une erreur matérielle de zonage minime.

Comme pour toute modification une procédure sera enclenchée respectant les modalités et sera portée à la connaissance du public. A l'issue, ce projet modifié vous sera présenté en Conseil Municipal.

Monsieur Beysson : Juste une question de précision, est-ce qu'on peut avoir juste quelques éléments justement sur cette erreur ? Qu'est-ce qu'elle est en l'état ? Juste pour savoir.

Monsieur le Maire : Je vous remercie de votre question parce que j'allais y répondre de toute façon. Nous avons trois choses qui ont motivé cette modification à la marge du P.L.U., la première dans son article UA 7, nous allons autoriser ce qu'on appelle les constructions en attique, c'est-à-dire que quand vous construisez un immeuble jusqu'à présent le P.L.U. n'acceptait qu'un immeuble qui soit au droit du trottoir tout droit, et donc l'idée c'est de pouvoir construire des immeubles en escaliers parce qu'aujourd'hui on a une évolution dans les constructions et qu'on a des propositions de cette nature, donc suite au confinement pour pouvoir faire plus de terrasses ...

Monsieur Beysson : Un peu comme Foch Sully, comme ce qui est prévu à Foch Sully ?

Monsieur le Maire : Exactement mais pas seulement Foch Sully et donc là on modifie le P.L.U. pour permettre ce type de constructions qui jusqu'à présent n'étaient pas permises.

Le deuxième élément c'est que les largeurs de voirie sont dans le P.L.U. à 10 mètres. Or, on se rend compte qu'à l'intérieur, par exemple, d'un lotissement privé, les besoins ne sont pas forcément de 10 mètres et là encore, pour ne pas pénaliser les aménageurs, on revient sur cette obligation de 10 mètres. On veut simplement qu'il y ait de quoi faire en sorte que les voitures puissent se croiser, par exemple si vous avez une voirie dans laquelle il va y avoir peu de circulation et qui permet à une seule voiture de passer mais néanmoins, avec une encoche à une autre d'attendre, cela sera possible alors qu'aujourd'hui c'était totalement interdit.

Et enfin l'erreur matérielle, je viens à la réponse à la question que vous m'avez posée, elle concerne la rue des Martyrs de Vingré qui est vers le boulevard de Valmy, où nous nous sommes rendus compte que cette rue qui est goudronnée, était classée en zone naturelle verte, donc il y a eu une petite erreur. On rectifie cette erreur avec l'autorisation de la Préfecture.

Monsieur Beysson : Juste par rapport à la deuxième qui est, qui m'interpelle mais après j' imagine que ce ne sera pas le cas, on est bien d'accord que quand vous dites l'espace pour une voiture c'est aussi s'assurer qu'il y ait l'espace pour la piste cyclable qui va bien à côté ? Et que l'on ne réduise pas trop la voie, les voies, les périmètres de rue en se disant bien qu'on n'oublie pas cela évidemment bien sûr.

Monsieur le Maire : On parle bien de voie de lotissement, ce n'est pas des voies publiques.

Monsieur Beysson : D'accord OK je pensais que c'était des petites rues.

Monsieur le Maire : Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver que le dossier de projet de modification simplifiée n° 4, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- * l'ensemble des pièces ainsi qu'un registre permettant au public de consigner ses observations seront mis à disposition en Mairie de Roanne, Place de l'Hôtel de Ville- BP 90512- 42328 Roanne Cedex, aux heures d'ouverture habituelles, consultables sur le site internet de la Ville de Roanne www.agglo-roanne.fr, du 4 février 2022 au 4 mars 2022 inclus ;
- * les commentaires du public pourront également être déposés par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@ville-roanne.fr, ou adressés par écrit à la Mairie de Roanne à l'adresse suivante : Mairie de Roanne, Place de l'Hôtel de Ville, BP 90512, 42328 Roanne Cedex ;

Et qu'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n° 4 ainsi que les modalités de la mise à disposition, sera publié au plus tard 8 jours avant le début de celle-ci dans un journal diffusé dans le département et sur le site internet de la commune www.agglo-roanne.fr. Cet avis sera également affiché en Mairie.

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

20. Secteur République-Noirot-Gambetta - Opération d'Aménagement Z.A.C. République Gambetta - Annulation de la concession d'aménagement – Retrait partiel de la délibération n° 14 du 11 février 2021 - Mise en œuvre de la Z.A.C. en Régie Directe – Modification du dossier de création de la Z.A.C. - Approbation

Monsieur Lassaing : Par délibération du 11 février 2021, la Ville de Roanne a approuvé le dossier de création de la Z.A.C. République Gambetta et a décidé d'une part d'exclure du périmètre de la Z.A.C les participations à la taxe d'aménagement et d'autre part que l'opération d'aménagement soit réalisée par un opérateur aménageur.

Comme vous le savez tous, le projet regroupe la construction d'équipements publics autour d'un espace éducatif et intergénérationnel, il est complété par la construction d'une quarantaine de logements pour laquelle la Ville de Roanne a lancé un avis d'appel public à candidatures en vue de contractualiser une concession d'aménagement et a confié au groupe ADAMAS une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la conseiller et l'accompagner.

A l'issue de la période de consultation, un seul pli constitué du groupement OPHEOR/SERL a été analysé et retenu pour la suite de la procédure.

La Commission d'aménagement s'est réunie le 12 juillet 2021 et a relevé que la participation attendue de la Ville était de l'ordre de 4,5 M€ contre 3 M€ prévus pour atteindre l'équilibre financier.

Une réunion de négociation s'est tenue en Mairie en septembre 2021 où il a été demandé au candidat d'optimiser le bilan pour faire diminuer les participations de la Ville.

Une nouvelle proposition a été transmise et restée nettement au-dessus des estimations, puisque la Ville devrait verser une participation de 4 165 000 € contre les 3 M€ attendus.

Au regard des propositions reçues, la commission d'aménagement a donc déclaré sans suite la consultation sous la forme d'une concession d'aménagement et a proposé de poursuivre la réalisation de l'opération en régie et par conséquent d'ajuster le dossier de création de ZAC.

Madame Riamon : Juste au final OPHEOR/SERL intervient quand même sur le projet ?

Monsieur Lassaigue : Non.

Madame Riamon : Du tout ? Parce que vous aviez bien une partie logement dans le ...

Monsieur le Maire : Oui mais c'est pour cela qu'on décale, si vous voulez en clair les conditions aujourd'hui économiques ne sont pas réunies.

Madame Riamon : Cela j'avais compris.

Monsieur le Maire : On avait prévu une participation de 3 M€, le seul qui ait répondu c'est OPHEOR avec la SERL et qui propose plus de 4 M€ de participation et déficit donc nous préférons mettre en standby, annuler la concession, on va construire l'école, l'équipement intergénérationnel et on verra plus tard pour les logements.

Madame Riamon : OK j'avais du mal à vous suivre dans le processus excusez-moi en plus j'étais un peu ...

Monsieur le Maire : Pourtant il me semblait que Monsieur Pascal Lassaigue avait été particulièrement clair et précis.

Madame Riamon : Non mais Pascal a été très complet, ce n'est pas la question, mais je voulais être sûre de bien comprendre comment vous alliez ajouter les briques les unes aux autres et puis ne m'en veuillez pas j'étais assez attachée à cette ZAC parce que j'avais passé un peu de temps dessus aussi à l'époque.

Monsieur le Maire : On maintient la ZAC mais on annule, on la fait en régie.

Madame Riamon : Oui j'ai compris.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer partiellement la délibération n° 14 du 11 février 2021 en ce qu'elle a décidé d'exclure les participations à l'intérieur du périmètre de la Z.A.C. du champ d'application de la taxe d'aménagement, et en ce qu'elle a prévu que l'opération d'aménagement serait réalisée par un opérateur aménageur, déclarer sans suite la procédure de consultation sous la forme d'une concession d'aménagement et d'abandonner le recours à une concession d'aménagement pour la réalisation de la Z.A.C. République Gambetta, poursuivre ledit projet selon les objectifs et principes d'aménagement tels qu'ils ont été définis dans le cadre de la concertation et les modalités de mise en œuvre, rétablir à l'intérieur de la Z.A.C. le régime de la taxe d'aménagement, poursuivre la mise en œuvre de l'opération sous la forme d'une Z.A.C. en régie, d'approuver le dossier de création modifié de la Z.A.C., de constituer à cet effet un budget annexe permettant de retracer la totalité des dépenses et des recettes afférentes à l'opération d'aménagement et de préciser que cette délibération et le dossier correspondant seront transmis à Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Madame la Préfète de la Loire, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Mairie et donnera lieu aux formalités de publicité prévues par l'article R.311-5 du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet, matérialisé par le dossier de création de la Z.A.C. approuvé par la présente délibération, est tenu à disposition du public au siège de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils sont communicables de plein droit sur demande aux personnes intéressées, et à leurs frais.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

21. Opération Ilot Foch Sully - Création d'un espace commercial et urbain - Zone d'Aménagement Concerté - Modification du programme - Modification du dossier de réalisation - Approbation

Madame Rotkopf : Je vais quand même reprendre tout cela, cela permettra de remettre les choses en place. Effectivement nous avons acté le 14 octobre lors de l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.), nous avons acté une modification du projet urbain. Tout en conservant les invariants, les invariants je vous les rappelle, c'est bien évidemment les commerces, les logements et la résidence séniors.

Le nouveau projet s'adapte aux conséquences de la crise sanitaire et notamment, vous l'avez noté, il n'y aura plus d'hôtel et une dimension environnementale qui sera plus importante notamment sur les futurs espaces publics qui seront impactés.

Evidemment la philosophie globale de Foch Sully reste la même, renforcer la centralité urbaine, réaffirmer le rôle du centre-ville et le rééquilibrer notamment par rapport à l'offre commerciale de périphérie.

Les locaux commerciaux seront désormais repositionnés en pied d'immeubles, le parking sera un parking en silo et non plus un parking en sous-sol. Les surfaces de plancher seront modifiées et le nombre de places de stationnement sera porté à environ 300.

En clair au titre des équipements publics, il y aura la création d'un espace public piétonnier au centre de l'espace, deux nouvelles places, la place des Halles et la placette Foch Sully, l'élargissement du trottoir Ouest de la rue Roger Salengro et la création d'une forêt urbaine sur la toiture des immeubles. Le parking silo, je vous l'ai dit, de 300 places avec un programme global des constructions d'environ 8 000 m² de surface commerciale y compris la surface alimentaire, un peu moins de 10 000 m² de logements libres et 7 500 m² pour la résidence séniors.

Le bilan prévisionnel de la ZAC est établi à 31 352 000 € en dépenses, alors que les recettes dans le même temps seront de 31 373 000 € donc un léger bénéfice.

Monsieur Gerbot : Il est écrit dans cette délibération le nouveau projet s'adapte aux conséquences de la crise sanitaire et économique due au Covid-19 et intègrera une dimension environnementale plus importante ce qui a un impact sur les futurs espaces publics.

Or il est surtout victime de son gigantisme et de son inadaptation aux besoins urbains modernes qui doivent aller vers des projets à taille humaine en intégrant les paramètres écologiques, par exemple circulation vélo.

Malgré ce toilettage et le vocabulaire green watching à savoir création d'un espace public central végétalisé ainsi que la création de forêt urbaine sur toit, cela reste un projet ruineux et inutile, l'espace public sera peut-être végétal mais on n'a pas oublié de faire passer les fourreaux pour le câblage de la 5G et de la vidéo surveillance, ah non excusez-moi, la vidéo protection, alors qu'en fait on est tout de même surveillé mais bon on peut changer effectivement le nom.

Monsieur le Maire : C'est fait pour vous protéger.

Monsieur Gerbot : Oui entre autre. Ensuite on nous explique que le nouveau projet garde l'accent sur l'objectif de renforcer la centralité urbaine en opérant un repositionnement et en affirmant une masse critique pour réaffirmer le rôle du centre-ville de Roanne. Nul doute que les habitants qui feront leurs courses à Foch Sully, ne le feront pas dans les autres magasins du centre-ville. On déplace mais on ne crée pas une nouvelle force de consommation et donc nous voterons contre cette délibération automatiquement.

Monsieur le Maire : J'ai une question Monsieur Gerbot, vous êtes commerçant ?

Monsieur Gerbot : Non mais par contre je peux être client et je peux même vous donner un exemple par rapport à Foch Sully.

Monsieur le Maire : Ah.

Monsieur Gerbot : Alors si vous voulez l'écouter pourquoi pas.

Monsieur le Maire : Allez-y je vous écoute.

Monsieur Gerbot : On va donner un exemple d'une famille de 4 personnes, donc le père, la mère, les deux enfants, ils arrivent à 4 personnes, ils arrivent par exemple à 11 heures du matin là-bas pour aller faire leurs courses au supermarché. Supermarché il y a du pain ce n'est pas la peine d'aller au centre-ville pour acheter du pain, le pain il est sur place, il y a aussi de la charcuterie, il y a aussi de la volaille, il y a aussi de la viande pas la peine non plus d'aller au centre-ville pour aller dans une boucherie, il y a les fruits, les légumes très bien.

Ils sortent de ce supermarché, il y a des restaurants il est 11 heures 45, les gens vont se dire tiens pourquoi pas aller au restaurant, voire à la brasserie si elle y est toujours avant d'aller au restaurant pour aller boire un verre, boire un apéro par exemple. Ils vont donc au restaurant, ils ne vont pas au restaurant dans un restaurant du centre-ville, ils vont là puisqu'il y a un restaurant, donc automatiquement ils vont là. Cela veut dire que oui il y aura un client en moins dans un restaurant peut-être pourquoi pas donc à partir de là qu'est-ce qu'ils font ensuite ? Ensuite ils mettent leurs courses dans le coffre de la voiture et ils rentrent chez eux, qu'est-ce qu'ils iraient faire dans un centre-ville alors qu'il y a tout sur place ?

Monsieur le Maire : Vous connaissez sûrement cette famille Monsieur Gerbot, je ne mets pas en doute, après moi je vais vous donner l'exemple d'une autre famille.

Cette famille, elle avait l'habitude d'aller à Carrefour, elle arrive à 10h45 elle va au supermarché Carrefour elle achète le pain, et puis elle trouve de la charcuterie et puis elle se dit tout compte fait si je restais pour prendre l'apéro, elle va aller au Flunch et puis tout compte fait de se dire je vais déjeuner sur place, et puis elle va faire des courses, elle va remplir son caddie, le mettre dans le coffre et puis elle va partir.

Cette famille, elle va peut-être se dire, dis donc à Roanne il y a des nouveaux trucs, on va aller à Roanne et puis elle va aller à l'enseigne commerciale alimentaire, elle va prendre du pain, peut-être prendre de la charcuterie et puis elle se dit tout compte fait, on est proche des Halles, là il y a un bon poissonnier, il y a un bon fromager, il y a un bon charcutier. Avant, quand on allait à Carrefour, c'était trop loin, on n'osait pas venir, et bien là on va peut-être y aller et puis après c'est quand même dommage, cela faisait longtemps qu'on n'est pas allé au Bouchon des Halles ou qu'on est allé au restaurant qui est ici au Ninkasi ou je ne sais quoi, si demain Ninkasi s'implante. Puis, ils vont après déjeuner, ils auront bien mangé et puis ils se disent on a deux ou trois courses à faire, on va garer la voiture, très bien on se gare au parking public, parfait impeccable. Bon aller, on va faire un petit tour, on va trouver peut-être quelque chose dans un des commerces qui sera, je ne sais pas je dis n'importe quoi, Maisons du Monde, faut qu'on change la table de nuit du petit, on va acheter la table de nuit du petit, c'est quand même mieux que d'aller à Ikea à Saint Etienne, et puis après dis donc Virginie tu ne voulais pas acheter un soutien-gorge ? Oui mais dis donc il y a Rouge Gorge qui est rue piétonne c'est juste à côté, ah oui c'est une bonne idée, et bien on va y aller et du coup on va acheter quelque chose dans un des commerces de proximité ...

Alors Monsieur Gerbot, vous avez raison mais je n'ai pas tort, vous avez raison et je n'ai pas tort, la seule chose, et moi quand on a monté ce projet c'était quoi ? De permettre à des enseignes qui ne pouvaient pas venir jusqu'à présent en centre-ville, de pouvoir le faire, d'éviter ainsi qu'elles s'implantent en périphérie en leur offrant des possibilités de venir en centre-ville, c'était le premier objectif, on va le réaliser.

Le deuxième objectif c'est de permettre à des gens qui avaient pris des habitudes d'être tout le temps à faire leurs courses le samedi après-midi en périphérie, de trouver une offre qui soit meilleure, plus moderne, plus achalandée en centre-ville et de revenir en centre-ville.

Le troisième objectif c'est d'aller chercher des clients qui habitent à 20, 30, 40 km et qui se disent dis donc depuis qu'ils ont fait Foch Sully c'est plus sympa, on y passe l'après-midi et nous qui n'avions pas l'habitude parce qu'on habite Marcigny et bien du coup on revient à Roanne, c'est cela l'objectif.

Après c'est pharaonesque, c'est trop cher, c'est ruineux j'ai même entendu ... Continuez sur ce registre, moi si vous voulez il n'y a qu'une chose qui compte, ce projet il est soutenu par les commerçants, je passe mon temps en ce moment avec la Chambre de Commerces et les Vitrites de Roanne, vous avez pu le voir dans la presse ce matin ou hier, ils attendent tous ce projet. S'ils avaient vraiment peur que cela leur crée un problème, ils ne seraient pas derrière le projet Foch Sully.

A côté de cela, nous faisons venir des investisseurs qui jusqu'à présent se contentaient d'investir à Lyon, alors il faut dire qu'effectivement la nouvelle municipalité n'encourage pas à Lyon à investir là-bas, donc du coup ils viennent chez nous, tant mieux, certes cela fait un peu de béton supplémentaire à Roanne mais je préfère que ce béton soit coulé à Roanne plutôt qu'ailleurs et que cela fasse travailler des travailleurs roannais et puis que cela permette de profiter aussi à des clients roannais.

Quoi que vous disiez ce projet se fera, il sera plébiscité comme nous avons été nous-même plébiscités en portant ce projet aux dernières élections, je vous remercie Monsieur Gerbot.

Monsieur Gerbot : Mais de rien.

Madame Riamon : C'est juste une explication de vote Monsieur le Maire et il n'y aura aucune surprise par rapport à ce vote.

La séance d'aujourd'hui acte la refonte complète de votre projet. Quand je vous écoutais raconter l'histoire merveilleuse de la famille que vous imaginiez, je me disais, parce que je suis roannaise avant tout et parce que je veux la réussite de notre ville et de ses activités économiques, je me suis dit et je me disais pourvu que cela marche, c'est aussi ce que disent les roannais vous savez Monsieur le Maire depuis pas mal de temps, pourvu que cela marche, ce n'est pas prouvé encore pour l'instant, il convient d'y faire attention.

Je regrette que vous n'ayez pas pris en compte nos propositions qui étaient portées avec beaucoup de sérieux et beaucoup d'engagement par Monsieur Paput dans le mandat précédent pour réviser à temps peut-être ce projet et gagner ainsi quelques années, je pense en particulier en matière de logements et aussi en matière d'offres commerciales, la question du supermarché qui a été décrite par Monsieur Gerbot est néanmoins dans notre vie quotidienne importante.

Voilà donc un nouveau projet qui arrive pas mal d'années après ce qui était prévu, dans un contexte certes différent, ici je rappelle et je redis combien peut-être encore il peut être modifié et je repose que vous réfléchissiez aussi à une offre commerciale autour de l'éco-responsabilité, de l'éco-consommation puisque et par défaut semble-t-il, il y aura là un espace de verdure inattendu mais certainement apprécié ou appréciable, simplement un peu cher néanmoins pour le m² d'herbe ou le brin d'herbe qui n'était pas prévu au départ, voilà pourquoi sans aucun étonnement j'imagine, et à cause de toutes ces conditions et de cette aventure que vous nous faites vivre là pour l'instant, nous resterons contre ce projet.

Monsieur le Maire : Une remarque mais une question avant cette remarque Madame Riamon, vous avez dépensé pour refaire les rues piétonnes 13 M€.

Madame Riamon : Absolument.

Monsieur le Maire : Combien d'espaces verts ? Combien de m² d'espaces verts ? Zéro.

Madame Riamon : Non 3,5 hectares sur la place des Promenades.

Monsieur le Maire : Non mais attendez je vous parle des rues piétonnes, je ne vous parle pas de la place des Promenades ...

Madame Riamon : Non je vous parle bien de l'ensemble du projet ...

Monsieur le Maire : La place des Promenades elle existait ...

Madame Riamon : Non Monsieur le Maire dans les 13 M€ il y a la place des Promenades ...

Monsieur le Maire : Je suis navré de vous le dire mais répondez aux questions qu'on vous pose.

Madame Riamon : Je vous réponds dans les 13 M€ il y a la place des Promenades ...

Monsieur le Maire : Les rues piétonnes, vous avez refait la rue Maréchal Foch, vous avez refait la rue Charles de Gaulle, combien de m² d'espaces verts avez-vous créé ?

Madame Riamon : Monsieur le Maire ce sont des rues.

Monsieur le Maire : Zéro.

Madame Riamon : Le projet de rénovation du centre-ville comprenait la place des Promenades de 3,5 hectares d'espaces verts ...

Monsieur le Maire : Non je vous pose une question précise.

Madame Riamon : Et le jardin du Musée.

Monsieur le Maire : Je vous pose une question précise, apportez une réponse précise, je sais que vous adorez la précision et que vous êtes quelqu'un de rigoureux.

Madame Riamon : Je vous ai répondu mais Monsieur le Maire je vous ai répondu précisément dans les 13 M€, il y avait la place des Promenades et le jardin du Musée donc des espaces verts entièrement requalifiés.

Monsieur le Maire : Bref, tous ceux qui vous écoute et la presse en particulier a bien compris que vous bottiez en touche, zéro m² de verdure dans les deux rues piétonnes que vous avez refaites, alors les leçons sur l'environnement et sur les espaces verts créés, à d'autres. Combien d'espaces verts avons-nous créés depuis que nous sommes en responsabilité ? Dois-je vous rappeler tout ce que nous avons fait, le jardin des Senteurs qui n'existait pas qui était une usine puis un parking sauvage, dois-je vous rappeler le site Fontval qui était une friche industrielle que vous avez laissé en déshérence ...

Madame Riamon : *hors micro*

Monsieur le Maire : Absolument pas, ah bien tiens la preuve, et aujourd'hui nous avons combien de m² Pascal là-bas ? 16 000, 1,6 hectare en centre-ville et ce n'est pas terminé, nous sommes en train d'acquérir petit à petit le bas du faubourg Clermont pour continuer, et Bords de Loire et aujourd'hui nous lançons le programme autour du port, et la plantation d'arbres ...

Franchement, les leçons en matière de verdissement de la ville, moi, je ne peux plus accepter la mauvaise foi de ceux qui aujourd'hui nous disent vous ne faites rien et regardez ce que nous aurions fait si nous avions été à votre place, cela c'était ma première question.

Ensuite vous revenez sans cesse, et puis alors comme vous voyez que cela va se faire maintenant, parce que vous avez eu des doutes, Monsieur le Maire cela ne va pas se faire, cela ne va pas bien, là maintenant cela va se faire, bien, parfait, mais pourvu que cela marche, oui pourvu que cela marche, comme le cinéma, pourvu que cela marche, comme le Scarabée, pourvu que cela marche, comme le centre pénitentiaire, pourvu que cela marche, comme l'Hôpital, pourvu que cela marche.

A force, moi je suis content que vous disiez pourvu que cela marche, parce que c'est un gage de succès. Chaque fois que vous intervenez pour dire pourvu que cela marche mais je sais que cela va marcher puisque vous dites pourvu que cela marche.

Franchement moi cela m'amuse cette affaire, mais à croire que vous n'avez pas envie que l'on dynamise le centre-ville, parce que le centre-ville cela ne se redynamise pas uniquement en refaisant des rues piétonnes, des espaces verts ... Il faut aussi de l'activité économique et c'est ce qui permet de dynamiser et c'est ce qu'attendent les commerçants, si nous avons une offre économique importante, une offre commerciale et bien nous redynamiserons le centre-ville.

Nous devrions tous être ensemble, défendre ce projet mais moi cela ne me pose pas de difficultés parce que je sais qu'une fois que cela sera en fonctionnement les roannais sauront qui a voulu, qui a porté le projet et qui était contre, c'est tout.

Monsieur Gerbot : Une petite dernière chose tout de même par rapport à votre exemple de votre famille effectivement idyllique c'est là où je me rends compte qu'en effet, on ne vit pas dans le même monde tout simplement.

Monsieur le Maire : C'était votre argumentation ? Alors là effectivement cela marque le respect. C'est une argumentation imparable.

Si j'ai bien compris Monsieur Gerbot, il faut qu'il y ait qu'une seule boulangerie à Roanne, une seule charcuterie, une seule boucherie, alors je ne sais pas mais quand on regarde les livres d'histoire cela s'appelle kolkhoze, vous voulez du pain c'est là, vous voulez de la charcuterie c'est là, vous voulez un restaurant c'est là mais alors la concurrence ah non il ne faut pas. Mais laissez les roannais choisir, s'ils veulent aller à cette boulangerie, s'ils veulent aller à cette charcuterie, s'ils veulent aller au supermarché laissez leur la liberté de choisir, encore faut-il qu'il y ait une offre.

Je rappelle par ailleurs que jusqu'en 2016, il y avait un supermarché et quand cela a fermé on m'a dit oh la la comment on va faire pour se nourrir. Depuis les gens ont trouvé des solutions, Lidl a repris Leader Price et je ne crois pas que les gens soient morts de faim. Tout le monde trouve des solutions et donc là, vous allez avoir une offre complémentaire et on a mis des minibus à l'époque, donc vous allez avoir une offre complémentaire mais ce n'est pas une offre nouvelle quand même, il y a quelques années il y avait déjà un supermarché et personne ne s'en plaignait, la dame qui allait chercher son pain, le boulanger ne s'en plaignait pas, la dame qui allait à la charcuterie elle ne s'en plaignait pas non plus, donc je veux dire il faut vivre aussi un peu avec son temps.

Alors je ne sais pas si moi j'avais une famille idyllique mais la vôtre, elle n'est pas moins idyllique, pas plus idyllique, vous avez cité une famille je respecte, elle existe sûrement la vôtre, mais la mienne aussi elle existe.

Monsieur Gerbot : Une seule petite chose, en regardant les statistiques de l'INSEE par rapport à la pauvreté sur Roanne qui date de 2018, il y a 24 % de pauvreté sur Roanne.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Gerbot : Donc votre famille, cela fait 1/4 de la population de Roanne tout de même, donc votre famille effectivement elle est vraiment idyllique parce que là visiblement de par ce que vous nous disiez ...

Monsieur le Maire : Mais non.

Monsieur Gerbot : De par votre exemple elle fait les courses toute la journée.

Monsieur le Maire : Mais j'ai repris point par point la démonstration que vous nous avez faite, elle allait à la boulangerie, elle allait à la charcuterie, elle allait prendre l'apéro, elle prenait le déjeuner et elle allait faire des courses sauf ...

Monsieur Gerbot : Et puis ensuite elle continuait encore jusqu'à la fin de la journée.

Monsieur le Maire : Non mais cela j'ai voulu en rajouter tellement c'était ridicule votre affaire.

Monsieur Gerbot : Mais la vôtre aussi.

Monsieur le Maire : Simplement vous me parlez, mais non, mais pas plus que la vôtre c'est pour cela que c'est marrant cet échange mais sauf que vous avez complètement oublié qu'il y a des tas de familles qui, le samedi, sont sur la zone de Leclerc, sur la zone de Carrefour, sur la zone de Perreux. Nous, notre objectif c'est qu'elles reviennent ici, pas qu'elles restent là-bas et c'est les séduire pour qu'elles viennent ici c'est notre job cela, c'est de redynamiser l'offre commerciale et de faire venir ces gens-là.

Quand on se bat pour faire venir des touristes de Lyon jusqu'ici c'est pour qu'ils dépensent leur argent ici pas pour qu'ils le dépensent à Lyon ou ailleurs, c'est cela toute la différence.

Après je vais vous dire, vous allez avoir sur le site, alors bien sûr il y a de la pauvreté à Roanne et vous croyez que c'est en ne faisant rien, en faisant un espace vert que vous allez l'arranger la pauvreté. Ce projet va créer 300 emplois, vous ne croyez pas que cela va arranger la pauvreté cela, qu'est-ce que vous proposez à la place ?

Monsieur Gerbot : Le but est quand même bien de redynamiser le centre-ville, les commerces du centre-ville.

Monsieur le Maire : Et bien alors ?

Monsieur Gerbot : Mais ils ne vont jamais, quand ils auront fait leurs courses là-bas jamais ils n'iront au centre-ville, ils auront déjà tout.

Monsieur le Maire : Mais pourquoi ?

Monsieur Gerbot : Personne.

Monsieur le Maire : Mais il n'y aura pas tout, enfin, vous allez avoir 25 boutiques, vous savez combien il y a de boutiques au total dans les rues piétonnes ? Il y en a bien plus et nous ce que l'on recherche ce sont des boutiques qui soient complémentaires pas concurrentes.

On est partis si vous suiviez le dossier d'un peu plus près, vous sauriez que ce que l'on veut notamment sur les surfaces de plus de 300 m² c'est des biens de la maison, ces biens de la maison sont tous en périphérie de la ville sauf un qui est juste en face, qui s'appelle Esprit de Maison. Esprit de Maison, dit moi, j'attends qu'il y ait demain Maisons du Monde dans Foch Sully parce qu'il y aura une meilleure offre et qu'on fera venir des gens.

Quand Ikea s'est créé à Saint-Etienne où est-ce qu'ils sont partis tous les acheteurs ? A Saint-Etienne, vous n'avez pas envie qu'ils reviennent un peu ici ? Saint-Etienne cela a flingué Fly, vous n'avez pas envie qu'on les fasse revenir un petit peu ? Et bien nous c'est ce que l'on veut, parce que moi à ce moment-là, il faut me dire qu'est-ce que vous voulez que l'on fasse à la place de Foch Sully ? Un espace vert ? Un grand pré avec des vaches ? Cela va vachement améliorer la pauvreté des gens cela.

Monsieur Gerbot : Non mais arrêtez là, vous devenez méprisant en disant cela.

Monsieur le Maire : Je ne deviens pas méprisant, que me proposez-vous à la place ?

Monsieur Gerbot : C'est de la moquerie cela suffit.

Monsieur le Maire : Monsieur Gerbot que proposez-vous ? Si on bétonne cela ne va pas.

Monsieur Gerbot : On vous l'a dit, le projet c'était de faire venir des producteurs locaux avec des produits locaux sur Foch Sully, c'était cela.

Monsieur le Maire : Qui vous dit qu'il n'y en aura pas ?

Monsieur Gerbot : Pour l'instant ce n'est pas prévu.

Monsieur le Maire : Mais pourquoi ce n'est pas prévu ?

Monsieur Gerbot : Pour l'instant ce n'est pas prévu puisque même Monsieur Castells lorsqu'il nous a envoyé les 4 projets, au niveau de Foch Sully il n'y avait pas cela de prévu, il y avait de prévu des restaurants, il y avait de prévu le supermarché, des commerces, 24.

Monsieur le Maire : Je vais vous donner une information Monsieur Gerbot, les deux candidats à l'enseigne alimentaire, ils prévoient tous un corner de produits locaux des producteurs locaux, aujourd'hui vous ne l'avez pas en centre-ville ou alors si vous l'avez aux Halles mais vous aurez ici dans ces espaces là, vous aurez aussi des producteurs locaux. Après on ne va pas non plus remplir tous les commerces de la Ville de Roanne qu'avec des producteurs locaux, nous on ne veut pas qu'il y ait plus de gens, enfin il y aura quelques commerces alimentaires mais ce n'est pas l'objectif principal.

Madame Rotkopf : Simplement pour reprendre la philosophie de départ de Foch Sully, vous avez un type de famille, nous on en a d'autres exemples, la question n'est pas là, toutes les familles ne consomment pas de la même façon et surtout toutes les familles ne vont pas faire toutes leurs courses au même endroit au supermarché. On va tous faire des courses, on va tous acheter des yaourts, on va tous acheter du papier toilette mais on n'est pas non plus obligé d'acheter tout au même endroit, c'est la première chose.

La deuxième c'est qu'aujourd'hui, on a deux types d'offres, je vais en périphérie, je me gare et une fois que je suis garée, je fais mes courses au supermarché, je mange sur place, je consomme sur place c'est l'exemple que l'on a à Saint-Etienne avec Steel où on a tout, y compris les jeux pour les enfants, c'est un choix on peut y aller.

Nous, on a choisi parce qu'on habite à Roanne, qu'on aime notre ville et qu'on a une ville super dynamique et qu'on veut garder son dynamisme et qu'on ne veut pas que Roanne devienne, je ne donnerai pas d'exemple parce que ce serait désagréable pour eux, mais comme certaines villes où le centre-ville est mort, mort, mort, on ne veut pas de cela donc pour que ces personnes viennent consommer de la même façon, on met le même dispositif mais effectivement il y avait Auchan jusqu'à il y a 4 ans à Roanne ou 5 ans, donc on met un supermarché oui, parce qu'il faut aussi une offre de centre-ville avec des boutiques autour.

Le client qui vient à Roanne au lieu d'aller à Carrefour, il se gare à Foch Sully, il est garé il fait ses courses, il mange sur place, il se promène, pas obligé d'acheter après quelque part on est tous habillé, on a tous des enfants, on leur achète des vêtements, on leur achète des fournitures scolaires on leur achète des chaussures, cela ne veut pas dire que l'on surconsomme, juste on consomme, parce que c'est la vie et qu'on ne se promène pas tout nu au milieu de la forêt, et une fois qu'on est en ville et qu'on est garé et qu'on est en famille et qu'on a mangé, qu'on a passé un bon moment et bien on se promène, on regarde les vitrines.

J' imagine bien peut-être que cela ne vous parle pas, cela ne parle pas à tout le monde mais c'est un peu l'idée, on est stationné, la voiture est bien placée au parking et on se promène et on passe une bonne journée. Cela ne veut pas dire qu'un autre jour, on n'ira pas ailleurs et l'idée c'est que tous les clients qui venaient, le Maire l'a dit, de Charlieu, de Thizy, de Cours même un peu plus loin de la Pacaudière ... qui ont peut-être pris d'autres habitudes, qui consomment différemment, vont revenir parce qu'ils vont se dire ah bien tient il y a quelque chose d'intéressant à Roanne, il y a des nouvelles enseignes et effectivement je n'ai peut-être plus besoin d'aller à Ikea ou je n'ai peut-être plus besoin d'aller à Carrefour ou ailleurs parce que je trouve tout en centre-ville.

Après vous pouvez tout acheter au supermarché si vous en avez envie mais vous pouvez acheter votre papier toilette au supermarché, aller au Halles faire vos courses et ensuite aller chez le traiteur du coin au milieu des rues piétonnes pour aller acheter autre chose, tout est envisageable mais il n'y a pas une famille type et il n'y a pas une seule façon de consommer, nous tout ce qu'on veut c'est tout les gens qui consomment aient plus envie de consommer à Roanne et fassent travailler les commerçants roannais et créent de l'économie à Roanne plutôt que d'aller ailleurs.

Monsieur le Maire : Juste un mot de conclusion, je suis quand même très surpris que quels que soient vos deux groupes d'opposition, vous fassiez une fixation négative sur le projet Foch Sully. Pourquoi je suis surpris ? Ce projet comme je vous l'ai dit, je le répète, est plébiscité par les commerçants eux-mêmes, par leur représentant, par la Chambre de Commerce, par la Chambre de Métiers, mais non seulement cela, la Caisse des Dépôts en fait un projet emblématique sur le plan national. Le Gouvernement, que je ne soutiens pas, considère que c'est exactement ce qu'il faut faire dans les bonnes dimensions, avec les bons moyens dans toutes les villes moyennes.

Tous ceux qui sont des observateurs, j'étais il y a quelques semaines à Cahors, avec le Maire de Montbrison, où j'étais en table ronde avec des Maires écolo, LR, socialistes, communistes, mais c'est super ce que tu fais à Roanne. Les seuls qui disent c'est trop gros, c'est trop cher, cela ne va pas marcher, ce n'est pas beau, j'ai même entendu c'est moche, ils sont dans l'opposition du Conseil Municipal de Roanne.

Vous me disiez on ne fait pas partie du même monde, mais vous n'êtes pas sur la même planète, contre tous, je ne sais pas moi je ne suis pas socialiste, je ne suis pas un soutien d'Emmanuel Macron, je ne suis pas grand fonctionnaire de la République et tous nous disent c'est vachement bien ce que vous faites, on va vous aider. Réfléchissez juste un petit peu à cela.

Après, je ne vous ferai pas changer d'avis mais à un moment donné arrêtez de ressortir des arguments qui ne tiennent pas la route. De quel droit on dit cela ne marchera pas ? Ou on espère que cela marche. Qu'est-ce qui vous permet de juger comme cela ?

Monsieur Iacovella : Une petite précision par rapport à mon intervention de la dernière fois concernant le projet qui nous avait été présenté d'aménagement que l'on retrouve dans les grandes lignes aujourd'hui, mon intervention concernait plus spécialement le parking en silo.

Je me suis exprimé la dernière fois sur simplement l'idée que cet aménagement, je ne suis pas du tout un spécialiste d'aménagement urbain, que cet immense parking qui occupe une grande partie de la parcelle en contrebas de l'îlot, qui va mesurer plusieurs mètres de hauteur, entre 7 et 10 mètres de haut, la parcelle je ne sais pas combien elle fait mais elle fait au moins 500 à 2 000 m², avec les 500 voitures puisqu'on apprend dans cette délibération qu'il y aura en fait la place pour 500 voitures, c'était simplement le fait que cette partie là va boucher, c'est un parking opaque, ce sont des surfaces opaques qui ont beau être retravaillées, voilà mon appréciation comme je l'ai dit la dernière fois était une appréciation purement subjective en termes d'aménagement en tant que tel.

C'est dommage que le mot moche que j'ai utilisé qui est synonyme de laid ait été mal interprété, j'ai vu que cela avait fait la une et que j'ai été cité, je rappelle que simplement le mot moche vient du français du 13^{ème} siècle et qu'il a été dans son usage actuel mis au point au 19^{ème} dans le monde du textile, d'ailleurs cela vient du monde du textile le mot moche, c'est simplement une position comme cela, il n'y avait pas de déclaration de guerre, il n'y avait absolument aucune ironie de ma part. C'était une expression personnelle disant il va être là pour 100 ans et en tant que Conseiller Municipal, je ne me vois pas en train de dire et bien je l'ai validé, cela ne vous empêchera pas de le faire, c'est la raison pour laquelle je vais m'abstenir.

Monsieur le Maire : Monsieur Iacovella, merci de cette précision mais pardon ce n'est pas un problème d'interprétation, enfin moche cela a beau dater du 13^{ème} siècle, je n'en sais rien, mais dans le langage du 21^{ème} siècle moche cela veut dire moche, cela veut dire vilain, ce n'est pas beau, c'est inesthétique enfin prenez le dictionnaire des synonymes, moche cela ne veut pas dire ... Bon après, vous dites il est opaque et bien oui parce que s'il est transparent on va voir que des bagnoles, là c'est moche, là je vous le dis donc je préfère avoir une esthétique extérieure qui cache les voitures qui sont à l'intérieur et de travailler cet esthétique, cette façade de manière un peu artistique ou en tout cas je dirais architecturale, d'autant plus que le permis va être déposé le 22 peut-être que le rendu définitif que veulent les architectes n'est peut-être encore pas celui que vous avez précisément vu il y aura des ajustements.

Récemment j'ai demandé sur un bâtiment où il y avait étage par étage des poteaux, qu'ils soient plutôt mis en désordre plutôt que rectiligne les uns dessous les autres, donc on va avoir des petites modifications mais donc je ne pense pas que cela soit un problème d'interprétation pour moi, je pense pour tout le monde dans la rue, ici, moche c'est moche.

Ensuite vous dites c'est une expression personnelle, pardon Monsieur Iacovella, vous n'êtes pas Monsieur Iacovella ici, vous êtes Conseiller Municipal. Vous avez le mandat de vos électeurs donc à un moment donné, quand on parle, on parle publiquement et on engage, on n'engage pas que soi-même, on engage les autres donc à un moment donné il faut tourner peut-être sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler et peut-être que vous n'auriez pas dû effectivement employer le mot moche parce que c'est ce qui a été retenu.

Maintenant si effectivement vous considérez, et puis j'espère qu'à un moment donné vous direz, tout compte fait ce n'est pas si moche, moi vous savez quand j'étais jeune j'ai vu arriver la pyramide du Louvres, combien de gens ont dit c'est moche ? Et aujourd'hui qui, mais qui, oserait remettre en cause cet ouvrage ? Personne.

Certains trouvent le Scarabée pas à leur goût sur le plan esthétique, d'autres le trouvent très à leur goût. Certains trouvent que le cinéma n'est pas esthétique, d'autres le trouvent à leur goût. Le trompe l'œil, rappelez-vous le débat que l'on a eu sous le précédent mandat concernant le trompe l'œil de la rue Jean Jaurès, heureusement qu'on a tous une perception esthétique subjective.

Cela fait partie de la vie, maintenant vous auriez piloté ce projet, vous auriez des gens qui vous auraient dit cela me plait ou cela ne me plait pas, cela on peut l'admettre mais faut pas avoir des commentaires définitifs notamment sur les sujets esthétiques. Vous avez des peintures de Noiroth derrière, des gens vont s'extasier en disant que c'est magnifique, d'autres vont trouver cela inesthétique, c'est l'art, cela plait, cela ne plait pas, et l'art moderne aussi, donc tous les goûts sont dans la nature et heureusement.

Monsieur Beysson : Une toute dernière couche et puis je vais aller vite. Cette réflexion par rapport au mot moche, c'est une appréciation personnelle, quand vous nous aviez présenté le grand parking qui n'était plus enterré mais qui était justement en hauteur, vous aviez clairement stipulé à condition que cela devait être le plus beau de France, qui implique bien que si vous l'aviez trouvé moche, vous refuseriez le truc donc cette notion de beau moche elle existe et vous vous l'auriez refusé en tant que tel si vous l'aviez trouvé moche, de son point de vue ce n'est pas à la hauteur. Je ferme cette parenthèse-là.

Simplement peut-être je réfléchissais depuis tout à l'heure à ce que vous disiez par rapport à ce que pouvaient penser les autres personnes lorsqu'ils entendaient parler de Foch Sully ou de ce que c'était à l'extérieur, en tout cas nous dans l'historique de la manière dont cela s'est construit, en fait dès le départ depuis la décision de raser tout le secteur qui de notre point de vue et au regard de ce qu'avait exprimé à l'époque l'Architecte de France, qui avait donné son avis sur le projet en tant que tel et ce que cela devait être, ce n'était pas une bonne idée de ce point de vue-là.

Cela nous pose des questions aussi par rapport à la question de l'impact environnemental, d'un point de vue du fait de rénover ou d'améliorer l'existant ou bien de le raser et de le reconstruire, qui est un impact environnemental beaucoup plus importante.

Ensuite moi je veux bien vous reconnaître qu'il y a une différence entre le projet 2 et le projet 1, qui de notre point de vue va dans le sens d'un projet qui a mis plus de végétal et puis qui a essayé de changer l'orientation initiale sur un certain nombre de points. Maintenant de notre point de vue, cela reste quelque chose qui est très axé autour de lieux de consommation et vous avez, on a déjà eu des discussions autour de tout ce qui peut être des enjeux qu'il y a derrière justement notre modèle tel qu'il est et aujourd'hui et bien quelque chose d'autre effectivement monté alors est-ce que c'est un parc ? Est-ce que c'est autre chose ? Est-ce que c'est un mixte ? Je ne sais pas en tout cas on n'a pas de réponse définitive sur ce que cela devrait être ou sur ce que ce serait si nous y étions.

Maintenant c'est clair qu'il y a un trou béant et il faut en faire quelque chose, cela passerait peut-être par le biais de nouveau de discussions collectives autour des habitants qui habitent autour de ce quartier et de ce secteur là et qui peut-être qu'un parc ce n'est pas une mauvaise chose, je ne sais pas, enfin cela on le remettrait dans la balance sans doute, en tout cas pour nous malgré les évolutions, le compte et l'orientation du projet, je pense que le débat l'a montré n'est pas et c'est pour cela qu'on va voter contre ce projet en l'état.

Monsieur le Maire : D'abord chacun est bien évidemment libre de ses avis et heureusement on est dans un système qui est très démocratique et vous voyez on a un débat, je préfère que le débat soit sur le fond plutôt que sur la forme d'ailleurs.

Après, heureux d'entendre une alternative, vous dites oui effectivement il faut faire quelque chose de ce trou, bien évidemment sauf que nous, ce trou on l'a voulu, on l'a créé ce trou pour y faire autre chose, on ne s'est pas retrouvé avec un trou en disant tiens qu'est-ce qu'on va faire ? Donc on part d'autre chose.

Après oui, bien sûr que, vous savez cela m'a même effleuré l'esprit au moment où on était empêtré dans cette situation après Covid ou plein Covid du Foch Sully 1, et je pense que même mes proches collaborateurs pourraient en témoigner, à un moment donné j'ai dit on va peut-être faire un espace vert, sauf qu'après je me suis posé la question en me disant quelle est la genèse de ce projet ? Pourquoi est-ce que l'on porte ce projet ? On ne porte pas un projet pour dire on va faire ci, on va faire cela, on va construire, on va mettre des étages, non, on porte un projet comme l'a dit Madame Rotkopf pour proposer une alternative au déclin éventuel du centre-ville et permettre de dynamiser l'offre commerciale. L'objectif il est là, tout est parti de là, c'est-à-dire qu'on prévoit l'avenir du commerce du centre-ville et que c'est effectivement, d'après tout ce que nous disent les observateurs commerciaux nationaux c'est la bonne orientation qu'il faut prendre. Donc non, j'ai renoncé à un espace vert en plus, on en crée partout ailleurs, mais là il faut qu'on dynamise parce que l'emplacement est idéal c'est entre les deux rues piétonnes, c'est aux portes des Halles, c'est à l'entrée de la ville avec l'Avenue de Lyon, c'est vraiment l'emplacement idéal.

Nous, notre objectif c'est d'offrir un outil de pérennisation et de développement du commerce parce que le commerce évolue, nos comportements évoluent mais aussi l'offre commerciale évolue. Vous disiez au 20^{ème} siècle, au 19^{ème} siècle le commerce c'était de la petite boutique aujourd'hui, ce n'est plus le cas donc on peut le regretter mais c'est comme cela et que si on ne permet pas aux enseignes actuelles de pouvoir vivre et bien à ce moment-là, elles iront ailleurs et moi je n'ai pas envie qu'elles aillent ailleurs parce que si elles vont ailleurs, ce sont les clients et les roannais qui vont aller ailleurs et cela aura des conséquences très négatives sur le sujet.

Après vous parlez de l'ABF, on a un sujet en ce moment avec l'ABF qui est sur le Musée et notamment les bâtiments qui sont devant le Musée. L'ABF a un avis très tranché. Il souhaiterait que nous ne démolissions pas, il a son avis, son intime conviction, et puis l'autre jour on reçoit le directeur régional de la DRAC qui n'est quand même pas la moitié d'un imbécile, qui est un type qui est quand même en matière architecturale, en matière d'art, en matière culturelle c'est quand même du high level, il m'a dit Monsieur le Maire vous avez raison, l'Architecte des Bâtiments de France a tort. Il peut y avoir des avis divergents y compris sur le projet Foch Sully où l'architecte de l'époque disait où là là il ne faut pas toucher à ces petites maisons parce que vous vous rendez compte c'est de la construction du 18^{ème} siècle, elle est en pisé, c'est du R de chaussée + un étage. Je lui ai dit mais Madame l'architecte il y en a encore combien à Roanne de ces maisons ? Ah bien il y en a encore plusieurs centaines, donc je veux dire qu'il y en ait trois de moins cela change quoi ? Rien mais quand même faut les garder.

Après qu'est-ce qu'on a fait ? On a utilisé les moyens de droit qui nous sont proposés, et donc on est allé voir le Préfet de Région, il a réuni la commission, il a cassé l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et on a pu le faire.

Je veux dire honnêtement on n'a pas amputé, aucun des bâtiments n'était ni inscrit ni classé, je veux dire on n'a rien fait de mal. Après, je veux bien qu'on nous dise arrêtez l'urbanisation aux alentours, reconstruisez la ville sur la ville, oui, encore faut-il qu'on nous laisse reconstruire sur ce qui a déjà été construit, parce que si on doit tout conserver et rien construire, demain les générations futures diront c'était quoi l'architecture du 21^{ème} siècle ? C'était celle du 20^{ème} ou du 19^{ème} ou du 18^{ème} mais il n'y a pas eu d'architecture au 21^{ème} siècle parce qu'on n'avait pas le droit de démolir.

A un moment donné, il faut bien que chaque époque puisse montrer qu'il y a des projets nouveaux, des constructions qui se fassent, donc cela ce sont des débats intellectuels mais intéressants, mais après ...

Madame Dumoulin : La soirée est longue ce soir donc je vous propose deux petites minutes culturelles. Monsieur Iacovella, le mot moche est bien plus complexe en termes étymologiques qu'il n'y paraît et je ne voudrais pas être désagréable Monsieur le Maire, mais revenons simplement à l'origine du mot, en effet le mot moche apparaît sous le sens d'un écheveau de fils non tordus, ce qui est quand même positif mais par contre Monsieur le Maire il y a une autre origine ou une autre possibilité d'origine parce que c'est bien plus complexe qu'il n'y paraît la question de l'origine du mot, et nous avons une autre source, je suis sur un site là-dessus il n'y a pas photo, et il y a une autre source qui indiquerait le mot moca qui indique malheureusement masse informe, alors espérons que le tissage se passe bien et que le projet arrive à son terme.

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions qui sont très utiles.

Monsieur le Maire met au vote la délibération :

POUR :	29 voix	Groupe Majorité
CONTRE :	6 voix	Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne"
ABSTENTION :	1 voix	M. IACOVELLA, Groupe "Réussir Roanne Ensemble"

Le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier modificatif n° 1 de réalisation de la Z.A.C. Foch Sully annexé à la présente délibération et le nouveau programme des équipements publics.

M. NICOLIN, Président, Mme ROTKOPF et M. MURZI, Administrateurs de la SEMOP Foch Sully n'ont pas pris part au vote.

22. Opération Ilot Foch Sully - Espace urbain et commercial de centre-ville - Déclassement d'une partie de la rue de Sully au niveau du n° 2 – Lancement de la procédure - Approbation

Madame Prost Mallet : Dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot Foch Sully, l'équipe de conception réalisation a proposé le positionnement du bâtiment de la magnifique résidence seniors placé au niveau du 2, rue de Sully, en proue de l'entrée du site côté Est et en décalage de l'alignement existant rue de Sully.

Ce sera une surface estimée à environ 145 m² qui serait bâtie. Vous pouvez la voir sur le plan qui était en annexe du dossier dans un triangle rouge.

Cet espace est aujourd'hui dans le domaine public de la Ville, s'agissant du trottoir et de la voirie, il est donc nécessaire conformément aux articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 du Code de la Voirie Routière d'engager une procédure de déclassement avec enquête publique préalable.

Monsieur le Maire met au vote la délibération :

POUR :	30 voix	Groupes Majorité + M. IACOVELLA, "Réussir Roanne Ensemble"
CONTRE :	3 voix	Groupe "Collectif 88 %"
ABSTENTION :	3 voix	Groupe "A Gauche pour Roanne"

Le Conseil Municipal décide d'engager la procédure de déclassement, de dire qu'une enquête publique d'une durée de 15 jours sera organisée sur la base d'un dossier d'enquête publique et qu'un commissaire enquêteur sera choisi pour la bonne réalisation de cette enquête.

M. NICOLIN, Président, Mme ROTKOPF et M. MURZI, Administrateurs de la SEMOP Foch Sully n'ont pas pris part au vote.

23. Droit de préemption urbain à vocation économique (DPU économique) - Délégation à Roannais Agglomération - Approbation

Madame Brun : La Ville de Roanne a droit de préemption urbain sur la totalité de la commune mais ne disposant pas de la compétence économique, elle ne peut donc préempter du foncier ayant cette vocation.

Suite à la conférence des Maires du 21 octobre dernier, Roannais Agglomération a proposé aux communes ayant des zones U et/ou AU indicées économiques inscrites au P.L.U., de déléguer le Droit de Préemption Urbain sur les fonciers à vocation économique à Roannais Agglomération. Cela permettra à notre EPCI d'avoir les effectifs nécessaires à une politique foncière et immobilière en adéquation avec sa politique de développement économique. Pour autant, la commune reste le lieu de dépôt de toutes les Déclarations d'Intention d'Aliéner mais elles seront transférées à Roannais Agglomération pour instruction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer à Roannais Agglomération le Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme à vocation unique d'activités économiques à compter du 1^{er} janvier 2022, à l'exclusion des autres zones qui restent de compétence communale, de préciser que l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner concernées sera transférée à Roannais Agglomération, d'indiquer que la commune restera le lieu de dépôt des déclarations d'intention d'aliéner et ce, conformément à la réglementation en vigueur et d'autoriser Roannais Agglomération à accéder aux données relatives aux décisions d'intention d'aliéner dans l'outil dédié à l'instruction de ces actes.

24. Régularisation foncière avec le Département - Transfert de propriété de la Ville de Roanne au Département pour le collège Jules Ferry - Approbation

Monsieur Bourgeon : Comme vous le savez le Département a la charge des collèges.

Or la Ville de Roanne est propriétaire d'une emprise foncière du collège Jules Ferry dont elle n'a pas l'usage.

Aussi, il est apparu utile de transférer à titre gratuit au Département de la Loire, les parcelles cadastrées section AM 1066 et AM 1060, ainsi que les biens immobiliers constituant le collège.

A contrario, les parcelles cadastrées section AM 1061 à 1065 resteront propriétés de la Ville de Roanne, comme vous pouvez le voir sur le plan qui est transmis avec cette délibération.

Monsieur le Maire : Attendez le micro parce que comme nous sommes retransmis et puis comme il faut le verbatim.

Madame Riamon : Peut-être pas tant de monde en direct, juste sur le droit de préemption Monsieur le Maire si vous voulez bien noter que nous votons pour, nous l'avons déjà approuvé aussi en Conseil Communautaire où nous avons voté pour, et pour la délibération précédente je ne suis pas sûre que vous ayez bien enregistré, nous sommes à l'abstention pour la délibération 22.

Monsieur le Maire : Oui c'est bien noté, la 22 donc c'était la 23 la précédente celle de Madame Brun, donc là c'est abstention là-dessus, non pour, la 22 par contre c'est abstention on est d'accord. Je sais que j'ai sauté la 24.

Monsieur Gerbot : Cela va être très vite vu c'est simplement par rapport au château, vous savez Jules Ferry là le château, est-ce qu'il y aura un projet de réhabilitation pour ce château ?

Monsieur le Maire : Non pas de la part de la Ville de Roanne.

Monsieur Gerbot : D'accord.

Monsieur le Maire : Il est en vente si vous voulez l'acheter, vous pourrez mener la vie de château Monsieur Gerbot, 700 K€ minimum.

Monsieur Gerbot : C'est bien pour cela qu'on n'est pas dans le même monde, moi je ne peux pas, vous je ne sais pas.

Monsieur le Maire : Ah mais moi non plus je n'ai pas les moyens, sinon je l'aurais déjà acheté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le transfert de propriété de la Ville de Roanne au Département de la Loire, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section AM n° 1066 et AM n° 1060 ainsi que des biens immobiliers constituant le collège, la régularisation foncière par acte administratif, et dire les parcelles cadastrées section AM n° 1061 – 1062 – 1063 – 1064 et 1065 restent propriété de la Ville de Roanne.

25. Aménagement rue Abbé Goulard - Acquisition foncière à la SCI IMMOBILIERE DE LA MAISON DE JEANNE – Classement dans le Domaine Public - Approbation

Madame Barbant : Il s'agit de l'aménagement de voirie sur l'intersection entre le square Cassin, l'avenue de Lyon et la rue Abbé Goulard.

La Ville de Roanne souhaite acquérir un espace d'environ 400 m², c'est en fait la pointe, à la SCI IMMOBILIERE LA MAISON DE JEANNE en vue d'adoucir l'angle. C'est pour la création d'une piste cyclable en lien avec le vélo route, voie verte.

Un accord est intervenu au prix de 6 €/m² et les frais inhérents à l'opération tels que le géomètre, l'acte notarié seront évidemment à la charge de la Ville de Roanne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition de la surface estimée à environ 400 m² issue de la parcelle AL 704 qui sera découpée par géomètre-expert auprès de la SCI IMMOBILIERE DE LA MAISON DE JEANNE ou toute autre société immobilière se substituant au prix de 6 €/m² et de dire que cette nouvelle parcelle sera classée dans le Domaine Public.

26. Résiliation du bail avec la Poste Roanne Mulsant - Protocole d'accord - Approbation

Monsieur Banchet : La Ville de Roanne est propriétaire d'un immeuble situé au 13, rue Emile Zola dont le rez-de-chaussée, était loué à La Poste avec un bail signé le 16 novembre 2004.

Le groupe La Poste, ayant fait part de sa volonté de fermer ce bureau, il a été convenu de résilier le bail au cours et la restitution des locaux au 31 janvier 2022. Il est important de noter que l'enseigne Carrefour Market située place Victor Hugo a repris depuis plusieurs mois les activités de La Poste avec d'ailleurs une amplitude horaire plus importante emportant satisfaction de la clientèle.

Madame Chevillard : Peut-être une question enfin quand même bon c'est vrai que c'est quand même un peu dommage de voir La Poste s'installer dans un Carrefour Market mais bon les services publics de proximité sont en train de partir à vau-l'eau un petit peu partout. Simplement une question, qu'est-ce que va devenir, qu'est-ce qui est envisagé pour ce bâtiment par la suite ?

Monsieur le Maire : La vente Madame, donc il faut que l'on fasse passer les domaines et ensuite on mettra en vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la résiliation du bail du 16 novembre 2004 avec La Poste à la date du 31 janvier 2022 par protocole d'accord.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

27. Quartier Bourgogne - Résidence Fontquentin - Avenant n° 1 avec EPORA, Roannais Agglomération et OPHEOR - Approbation

Madame Bernier : Le quartier Bourgogne, reconnu quartier politique de la ville depuis plusieurs années, bénéficie d'importants travaux d'aménagement et de requalification.

Aussi la Ville de Roanne, EPORA, OPHEOR et Roannais Agglomération ont engagé un projet urbain visant à créer un mail piéton entre le Boulevard Jean-Baptiste Clément et le quai Commandant Lherminier.

Une partie de la résidence Fontquentin à cet effet doit être déconstruite pour créer cette ouverture et pour ces projets, une convention opérationnelle avait été signée.

Cette convention arrivant à son terme, il est donc nécessaire de la prolonger pour permettre la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle dite Résidence Fontquentin à intervenir avec EPORA, Roannais Agglomération et OPHEOR.

M. NICOLIN, Président d'OPHEOR, n'a pas pris part au vote.

28. Gestion des voies limitrophes entre les communes de Roanne et Mably - Convention avec la Ville de Mably - Approbation

Monsieur Murzi : Les services municipaux de Roanne et de Mably interviennent sur la zone limitrophe des deux communes pour l'entretien de la voirie et des réseaux.

Pour formaliser ces interventions des services, il convient de signer une convention entre les deux villes précisant le périmètre, le contenu, les modalités d'intervention. Vous trouverez un exemplaire de cette convention et cette dernière remplace la précédente signée en 2015. Ce document est signé pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de gestion des voies limitrophes à intervenir avec la commune de Mably et précise que la date d'effet de ladite convention est fixée au 29 décembre 2021.

29. Périmètre d'aide au ravalement de façade – Année 2022 – Modification du règlement d'attribution des aides - Approbation

Monsieur Murzi : Comme vous l'avez dit cela concerne le périmètre et la modification du règlement d'attribution des aides. On rappelle que la Ville de Roanne a institué le principe d'une aide financière municipale en faveur des propriétaires d'immeubles d'habitation désireux de ravalier leurs façades selon des conditions.

On va rappeler sur les dix dernières années, l'ensemble de la Ville a été couvert, on rappelle aussi qu'on a favorisé en 2016 le centre-ville par rapport au périmètre de protection des Monuments Historiques, en 2019, le dispositif Cœur de Ville, donc l'élargissement de ce périmètre.

On va rappeler aussi que pour bénéficier de l'aide de ravalement de façade, il faut obtenir une autorisation préalable d'urbanisme, qui répond à certains critères. J'en cite quelques-uns, l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France, le nuancier des couleurs des façades, menuiseries, ferronneries aussi, tout cela est intégré au P.L.U. de 2016.

On rappelle aussi les aides de 50 % maximum sur le montant hors taxes du total des travaux avec un plafonnement à 5 000 €, et un plafonnement à 10 000 € pour les habitations qui ont plus de 200 m² de surface.

Afin d'inciter les propriétaires se situant sur des rues n'ayant pas été aidés récemment, il est proposé d'établir un nouveau périmètre pour l'année 2022. Vous avez les plans en annexe et de clarifier et d'assouplir le règlement d'attribution des subventions, en modifiant l'article 4 et l'article 5. Cette nouvelle rédaction apportera de la souplesse au demandeur qui ne sera plus obligé d'attendre l'instruction de la demande de subvention avant le lancement des travaux.

Monsieur Beysson : On s'interrogeait, est-ce que vous pouvez nous rappeler en terme historique, la rotation se fait comment avant 2016 ? Puisque vous avez dit que tous les quartiers avaient pu en bénéficier et la question qui se pose pour moi c'est au bout de combien de temps cela revient dans le quartier où « la personne habite » pour avoir la possibilité d'acquiescer cette aide et en fait, plus largement, on se posait la question pourquoi justement ce principe de rotation parce qu'on imagine au moment où la personne achète un bien peut-être qu'à ce moment-là, elle fait un crédit, qu'elle envisage de rénover peut-être la façade aussi et de demander des aides et que c'est dommage si juste elle n'est pas dans la bonne zone, elle ne peut pas en bénéficier. C'est un peu les questionnements que l'on a, pour l'instant on sera sur une abstention là-dessus puisqu'on ne sait pas trop, cela nous questionne.

Monsieur le Maire : Je comprends. D'abord d'un, on ne peut pas être sur toute la ville en même temps parce qu'il faudrait avoir un budget dix ou vingt fois supérieur, nous avons aujourd'hui plus de 100 K€ d'engagés chaque année mais si on devait couvrir tout le monde il faudrait beaucoup plus.

Donc on privilégie certains quartiers en fonction de l'état d'avancement des travaux qui sont concernés, par exemple cette année on ouvre à la rue Jean Jaurès parce qu'on va refaire la rue Jean Jaurès. On avait ouvert la rue de Sully par rapport au projet Foch-Sully, c'est-à-dire qu'on va faire un projet Foch-Sully il faut qu'en face les façades soient correctes ... C'est fait en fonction des opportunités.

Après, il est évident qu'on privilégie plutôt les rues du centre-ville plutôt que les rues périphériques.

Monsieur Beysson : Il n'y a pas une ouverture du coup, parce que c'est ce qui était je ne me suis pas trompé dans la délibération c'est bien ce qui était dit qu'avant 2016, les autres zones de la ville ont été couvertes par ce truc, non ce n'est pas ce qui a été dit tout à l'heure ?

Monsieur le Maire : Oui mais pas toutes les zones, cela n'a jamais été toute la ville.

Monsieur Beysson : Cela n'a jamais été toutes par le passé.

Monsieur le Maire : Cela a toujours été un système de zonage mais c'est même nous qui avons mis en place ce dispositif dans le premier mandat entre 2001 et 2008 mais à chaque fois évidemment pour des raisons budgétaires, on ne pouvait pas couvrir toute la ville.

Monsieur Beysson : Donc dans la rotation cela veut dire qu'en fonction ...

Monsieur le Maire : C'est vrai que si les gens ne profitent pas au moment où c'est ouvert, de refaire leur façade.

Monsieur Beysson : Cela veut aussi dire qu'il y a des endroits, s'il n'y a pas un projet de ville particulier, les gens il y a une iniquité par rapport à l'accessibilité à cette demande parce que vu qu'ils ne sont pas dans l'endroit où la rue est refaite et bien du coup ...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas toutes les rues comme cela parce qu'avec la liste que vous avez, il y a des rues qui ne sont pas directement concernées par des travaux municipaux mais on essaie de mettre un périmètre qui soit assez cohérent et qui soit surtout un périmètre de rue proche du centre-ville parce que ce sont celles qui sont les plus fréquentées et par conséquent pour lesquelles on souhaite qu'il y ait un esthétisme qui soit plus favorable.

Monsieur Murzi : C'était juste pour compléter un petit peu, généralement on laisse une rue 4, 5 ans, donc les gens ont le temps de pouvoir effectuer les ravalements sur leur façade et puis on n'applique pas que pour le moment, sous le couvert de Monsieur le Maire, logiquement tous les dix ans, on devrait ravalier les façades, cela ne se fait pas.

Justement on a mis en place cette enveloppe de 100 K€ pour permettre à des gens qui n'ont pas forcément de gros moyens, de pouvoir réaliser des travaux, donc c'est vraiment une aide qui est apportée à la population.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le périmètre d'intervention pour l'année 2022, tel qu'il est défini et délimité dans le plan examiner, et les modifications dans le règlement d'attribution de l'aide financière municipale.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

30. Animations à l'occasion des fêtes de fin d'année - Exonérations de droits d'occupation du domaine public - Approbation

Madame Loughraieb : Comme vous le savez, la Ville de Roanne soutient le commerce local ainsi que l'artisanat afin de renforcer leur dynamisme et leur attractivité.

En ce sens, il vous est proposé d'exonérer des droits d'occupation du domaine public trois animations à l'occasion des fêtes de fin d'année :

- une animation organisée par l'association des Vitrines de Roanne qui a eu lieu le 12 décembre, rue du Coq avec un parc pour les mini chevaux dans le cadre de balades en mini calèches pour les enfants ;
- une animation organisée par le groupement des commerces du bas de la rue Maréchal Foch qui concerne un Père Noël itinérant avec photographies et distribution de papillotes les dimanches 12 et 19 décembre, deux chanteurs animent également la rue le dimanche 12 décembre avec des chants de Noël ;
- et une troisième animation organisée par la STAR avec l'installation du bus des 40 ans dans le cadre de sa collecte de jouets, sur la Place du Marché, le 17 décembre.

Bien sûr ces exonérations tiennent compte des contraintes du domaine public, du maintien des cheminements nécessaires aux véhicules de secours, et ces animations ont fait l'objet d'une autorisation pour la diffusion de sons amplifiés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'exonération des droits d'occupation du domaine public au titre des animations susmentionnées, dans les conditions précitées.

31. Déclaration d'Intention d'Aliéner - Bilan du 3ème trimestre 2021 - Compte-rendu

Monsieur Bourgeon : Comme habituellement, un bilan récapitulatif vous est communiqué sur les déclarations d'intention d'aliéner, les DIA déposées et des décisions de préemption ou non pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021.

On décompte 286 DIA pour un montant global de transaction de 37 925 225,25 €.

Aucune n'a fait l'objet d'acquisition par la Ville de Roanne.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 3^{ème} trimestre 2021.

COMMERCE - ARTISANAT

32. Dynamisation du commerce et l'artisanat locaux - Avenant avec la Région d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises - Nouveau règlement d'attribution de l'aide communale aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente - Approbation

Madame Rotkopf : Très rapidement vous connaissez tous le dispositif « financer mon investissement commerce et artisanat » qui vient en co-financement, en effet levier du dispositif de la Région, la Ville de Roanne co-finance à hauteur de 10 % l'assiette éligible en complément des 20 % de la Région.

Le dispositif a fait l'objet d'une convention qui arrive à échéance le 31 décembre et simplement ce que l'on vous propose c'est de prolonger cette convention d'un an parce que la Région doit voter avant le mois de juin, avant fin juin un nouveau SRDEII, je vous traduis le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, qui fixe le cadre des interventions et le règlement pourrait changer donc plutôt que de faire une convention, on prolonge celle-ci tout simplement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant à la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre d'une aide économique à destination des entreprises situées sur le territoire communal et la mise à jour du règlement de l'aide communale à destination des entreprises du commerce, de l'artisanat et de service avec point de vente.

33. Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail et les commerces automobiles - Année 2022 - Avis

Madame Petit : Depuis la loi de 2016, un Maire peut en effet décider de déroger jusqu'à douze repos dominicaux, là je vous demande de vous pencher sur le fait de laisser ouvert sept dates pour les commerces.

Il s'agirait du :

- le 16 janvier pour les soldes d'hiver ;
- le 26 juin pour les soldes d'été ;
- le 11 septembre pour la braderie ;
- les 27 novembre et 4, 11 et 18 décembre pour la période des fêtes de fin d'année.

Ces dates ne concernent pas les concessions automobiles, nous avons déjà de toute façon pu saisir ces questions lors du dernier Conseil Communautaire de Roannais Agglomération, il nous est donc demandé sur ce Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture de ces commerces de détail sur ces sept dates et émettre un avis favorable à la dérogation au repos dominical pour les commerces automobiles cinq dimanches en 2022 selon le calendrier des journées portes ouvertes précitées.

Monsieur Beysson : Une brève explication de vote que j'ai en partie donnée au Conseil Communautaire la semaine, je ne sais plus quand est-ce que cela était, quand est-ce qu'on l'a votée mais on a voté la même chose et on se positionne contre ces ouvertures en fait pour des raisons alors il y a l'ouverture c'était quelque chose qui a été mis en avant au Conseil Communautaire pas ici mais bon.

Pendant la semaine du black Friday, d'une manière générale en fait, on ouvre l'ensemble des jours de la semaine à des activités qui sont concentrées autour de la consommation et nous cela nous pose vraiment question, c'est quelque chose que vous avez entendu de façon transversale dans nos positionnements à travers Foch-Sully et son orientation, à travers la question de la publicité.

Je reviens sur Foch-Sully, petite parenthèse, mais pour nous, faire venir des gens qui peuvent consommer à Lyon, à Roanne, est-ce que c'est un objectif qui est à poursuivre dans le cadre des enjeux environnementaux, dans le cadre de la nécessité de prendre en condition tous les impacts qu'a ce modèle consumériste et ce que cela entraîne ? C'est quelque chose qu'aujourd'hui qui nous fait plus que nous interroger, qu'on remet vraiment en question.

C'est en ce sens-là du coup, on souhaite se dire que c'est important qu'il y ait des jours qui puissent rester des moments familiaux où on fait peut-être d'autres activités qui ne sont pas concentrées autour de la consommation et qu'on ne souhaite pas participer à cela en se disant qu'en plus, dans la limite des pouvoirs d'achats des gens, en tout cas dans l'analyse qu'on en fait, on se dit qu'il y a un fort risque qu'il y ait un report de consommation, ce que les gens achètent le dimanche, ils ne l'achètent pas le samedi parce que de toute façon après ce sont des questions de limite de pouvoir d'achat aussi qui se posent, et peut-être qu'une voiture, la personne peut peut-être si elle a vraiment besoin d'une voiture, est-ce qu'il y a vraiment besoin de ces ouvertures-là en plus, nous on n'en est pas convaincu en tout cas, je m'arrête là et du coup contre pour nous.

Monsieur le Maire met au vote la délibération :

POUR : 36 voix Groupes Majorité + "A Gauche pour Roanne" + M. IACOVELLA,
"Réussir Roanne Ensemble"
CONTRE : 3 voix Groupe "Collectif 88 %"

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail (à l'exception du secteur automobile) sept dimanches en 2022 selon le calendrier précité et à la dérogation au repos dominical pour les commerces automobiles cinq dimanches en 2022 selon le calendrier des Journées Portes Ouvertes précité.

SPORTS

34. Tournée FitDays MGEN - Convention de partenariat avec l'association Triathlon International de Grenoble (T.I.GRE.) - Subvention exceptionnelle - Approbation

Madame Dufossé : Le 30 juin 2022, la Ville de Roanne, accueillera une étape de la tournée « les FITDAYS MGEN », je rappelle que c'est un évènement qui répond aux enjeux du label terre de jeux 2024 et cet évènement est organisé par l'association Triathlon International de Grenoble (T.I.GRE.).

L'enjeu principal est de donner aux enfants, ou de redonner aux enfants, le goût de se mettre aux activités physiques, et cette manifestation qui sera organisée toute une journée sur la place des Promenades, alliera à la fois un triathlon avec 20 mètres de nage, 1 km de VTT et 250 mètres de course à pied. Tout au long de la journée, il y aura des ateliers pédagogiques autour du premier secours, du mieux manger, de s'hydrater, du recyclage, la santé, l'égalité fille garçon ...

Toutes les écoles de Roanne vont être concertées par le biais du conseiller pédagogique et en fin de journée, 30 enfants seront tirés au sort pour participer aux finales régionales de cet évènement.

Il est proposé pour accompagner ce triathlon de proposer la somme de 4 900 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat avec l'association Triathlon International de Grenoble (T.I.GRE.) et d'allouer une subvention exceptionnelle de 4 900 € à l'association Triathlon International de Grenoble (T.I.GRE.).

35. Mâtel Sports Roanne Tennis - Mise à disposition d'équipement - Convention - Approbation

Monsieur Guillermin : Le 6 mai dernier, nous avons approuvé en Conseil Municipal une convention d'objectifs et de moyens fixant les engagements entre la Ville de Roanne et Mâtel Sports Roanne Tennis pour le développement de l'activité tennistique sur le site de Mâtel.

Cette convention s'achève au 31 décembre, il vous est donc proposé de la renouveler avec un terme au 31 août 2022, car, comme vous le savez, la Ville de Roanne a pour projet de transformer ce gymnase en accueillant des sports de combat et le début des travaux est prévu pour le second semestre 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition d'équipement à intervenir avec Mâtel Sports Roanne Tennis.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

CULTURE ET EVENEMENTS

36. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Expositions temporaires 2022 - Contrat de cession de droits d'auteur et contrat de commissariat et de production d'exposition "Les curiosités numériques de François Vogel" avec l'artiste François Vogel - Contrat de cession de droits d'auteur et contrat de commissariat et de production d'exposition avec l'artiste Marlène Mocquet - Approbation

Monsieur Banchet : Le Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette organisera en 2022 plusieurs expositions temporaires dont deux seront d'envergure.

La première intitulée *Les curiosités numériques* de François Vogel, se déroulera du 28 mars au 29 août 2022 et sera réalisée en partenariat avec le Festival Ciné Court Animé. Cette exposition sera dédiée au travail de François Vogel mettant en valeur particulièrement des créations artistiques et œuvres numériques dont vous avez un bref aperçu sur l'écran. Nous sommes fiers d'accueillir en nos murs, la création de cet artiste multidisciplinaire de renommée internationale dans le domaine du cinéma d'animation et de la création numérique.

La seconde exposition prévue le 7 octobre 2022 au 27 février 2023, présentera le travail de Marlène Mocquet, un tout autre registre avec une production poétique chatoyante et colorée, accessible à tout public. Marlène Mocquet investira le premier étage de l'Hôtel de Valence pour cette exposition de sculptures en céramique et peintures. Nous avons d'ailleurs la chance qu'une œuvre originale de cette artiste nous soit offerte pour intégrer les collections de notre Musée.

Pour ces deux magnifiques expositions, un important programme de médiation et d'animation sera proposé et une campagne de communication sera aussi mise en œuvre afin de faire connaître les événements dans le roannais mais aussi bien au-delà.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur et le contrat de commissariat et de production d'exposition *Curiosités numériques de François Vogel* à intervenir avec François Vogel et le contrat de cession de droits d'auteur et le contrat de commissariat et de production d'exposition à intervenir avec Marlène Mocquet.

37. Théâtre Municipal – Associations partenaires – Avenant n° 1 avec les associations Les Amis du Théâtre Populaire, Canal Jazz, Le Papillon Bleu et Les Rencontres Musicales du Roannais - Approbation

Monsieur Brasseur Minard : Lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2021, la Ville de Roanne a délibéré sur les conventions de partenariat avec les associations partenaires de la saison du théâtre municipal. Ces conventions ont pris effet au 1^{er} septembre 2021 et devaient se terminer au 31 décembre de la même année.

Suite à l'arrivée de Catherine Zappa à la direction du Théâtre, il est proposé un délai supplémentaire de trois mois, qui porte au 31 mars 2022. Ce délai bien évidemment permettra une concertation et d'engager entre tous les partenaires un travail de collaboration, cela permettra aussi d'aboutir à un nouveau modèle de convention pour les prochaines saisons.

Madame Dumoulin : Le 15 septembre dernier exactement, il y a deux mois, j'étais présente à l'Assemblée Générale des ATP, d'ailleurs Madame Burnichon et Monsieur Brasseur étaient présents. Alors les membres des ATP ont fait part de leur inquiétude face à la baisse annoncée de 75 % des subventions municipales. Ils ont exprimé évidemment leur difficulté sans doute à venir pour mettre en œuvre le travail qu'ils font sur notre ville, travail de programmation, et surtout travail on va dire de rapprochement entre l'ensemble des publics et le travail théâtral.

Evidemment j'aurais voulu, nous aurions voulu avoir quelques précisions quant à l'avenir des partenariats qui existent avec ces quatre associations qui font toutes un travail remarquable de programmation sur notre ville.

Au passage, je voulais simplement vous dire Monsieur le Maire que dans la convention avec les ATP, je pense qu'il y a une erreur parce que nous avons deux prénoms différents pour Madame Pivot, nous avons Suzanne et ensuite Simone, et je crois que Madame Pivot s'appelle Simone.

Monsieur le Maire : Effectivement vous avez raison.

Monsieur Brasseur Minard : Madame Dumoulin, pour répondre à votre question et on a très bien répondu aux ATP lors de leur interrogation par rapport à la subvention qui leur avait été allouée.

Nous les avons reçus plusieurs fois avec Monsieur Banchet et Madame Isabelle Suchel Mercier, leur expliquant le mode de fonctionnement que nous avons présenté lors du Conseil Municipal aussi parce que nous avons voté ces subventions que nous avons allouées à nos associations partenaires.

Il a été convenu d'un calcul en fonction du Covid et du nombre de spectacles qui avaient été faits avec la représentation qui avait lieu au Théâtre de Roanne. De ce fait le calcul, nous avons rencontré Madame Burnichon pour les attributions des subventions, bien évidemment le Théâtre et la nouvelle directrice du Théâtre, Catherine Zappa fait un travail avec ces associations-là, depuis son arrivée elle les a rencontrées toutes les quatre. Ce travail, comme il a été demandé d'une part à Agnès Houart, est en train de continuer, bien évidemment le partenariat est en train, continuera avec le Théâtre parce que c'est une force d'avoir aussi des associations sur le territoire de Roanne et le Théâtre travaille avec ces associations-là.

Concernant les subventions, je ne peux vous donner la réponse aujourd'hui, les attributions sont en train de se faire et se calculent, nous avons rencontré Madame Burnichon avec Monsieur Banchet et voilà nous sommes en attente.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas encore arbitré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à intervenir avec les associations partenaires Les Amis du Théâtre Populaire, Canal Jazz, Le Papillon et Les Rencontres Musicales du Roannais.

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

EDUCATION - JEUNESSE

38. Centres sociaux et Comité Roannais de Vacances - Subventions de fonctionnement au titre de l'année 2022 - Approbation

Madame Troncy : La Ville de Roanne est engagée et s'implique dans une politique de soutien et d'accompagnement des cinq centres sociaux et du Comité Roannais de Vacances, présents sur le territoire communal, lieux d'animations et d'activités de proximité et créateurs de lien social.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2020, une convention territoriale globale fixe pour la période 2020-2024 les axes de partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Dans ce cadre, une convention d'objectifs et de financement a également été signée avec chacun des centres sociaux et le Comité Roannais de Vacances. Néanmoins, la Ville de Roanne se doit de fixer annuellement le montant des subventions allouées à ces structures qui serviront notamment à financer une partie du pilotage global, la mise en place d'accueil collectif des mineurs et d'activités périscolaires.

Pour 2022, il est proposé d'accorder une subvention globale de 795 186 €, somme identique à 2021. Le montant de la subvention attribuée par structure vous étant détaillé dans la présente délibération et sur le powerpoint qui s'affiche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les montants de subventions de fonctionnement attribués pour l'année 2022 aux Centres Sociaux et au Comité Roannais de Vacances tel qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Mme Fesnoux ayant le pouvoir de M. Nouibat, Administrateur des Centres Sociaux Condorcet, Bourgogne, La Livatte, Marceau/Mulsant et Moulin à Vent, Mme Troncy, Administrateur du Centre Social Condorcet, Mme Barbant, Administrateur du Centre Social Bourgogne, Mme Redeuilh, Administrateur du Centre Social La Livatte, Mme Lapalus, Administrateur du Centre Social Marceau/Mulsant, M. Guillermin, Administrateur du Centre Social Moulin à Vent et Mme Dufossé, Administrateur du Comité Roannais de Vacances, n'ont pas pris part au vote.

39. Dispositif cantine à 1 € - Convention avec l'Etat - Approbation

Madame Brun : En septembre 2018, l'Etat a souhaité dans le cadre de la lutte contre la pauvreté mettre en place un tarif de cantine à 1 € pour les élèves défavorisés des écoles primaires et s'est engagé à soutenir financièrement cette mise en place par les collectivités de tarifications sociales dans les restaurants scolaires.

L'aide financière de l'Etat devrait être de 3 € par repas servi et permettrait d'établir une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus des familles ou le quotient familial.

La Ville de Roanne souhaite déposer sa candidature à ce dispositif à la rentrée 2022 et pour 3 ans sous condition d'obtention de l'aide de l'Etat.

Madame Dumoulin : Monsieur le Maire, on va reprendre la situation pour bien que tout le monde comprenne. Cette délibération annonce que la Ville de Roanne souhaite déposer sa candidature à un dispositif proposé par l'Etat pour soutenir les familles face à la difficulté d'accès à la restauration scolaire.

Quelques remarques s'imposent Monsieur le Maire, je dirais d'abord par cette candidature vous reconnaissez la difficulté financière de certaines familles. Pourtant Monsieur le Maire, combien de fois avez-vous affirmé ici, dans cette assemblée, qu'il n'y avait pas de problème puisque personne ne vous écrivait ? Alors je me souviens il y a quelque temps, il n'y a pas si longtemps que cela, nous avons fait allusion au prix de la cantine dans notre ville et il faut bien l'avouer, ce sont des rires étouffés que nous avons entendus de la part de votre majorité municipale, je m'en souviens très bien.

Nous sommes donc très étonnés de cette candidature qui évidemment nous oblige à quelques questions très précises. Des questions quant au calendrier choisi, qui ma foi paraît assez surprenant, et surtout quant à la recevabilité de cette candidature par l'Etat.

Première question, nous sommes fin 2021, le dispositif je l'ai lu, existe depuis 2018 alors pourquoi avoir tant attendu pour déposer cette candidature ? C'est une question relativement simple. Pourquoi avoir attendu peut-être que des situations financières se fragilisent dans certains foyers roannais ?

J'ai une deuxième question qui suit, je dirais dans quelle mesure notre ville est-elle éligible à cette candidature ? Parce qu'on a lu quand même en détail, cette délibération nous a beaucoup intéressée, alors à la lecture des documents présentés nous avons l'impression de ne répondre à aucun critère. Roanne n'est pas éligible à la dotation de solidarité rurale, nous n'avons pas d'ERPI et puis évidemment, notre curiosité nous a obligés à aller voir qui était éligible à ce dispositif. Nous avons regardé, nous avons trouvé, principalement des territoires ruraux.

Donc nous serons Monsieur le Maire ce soir, c'est tard mais on va attendre vos réponses parce que je crois que la question est grave et qu'on ne peut pas envisager de poser une candidature si, d'une certaine manière, on sait déjà que cette candidature n'est pas vraiment recevable.

Alors vous le dites souvent, allez Monsieur le Maire, vous l'avez dit tout à l'heure avec enthousiasme et j'ai aimé votre enthousiasme, vous avez dit que les finances de cette ville étaient bonnes, et bien allons-y ensemble ce soir et décidons d'aller seuls sans avoir besoin d'aide extérieure vers plus de solidarité et d'apporter des tarifs aux familles roannaises qui répondent à leurs difficultés, parce que Monsieur le Maire, moi j'entends des familles qui me disent à 5,50 € le repas je n'y arrive plus et cela c'est une vérité Monsieur le Maire, donc je crois qu'il faut que l'on soit attentif à cette candidature que vous déposez. Nous nous voulons savoir dans quelle mesure vous attendez une réponse positive de la part de l'Etat, et nous verrons suite à vos réponses le vote que nous aurons ce soir.

Madame Chevillard : Je ne reviendrais pas sur ce que vient de dire Madame Dumoulin parce que c'est vrai qu'on s'est interrogé aussi sûr, bien sur que pour nous c'est pareil on a l'impression que c'est quand même une reconnaissance qu'il y ait besoin à un moment donné de tarifs aménagés et de tarifs plus bas.

C'est vrai qu'au niveau des critères d'éligibilité c'est pareil. Il y a un certain nombre de questions qu'on s'est posé aussi parce que c'est surtout la dotation de solidarité rurale mais bon peut-être qu'il y a des choses qui nous ont échappées.

Puis j'aurais tendance à dire que ce serait peut-être intéressant de savoir un petit peu ce que cela peut représenter au niveau de la Ville de Roanne, les aides que l'on pourrait accorder à ces familles qui sont de plus en plus en difficulté malgré tout, parce qu'on vient de voter ce soir une subvention, enfin nous on ne l'a pas voté mais vous venez de voter ce complément pour les parkings aménagés par exemple de 84 000 € et cela ne fait bondir personne et alors quand on parle de réduire un petit peu les tarifs des cantines scolaires donc pour nos enfants, pour la jeunesse on a l'impression qu'on est en train de demander la lune. Alors je ne sais pas ce que cela représente au niveau des tarifs mais ce serait quand même intéressant, au niveau de ce que pourrait perdre la Ville de Roanne mais ce serait quand même intéressant de le regarder très précisément parce que c'est vrai qu'il y a des familles qui souffrent de plus en plus et cela serait quand même intéressant qu'on puisse baisser ces tarifs de cantine qui sont de plus en plus importants et qui pèsent de plus en plus fort sur les budgets des familles.

Monsieur le Maire : Tout n'est pas qu'une question d'argent, il y a aussi des questions de cohérence. Ce que j'ai du mal à comprendre c'est que vous défendiez une tarification à 1 € quand vous acceptez sans broncher une tarification lorsque l'enfant passe du CM2 en 6^{ème} et qu'il va payer, ce n'est pas l'enfant qui paie ce sont les familles, à 3,90 €, que lorsque l'on passe en 3^{ème}, en seconde, les tarifs de la Région sont encore plus élevés, et pourtant les familles ce sont les mêmes, elles ont les mêmes moyens que l'enfant ait 6 ans, 10 ans, 15 ans, vraisemblablement sauf des évolutions de carrières, les moyens sont les mêmes.

Pourquoi ce qui serait acceptable quand on est en 3^{ème} deviendrait insupportable lorsque l'enfant est en CM2 ? Et justement je pense que ce qui est le plus dur à vivre pour les familles, c'est de passer de tarifs qui n'ont aucun rapport avec la réalité économique avec des tarifs qui sont au minimum de 3,90 € au collège et puis bien plus au lycée. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons depuis le début faire en sorte que l'ensemble des familles ait conscience que leurs enfants mangent de façon qualitative, quantitative mais que tout cela a un coût, que ce coût on le fait connaître aux familles et néanmoins la ville, le contribuable fait un effort puisque nous ramenons ce coût à 3 € au moins cher pour les catégories les plus défavorisées ou les moins favorisées, alors que l'équilibre est loin d'être atteint avec ce tarif de 3 €. Je pense qu'il faut maintenir cet état-là.

Néanmoins, nous ne sommes pas insensibles notamment à la volonté du gouvernement qui est de dire, je suis prêt moi, Etat, à faire en sorte que ceux qui ont le moins de moyens possible puissent payer moins cher et j'apporte aux communes qui décideront d'aller au tarif à 1 € une compensation financière, ce qui ferait pour nous 2 € par repas.

Ce que je remarque c'est que si l'Etat nous aide, je suis prêt à déroger à ce principe mais seulement si l'Etat nous aide.

Après, pour répondre à la question de Madame Chevillard, c'est une affaire aux alentours de 80 à 100 K€/an si nous voulions passer à 1 € sans compensation, alors vous avez raison quelque part qu'est-ce que c'est que 100 K€ sur un budget de 68 M€ ? Mais si tout est à l'avenant à ce moment-là, nous n'arriverons plus à tenir les finances dans l'état de très bonne santé qu'elles sont aujourd'hui.

Tout à l'heure Monsieur Vanhecke proposait que l'on rende la gratuité au niveau du Théâtre, là maintenant on nous dit il faut aller sans compensation à 1 € et puis on va nous dire demain que le stationnement est trop cher, qu'il faudrait mettre du stationnement gratuit, je l'entends, certains nous disent pourquoi vous ne mettez pas comme au Coteau une zone bleue ? ... Si nous cédon à tout avec la même bonne intention qui est de faire en sorte que l'on demande aux familles le moins d'effort possible et notamment à celles qui sont le plus en difficulté, nous nous retrouvons nous très vite aussi en difficulté et à ne pas pouvoir mener toutes les actions, tous les services que nous voulons mener.

Aujourd'hui, moi, je souhaite pouvoir sensibiliser l'Etat au fait que des familles qui sont en difficulté, elles ne sont pas qu'en milieu rural, il y en a aussi et peut-être même surtout en milieu urbain, et que l'aide apportée par l'Etat en discriminant des villes comme les nôtres est scandaleuse. C'est une rupture d'égalité non pas devant la loi mais devant, enfin une rupture d'égalité financière, pourquoi est-ce que, enfin ce principe même que les communes rurales seraient toutes pauvres et que les communes urbaines seraient toutes riches est dément.

Je cite souvent cet exemple, Commelle-Vernay, St Alban les Eaux sont bien plus riches au nombre d'habitants que nous et allez comparer la ville de Nice ou la ville de Cannes avec la ville de Roanne ce n'est pas pareil. Personne ne les comparerait, donc vouloir dire que les pauvres sont d'un côté dans les communes rurales et que dans les riches vous êtes suffisamment riches pour vous débrouiller, c'est un scandale.

Moi je souhaite sensibiliser l'Etat et pour le sensibiliser il n'y a rien de mieux que lui faire une demande. Si l'Etat répond, en plus on est proche de Noël mais on est surtout proche d'une échéance électorale, donc si l'Etat répond favorablement, nous aurons gagné et nous aurons tous fait œuvre utile. Si l'Etat répond défavorablement, je vous annonce que nous irons en justice parce que justement, je veux démontrer qu'il y a une rupture d'égalité mais pour cela il faut déposer la demande.

Ce principe que nous proposons ce soir est un principe sous conditions, nous irons effectivement volontiers sur la cantine à 1 € pour les quotients les plus bas à la condition que l'Etat nous aide, qu'il prenne sa part, mais nous ne pouvons pas y aller tout seul ou alors si nous faisons cela et bien nous devons faire moins ailleurs.

Madame Riamon : Je ne pense pas que la lutte contre la précarité alimentaire qui concerne 8 M d'habitants en France et un certain nombre de familles ici à Roanne qui ne sont probablement pas celles qui vous écrivent tous les jours, méritent le bras de fer politique que vous souhaitez engager avec l'Etat ou le gouvernement actuel.

La lutte contre la précarité alimentaire va bien au-delà bien sûr du tarif de cantine, il comprend des actions sur la prévention, la santé, la sensibilisation, l'accompagnement aussi à une alimentation saine et elle nécessite un engagement des moyens du service public municipal et national. J'inclus aussi les autres collectivités départementales et régionales dans ce travail qui va bien au-delà que seulement des tarifs, mais ils commencent par les tarifs parce que tout simplement il faut manger et c'est normal d'y répondre.

Je ne vois pas pourquoi dans le sens que vous évoquez en revendiquant que le monopole du cœur pourrait être aussi de votre côté, vous refusez obstinément cet accès aux familles dans un quotient qu'ils n'ont pas choisi, dans une situation qui est celle qui leur incombe, il n'y a pas de leçon à leur faire, il peut y avoir de la pédagogie je l'entends, écrivez partout que nous subventionnons et c'est heureux, la restauration scolaire pour les plus précaires mais aussi de fait pour les familles les plus aisées.

Aucune famille utilisant le service public de restauration collective ne paie la totalité du prix de revient et même à peine les communes limitrophes qui utilisent notre service. Je ne vois pas pourquoi ces familles, les plus concernées par la situation, devraient au fond faire les frais de ce bras de fer ou de cet élan de pédagogie que vous voulez porter.

Enfin c'est incroyable, on est quand même en train de faire là une délibération pour un dispositif dont vous savez pertinemment que nous ne sommes pas éligibles et cette analyse que vous portez sur le rôle de l'Etat dans la lutte contre la précarité alimentaire, on pourrait la suivre, parce que là aussi je pense que le gouvernement actuel n'est pas du tout dans la juste mesure de la lutte contre les précarités alimentaires, mais on ne discute pas de ce que fait l'Etat aujourd'hui, ou le gouvernement, on discute de ce qui se passe à Roanne et on en discute depuis des années dans ce Conseil Municipal.

C'est incroyable, excusez-moi de marquer à ce point-là ma surprise, ma sidération mais ma grande déception puisque nous sommes en bon état financier, ne pouvoir avoir ce geste de solidarité, ce n'est pas supportable, je ne sais pas si c'est le chiffre que vous avez avancé, je ne le conteste pas, il vous appartient, mais c'est possible enfin cela l'était auparavant dans une situation financière, reconnaissez-le qui était moins favorable compte tenu du contexte économique dans lequel nous étions, je ne vois pas pourquoi tout d'un coup cela ne le serait plus.

Enfin avoir fait passer ces repas de 0,75 € à 3 € c'est important pour les familles concernées, c'est important et c'est certain que certaines d'entre elles n'en ont pas les moyens et ce n'est pas être misérabiliste que de dire cela.

Je pense que vraiment ce qui se passe là à cet instant n'est pas acceptable et c'est pourquoi évidemment nous voterons contre parce que nous ne voulons pas être partie prenante de cet incroyable bras de fer que vous engagez et de prendre en otage les familles concernées.

Monsieur le Maire : Si j'ai un conseil à vous donner ne votez pas contre, ne prenez pas part au vote si vous ne voulez pas nous accompagner là-dedans, mais voter contre c'est aussi montrer que vous ne voulez pas défendre les intérêts de la Ville de Roanne, cela serait quand même dommage.

Après j'ai une question à vous retourner Madame Riamon, lorsque nous sommes arrivés aux affaires en 2014, le tarif le plus bas était de 0,75 €, pourquoi n'avez-vous pas mis 0 ? Qu'est-ce que cela changeait ? Pourquoi est-ce que 0,75 € en 2014 c'était acceptable et pourquoi 3 € en 2021 c'est totalement injuste ? Vous aviez considéré à l'époque qu'il fallait bien qu'il y ait un minimum qui soit payé, pour fixer un tarif à 0,75 €, sinon vous auriez fait la gratuité, donc votre raisonnement il pêche de ce côté-là.

Monsieur Beysson : Moi aussi j'accuse un peu le coup dans le sens où, sur le fond de cette délibération compte tenu du fait qu'il pouvait y avoir la possibilité de, cela me paraissait quelque chose d'intéressant et le fait de l'approuver ne se questionnait pas de ce point de vue-là, moi je trouve quand même, enfin il y a plusieurs choses qui me viennent, je vais essayer de ne pas trop me mélanger.

Je pense qu'on ne peut quand même pas comparer, quand vous dites et après ce sera machin et après on viendra me dire une zone bleue pour le parking, même enfin une zone bleue pour le parking ce n'est quand même pas le même enjeu pour un repas pour un enfant pour qu'il puisse avoir un repas chaud le midi pour ...

Monsieur le Maire : Vous avez raison et on pourrait citer des tas d'autres exemples qui sont directement liés aux enfants à leur confort ...

Monsieur Beysson : Non je sais bien.

Monsieur le Maire : A du logement ...

Monsieur Beysson : Je suis bien d'accord mais je ne mets pas du tout comme cela sur un pied d'égalité, je voulais le souligner et je trouve que là enfin je rejoins Madame Riamon, on discute de quelque chose qui est de l'ordre de 100 K€ vous avez dit, je veux dire à un moment donné Foch-Sully c'est quoi ? C'est 22 M€ et bien s'il faut en mettre 25, on met 25, enfin je veux dire il y a des projets, moi j'ai quand même l'impression qu'il y a des projets ou des activités, des feux d'artifice, on refait un deuxième, enfin je ne sais pas il y a des choses pour lesquelles s'il faut mettre 100 K€ on les met et là-dedans je trouve que c'est quand même, il y a quand même pour moi deux niveaux de possibilité et on peut faire des belles animations sur une façade, et bien là on trouve de l'argent et par contre pour des enfants qui aient un repas, là on ne trouve pas ce delta.

Vraiment moi cela me questionne sur le fond maintenant ce que je trouve intéressant dans votre démarche et peut-être qu'il y a possibilité d'approuver cette démarche en disant que si on gagne ce bras de fer tant mieux parce que cela donnera des ressources pour la ville pour pouvoir être soutenue dans sa démarche mais n'empêchant pas qu'on peut voter la démarche maintenant de dire on le fait quoi qu'il arrive parce que justement, au regard des enjeux et de ce que cela représente financièrement, et bien oui c'est important et je rejoins ce que disait nos collègues de l'autre côté, et puis quoi d'autre je ne sais plus, il me semble que j'oublie quelque chose.

Je trouve que cette idée de dire effectivement sur ce sujet là c'est mal venu au regard de la condition que vous mettez de ne pas faire l'action si on n'a pas la somme, maintenant c'est intéressant qu'on en reparlera peut-être dans d'autre contexte de dire qu'on peut avoir des actions symboliques, politiques, juridiques vis-à-vis de l'Etat pour dénoncer des choses qui nous dépassent et qui ne dépendent pas de nous mais dans l'idée d'essayer d'influencer, de faire avancer le débat d'idée dans une direction et c'est peut-être des choses qu'il faudra qu'à d'autres moments sur d'autres sujets ce soient des leviers qu'on utilise, je m'arrête là et on est partagé sur approbation ou abstention.

Madame Dufossé : J'entends tous vos discours, la seule chose qu'il faut quand même que vous compreniez, c'est que certes la ville a un budget global important, conséquent, mais on est 35 autour de la table, 39, chacun avec ses obligations, tout ce qu'ils ont à faire, ce que chacun a à faire dans son domaine, donc on a tous un budget propre, moi j'ai le mien au scolaire alors vous dites 100 K€ c'est quoi, c'est rien, et bien 100 K€ c'est l'équivalent des travaux qu'on fait chaque année quotidiennement dans les écoles. Donc à un moment donné, il y a des choix à faire, on ne peut pas tout financer, on ne peut pas baisser les tarifs partout, on ne peut pas augmenter certaines choses, on essaie d'équilibrer les budgets de façon à ce que chacun dans son domaine puisse faire ce qu'il a à faire, il y a des besoins au niveau des séniors, il y a des besoins au niveau des enfants, il y a tellement de besoins qu'on doit trouver un équilibre et 100 K€ au niveau du scolaire. Aujourd'hui, c'est l'équivalent des travaux dans les écoles chaque année.

Monsieur le Maire : Après, il faut voir que si nous allions sur la proposition qui est la vôtre de dire il faut que le tarif le plus bas descende à 1 €, cela veut dire qu'il faut revoir aussi toute la grille tarifaire.

Monsieur Beysson : Cela faisait partie des propositions qu'on avait justement de remettre une gradation.

Monsieur le Maire : Oui, ce que je veux vous dire par là c'est que ce n'est pas 100 K€, c'est que vous ne pouvez pas passer de 3 à 1 et comme l'a dit Madame Dumoulin, certains sont à 5,50, cela veut dire qu'il va falloir baisser aussi, donc je veux dire la note est largement supérieure à 100 K€.

Monsieur Beysson : Moi je suis intéressé à ce qu'on la chiffre et puis qu'on discute de savoir si le jeu en vaut la chandelle ...

Monsieur le Maire : On peut regarder mais je veux dire ce que vient de vous dire Madame Dufossé est au regard de cette remarque là encore plus important, parce que cela veut dire que ce seront des arbitrages qu'on ne fera pas, qu'on fera différemment donc c'est une question qui se pose mais aujourd'hui, la réponse ne peut pas être celle que vous préconisez en l'état actuel, elle ne peut pas être celle que vous préconisez.

Moi j'attends déjà de voir la réaction de l'Etat, si nous avons une bonne nouvelle tant mieux et ce qui nous amènera ensuite à réfléchir à la réorganisation tarifaire et que même si l'Etat nous donne la différence, cela va nous coûter de l'argent et donc raison de plus pour attendre de toute façon la réponse de l'Etat.

Monsieur Beysson : C'était Noël cela aura été l'occasion de se dire que pour les enfants ...

Monsieur le Maire : Noël a bon dos.

Monsieur Beysson : C'était l'occasion de marquer le coup, en tout cas au-delà du fait que c'est Noël effectivement à budget limité c'est toujours des questions d'arbitrages et je ne pense pas qu'il faut prendre à l'alimentation de la cantine dans l'éducation, il y a peut-être justement d'autres axes de développement sur lesquels on peut trouver des fonds en limitant certaines dépenses mais pas sur des secteurs comme l'éducation en tout cas, ce serait pas nos arbitrages, on va s'abstenir du coup sur cette délibération.

Monsieur le Maire met au vote la délibération :

POUR :	31 voix	Groupes Majorité
CONTRE :	3 voix	Groupe "A Gauche pour Roanne"
ABSTENTION :	3 voix	Groupes "Collectif 88 %" + M. IACOVELLA, "Réussir Roanne Ensemble"

M. PION ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide d'acter à compter de la rentrée 2022 et pour 3 ans la création d'un nouveau tarif à 1 € pour les familles dont le QF est inférieur à 450 €, en cas d'avis favorable de l'Etat et d'approuver la convention triennale à intervenir avec l'Etat concernant le dispositif «Cantine à 1 €».

40. Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy - Mise à disposition de locaux - Convention avec l'Association Chorale Roanne Basket - Approbation

Madame Lapalus : Depuis 2011, l'Association Chorale Roanne Basket occupe une partie des locaux du 4^{ème} étage du Centre Jeunesse.

Cette mise à disposition a fait l'objet de conventions successives, dont la dernière signée le 7 janvier 2019 et qui prend fin le 31 décembre 2021.

Cette convention comprend des conditions financières sous la forme de loyer annuel et de charges.

À ce jour, il convient de renouveler cette convention, pour une durée d'un an renouvelable à compter de sa notification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition de locaux à intervenir avec l'Association Chorale Roanne Basket.

*
* *
* * *

Monsieur Beysson : Très rapidement, excusez-moi de reprendre deux minutes. Au dernier Conseil Communautaire on avait posé et relevé la question de l'information préalable aux commissions à savoir la question de l'ordre du jour.

Il me semblait que vous aviez évoqué dans l'intervention que c'était une possibilité que vous pourriez envisager de le remettre en place, c'est quelque chose qu'on n'a pas vu de façon effective et on souhaiterait savoir si vous avez changé d'avis ou c'est quelque chose qu'on peut envisager, imaginer par la suite.

C'est important je le répète pour nous d'avoir une lecture de ce qui va se dire en commission, ce qui va être abordé pour pouvoir, au besoin, préparer des choses et avoir l'information de ce qui va se traiter et moi je peux prendre l'engagement ici de dire que si à un moment donné, il y a un problème parce qu'il y a une erreur dans l'ordre du jour ... on ne fera pas un scandale parce qu'il y a eu une erreur entre cela et avoir pas d'ordre du jour on peut prendre cet engagement-là.

Monsieur le Maire : Après que vous fassiez un scandale ou pas, cela n'a pas beaucoup d'intérêt et ni d'importance.

Monsieur Beysson : C'est ce que vous aviez dit la dernière fois.

Monsieur le Maire : Ce que je veux vous dire c'est que nous avons bouclé le dossier de Conseil la semaine dernière et que les commissions avaient lieu avant, donc déjà vous pouvez comprendre que ce n'est pas simple d'avoir à l'avance un ordre du jour précis et exhaustif, donc c'est la raison pour laquelle si certaines commissions peuvent prévoir un ordre du jour suffisamment à l'avance et bien elles le feront, si d'autres ne le peuvent pas et bien elles ne le feront pas.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h17.

La Secrétaire,


Catherine DUFOSSE

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

